
1-RAPPORT DE PRESENTATION

1b- Etat initial de l'environnement Fonctionnement du territoire

Vu la délibération du Conseil Municipal
en date du : 31 mars 2017
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature :



Sommaire détaillé

PARTIE 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1
Introduction Partie 2 : Quelle perception du paysage ?	2
1- Un paysage émergent	2
2- Un paysage structuré par le relief	2
Chapitre 1 Histoire et développement De luzinay	4
1. Histoire	4
1.1. Fusion de trois paroisses	4
2. Evolution du bâti sur Luzinay.....	5
3. Le patrimoine de la commune.....	8
3.1. Le patrimoine bâti et végétal local	8
4. La structure actuelle de la commune	10
4.1. Le réseau viaire	11
4.2. La structure du bâti	12
4.3. Le découpage parcellaire	13
Chapitre 2 Le milieu physique	15
1- Le relief et les conditions climatiques	15
1.1 Le relief.....	15
1.2 Les conditions climatiques	17
2- Géologie et hydrogéologie	18
3- Réseau hydrographique - les eaux de surface.....	21
3.1. Le document cadre : le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée	21
3.2. Le bassin versant des 4 vallées.....	21
3.3. Les aléas naturels	24
Chapitre 3 Du milieu physique aux trames bleues et vertes	25
1- Les trames bleues et vertes et le paysage habite de Luzinay	25
1.1. L'eau dans le paysage : un atout environnemental et un risque d'inondation	25
1.2. Le végétal dans le paysage : des éléments de nature qui participent à l'identité de la commune.....	26
1.3. Le paysage habité.....	32
Synthèse et enjeux.....	33
2- L'identification du contexte environnemental	35
2.1. Des documents guide	35
2.1.1. La ZNIEFF : zone bocagère relique de la Sévenne	35
2.1.2. Le SCOT des rives du Rhône	35
2.2. Les corridors écologiques.....	36
2.2.1. La Sévenne	36
a) Rappel de la composition de la trame verte	36
b) Une zone humide et un réservoir de biodiversité	36
c) Un milieu propice à la biodiversité.....	38
d) Les points noirs.....	39
e) Un site pilote de valorisation.....	40
2.2.2. Les balmes.....	41
2.2.3. Les petites zones humides de Luzinay	42
Chapitre 4 Les unités paysagères	44
1- Les différentes unités paysagères	44
1.1. Les collines : le cœur vert et champêtre	45
1.2. Le bas coteau : le centre de vie de la commune	45
1.3. La plaine alluviale : la ceinture agricole et productive	46
1.4. Le coteau : des infrastructures industrielles aux grandes cultures, un espace de contrastes	47
2- Les dynamiques paysagères en cours.....	48
Chapitre 5 vocation des sols et urbanisation.....	50
1. Les grandes vocations des espaces du bourg.....	50
1.1. Espace à vocation d'habitat	51
1.2. Espace à vocation d'équipements publics.....	54

1.3. Espace à vocation d'activités.....	55
1.4. Espace à vocation agricole	56
1.5. Synthèse du fonctionnement et espaces à enjeux de développement	57
1.6. Enjeux et dynamiques urbaines	58
2. La perception des axes dans la traversée du centre bourg	59
3. Fonctionnement du territoire par secteur	62
3.1 Le hameau d'Illins.....	63
3.2 Le secteur Garon / Garenne / Calliolat / Ouyassières	68
3.3 Le centre bourg / le Plan	75
3.4 Le secteur du Petit Mongey / La Gargoderie / La Lombardière / Le Rozon / Le Pan perdu	84
3.5 Secteur le Grand Mongey / la Picardière	90
Synthèse et enjeux.....	96
3.6 Les autres hameaux.....	97
Chapitre 6 Les risques et pollutions	101
1. Les risques	101
1.1. Les aléas naturels (carte des aléas)	101
1.2. Risques sismiques.....	101
1.3. Aléa retrait-gonflement des argiles.....	101
1.4. Canalisation de transport de gaz naturel haute pression	101
1.5. Canalisation de transport de matières dangereuses.....	102
1.6. PPRT - en cours d'élaboration	104
1.7. Sites et sols pollués	104
2. La qualité de l'air	104
2.1. Sources de pollution.....	104
2.2. Les pollens	104
3 – Les déchets.....	105
Chapitre 7 Gestion des ressources	107
1. Assainissement	107
1.1. L'assainissement collectif.....	107
1.2. L'assainissement non collectif.....	108
2. Eau potable.....	108
2.1. L'alimentation en eau potable	108
2.2. La défense incendie.....	109
3. Eau pluviale	110
4. Aménagement numérique du territoire.....	111

PARTIE 2 **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

INTRODUCTION PARTIE 2 : QUELLE PERCEPTION DU PAYSAGE ?

1- UN PAYSAGE EMERGENT

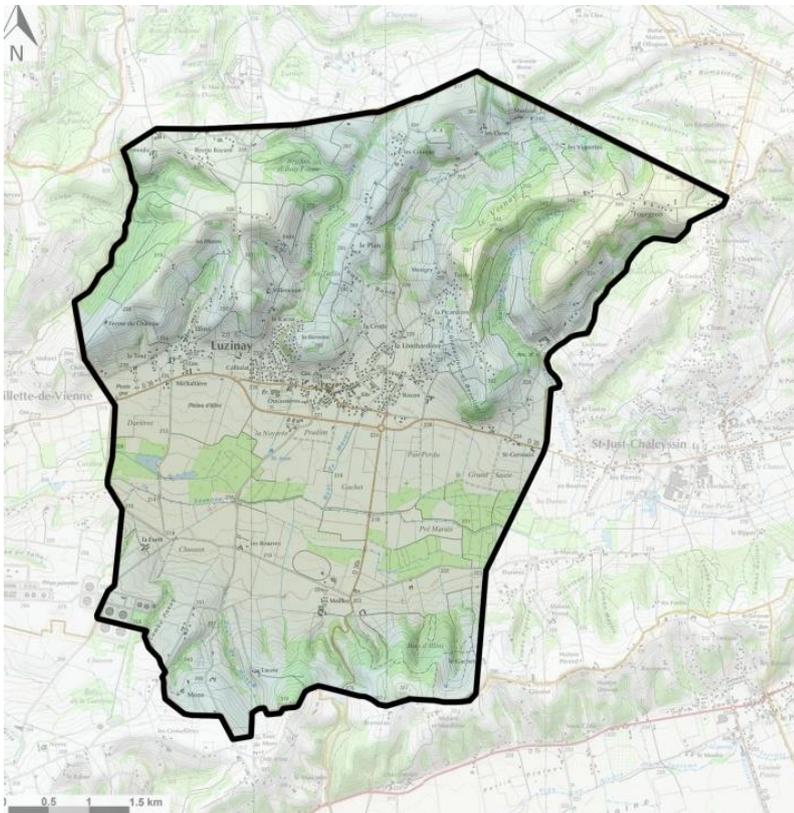
La commune de Luzinay fait partie des « paysages émergents » présentés dans l'Atlas des paysages de la Région Rhône-Alpes. Elle fait partie de ces territoires à dominantes rurales et naturelles qui ont évolué au cours du XX^{ème} siècle et se sont considérablement développés, souvent sous la forme de « ville étalée ou réticulaire ». Ces paysages ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les territoires ruraux et naturels ou les paysages agraires, de par leur évolution et l'urbanisation qui les constituent, mais ne sont toutefois pas assimilables aux espaces urbains et périurbains. Ces territoires sont attractifs pour de nombreuses populations, notamment urbaines, conciliant « le désir de campagne et les commodités de la ville ».

Ces paysages sont caractérisés par leur hétérogénéité, celle d'une urbanisation progressive et diffuse à vocation majoritairement résidentielle ayant entraîné le développement global de ces espaces.

Evolution de ces paysages

Une forte pression de l'urbanisation est présente sur ces territoires qui tendent à s'étendre, et dont les habitants souhaitent conserver la faible densité et la qualité de ce cadre de vie choisi. L'idée étant de maintenir un équilibre entre les coupures formées par les paysages naturels et agraires et les zones d'urbanisation, tout en évitant les nombreux conflits d'usages que cette organisation peut engendrer. « La principale question posée par ces paysages émergents est leur non-acceptabilité au regard des critères du développement durable (consommation foncière, empreinte écologique, énergie, déplacements automobiles, coûts sociaux...), malgré l'image « verte » qui leur est associée ».

2- UN PAYSAGE STRUCTURE PAR LE RELIEF



La commune de Luzinay est installée dans la vallée de la Sévenne entre deux grands ensembles de plateaux qui encadrent le territoire au Nord et au Sud.

Façonné au fil du temps, le relief joue un rôle important dans l'organisation du territoire et la structuration du paysage.

Le contexte collinaire des balmes contraste avec celui de la plaine alluviale au relief plat et doux, à l'origine de la diversité d'ambiances paysagères de la commune.

Le relief induit des ouvertures visuelles, des vues, des ambiances singulières selon qu'on se situe sur les hauteurs (aux perspectives sur le paysage lointain) ou en fond de vallon (au paysage davantage fermé et aux vues rapprochées).

La commune de Luzinay offre ainsi des paysages variés formant de grandes entités.

Depuis les balmes : de larges fenêtres sur le paysage de la vallée de la Sévenne avec en arrière-plan le massif du Pilat qui se dessine, une impression d'ouverture et d'étendue.



Depuis les vallons : des vues rapprochées et guidées par la végétation, une ambiance plus intime et secrète.



CHAPITRE 1

HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE LUZINAY

1. HISTOIRE

1.1. Fusion de trois paroisses

Village ancien, situé sur la vallée de la Sévenne et entouré de part et d'autre de plateaux, Luzinay s'est initialement développé sous la forme de « trois agglomérations humaines »¹, celle d'Illins, celle de Luzinay et celle de Mons. Chacune des trois paroisses se composaient d'une Eglise, d'un curé, d'un cimetière et d'un presbytère, formant des entités assez distinctes et éloignées au sein du territoire. La topographie de la commune formée par les plateaux et la vallée marquée par son caractère inondable expliquent cette organisation de l'habitat sur les plateaux et au pied des plateaux, qui structurent le paysage actuel du territoire.

Au Moyen-Age, le territoire appartenait au Seigneur d'Illins, dont le château restauré se situe aujourd'hui sur la commune de la Villette-de-Vienne, au sommet d'une butte dominant la vallée de la Sévenne. Cette seigneurie, appartenant successivement, jusqu'à la Révolution à différentes familles de notables, marqua l'histoire de la commune. Deux autres châteaux, d'une importance moindre, étaient également érigés sur le territoire de Luzinay, le château de Mons ainsi que le château de la Nève.

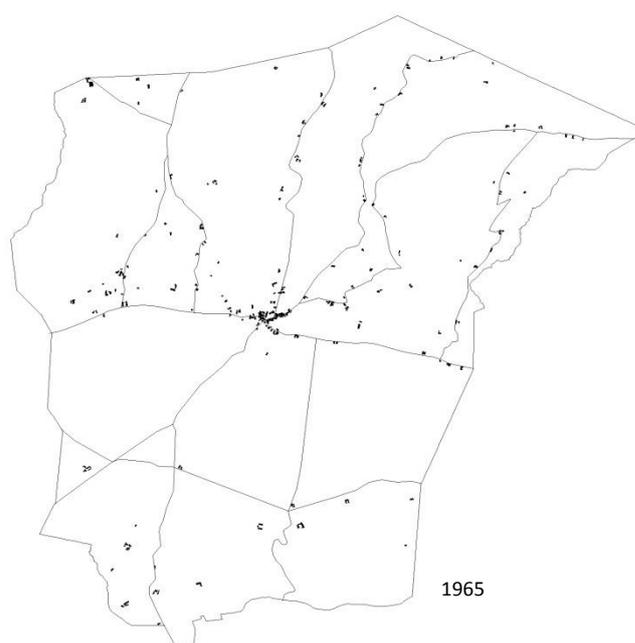
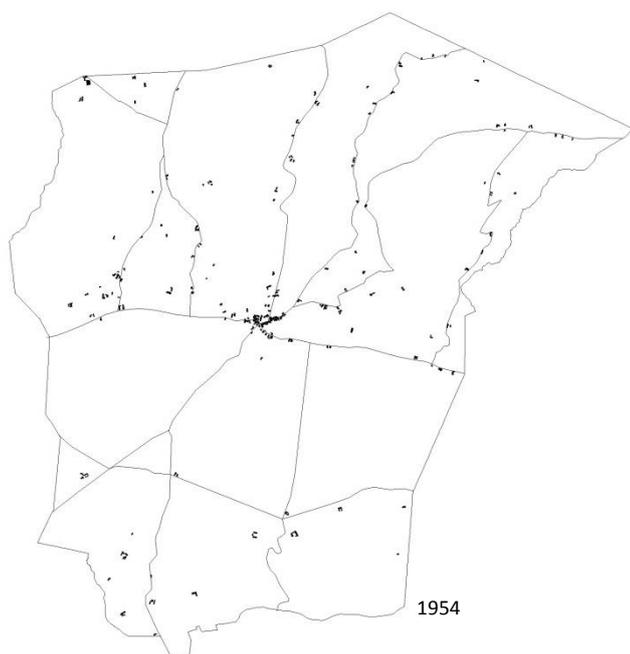
Après la Révolution et lors de la réorganisation religieuse en France en 1802, une unique Eglise fût conservée pour l'ensemble de la commune, celle de Luzinay au centre du village. Malgré une faible population sur le territoire, l'Eglise de Luzinay jugée trop petite et peu entretenue, fût reconstruite en 1820 et achevée en 1823. C'est en 1834, que la commune prit définitivement l'unique nom de Luzinay.



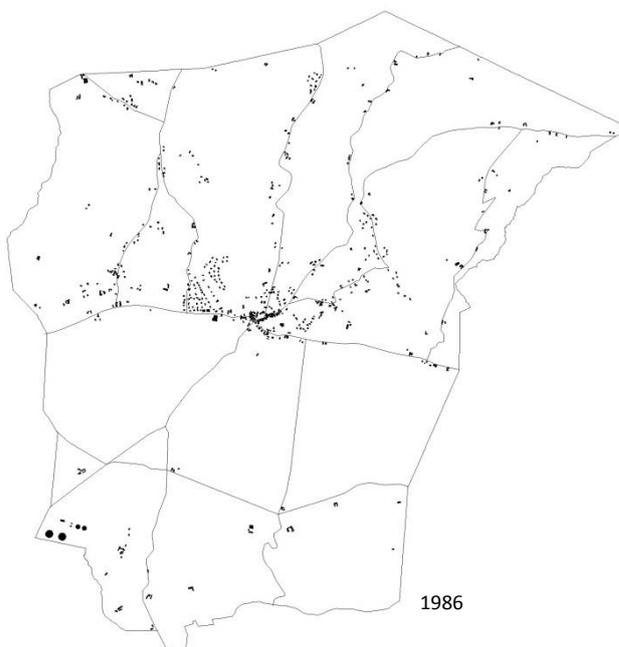
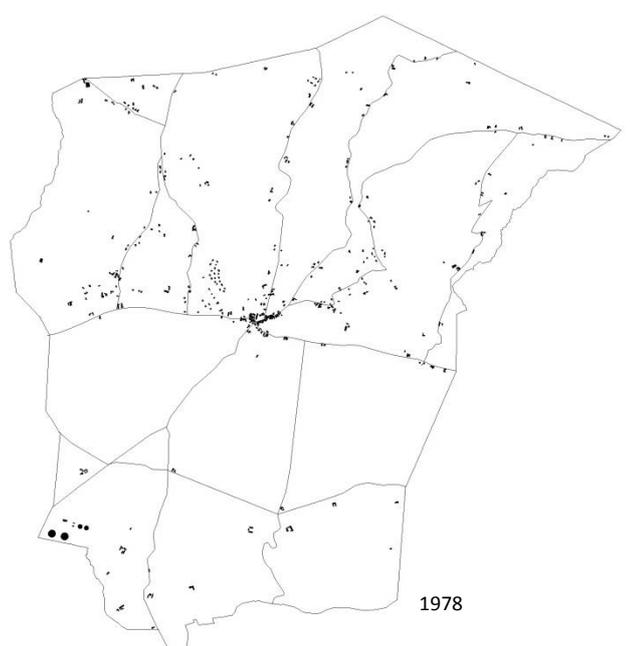
Carte de Cassini 1700
www.geoportail.gouv.fr

¹ http://www.mairie-luzinay.fr/Geographie-Luzinay_110.asp

2. EVOLUTION DU BATI SUR LUZINAY

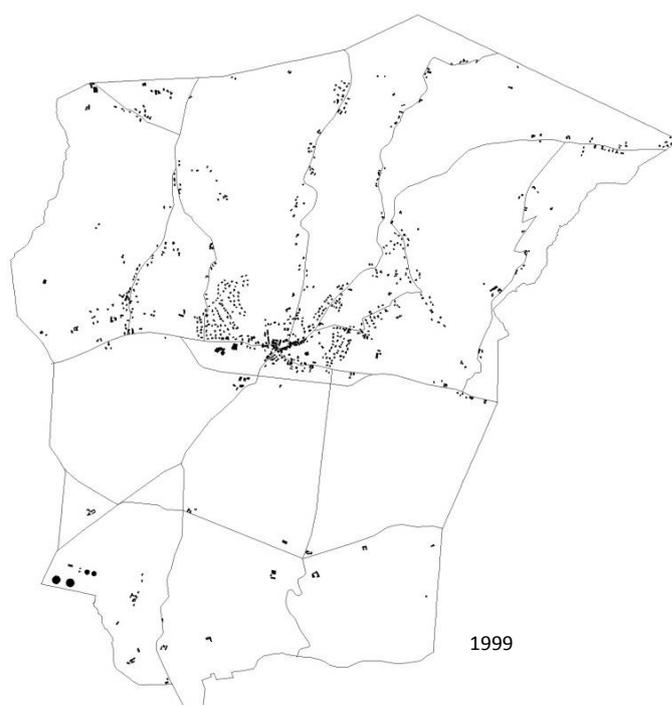
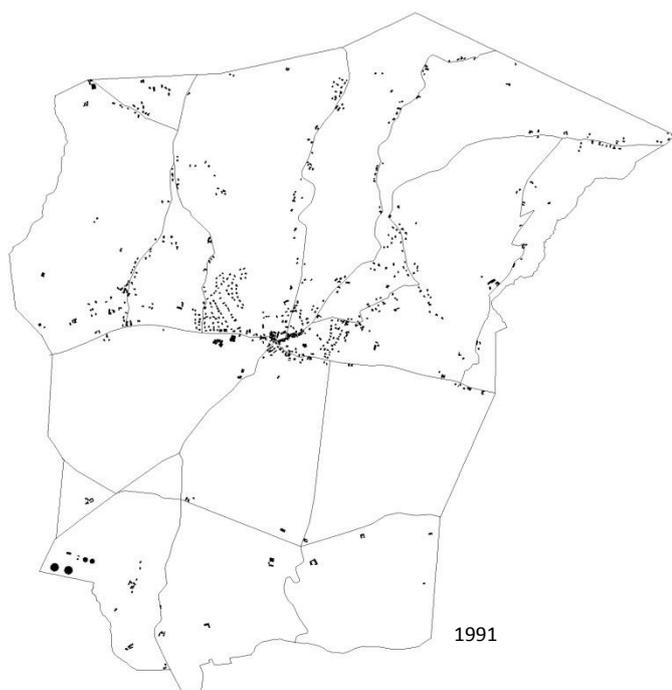


Jusqu'au milieu des années 60, l'urbanisation se concentre au sein du centre historique de Luzinay et de manière moins marquée autour du hameau d'Illins. Un habitat dispersé (exploitations agricoles et bâtisses anciennes) est également présent, notamment le long des voies de desserte structurant le village.



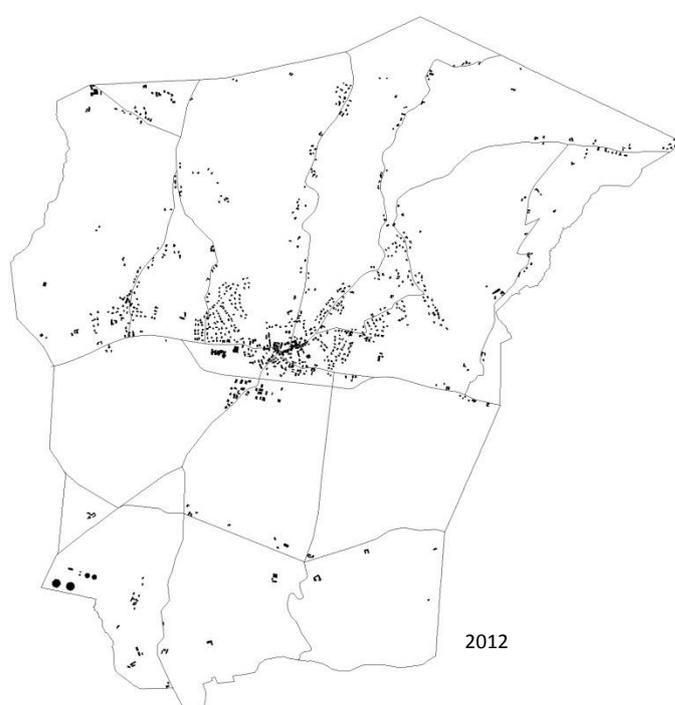
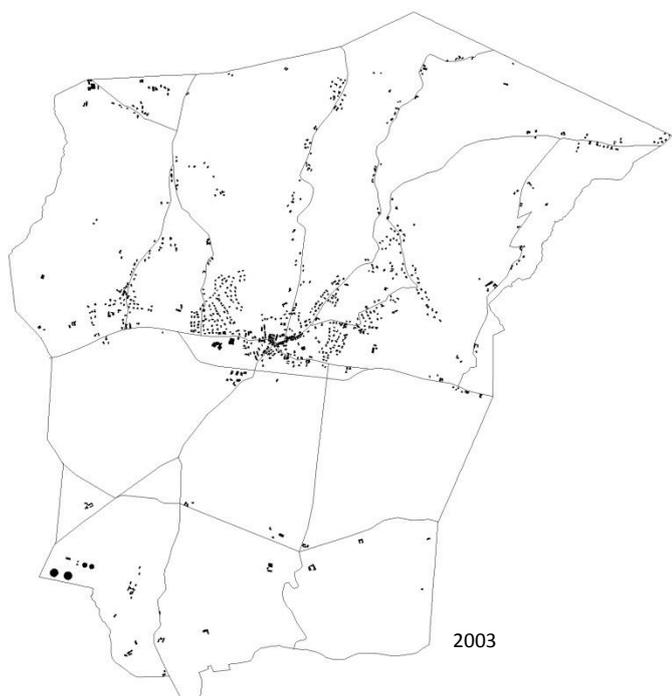
Dans les années 70, la commune est le support d'un développement pavillonnaire important, avec la construction du premier lotissement « La Garenne », à l'Ouest du centre historique. Un habitat dispersé et ponctuel se développe également autour des voies et des constructions déjà présentes.

Le développement pavillonnaire se poursuit de manière accrue, particulièrement à l'Ouest avec la création de nouveaux lotissements. De même, dans la continuité du tissu historique du bourg, un habitat plus récent se développe.

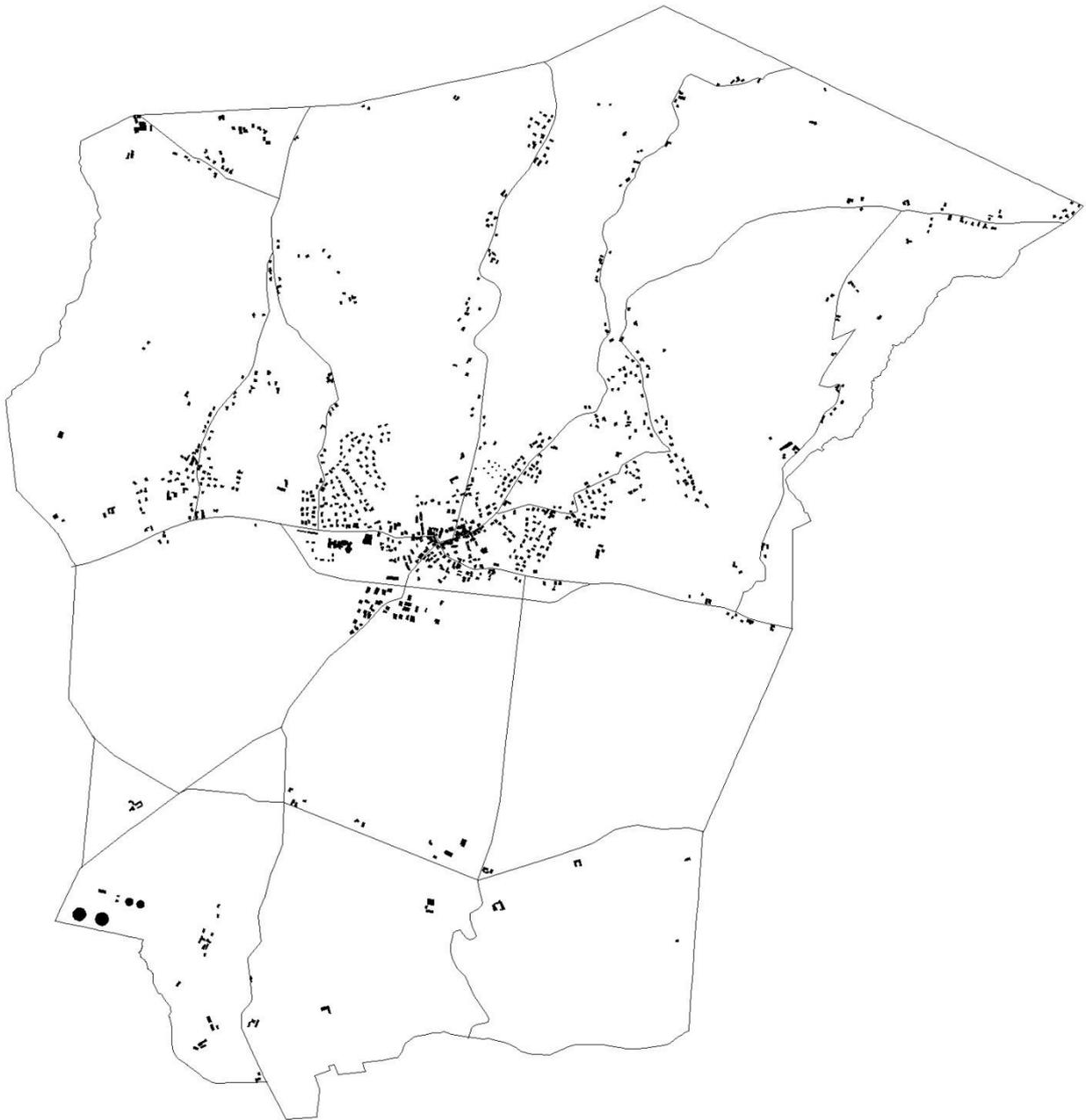


Durant les années 90, l’habitat s’étend également à l’Est du centre historique, de manière diffuse sous la forme de lotissements. Le pôle d’équipements sportifs et éducatifs est développé, créant une seconde zone de polarité dans le centre bourg.

La déviation de la rue des Allobroges est construite et devient support à la création d’une zone d’activités au sud. L’habitat se développe à nouveau à l’est alors qu’à l’Ouest la formation de lotissements est nettement ralentie, voire stoppée.



Le développement de la commune se poursuit autour des zones qui se sont progressivement urbanisées et autour du centre bourg. Ce développement se fait majoritairement sous la forme de lotissements, en extension des poches d’habitat déjà construites.



La structure actuelle de la commune est particulièrement diffuse et éclatée. L'habitat s'est développé de manière discontinue de part et d'autre du centre bourg historique de Luzinay, alors que les polarités se concentrent au centre du bourg. Il est nécessaire de porter attention à la diffusion de cette urbanisation, ayant un impact sur la qualité paysagère du territoire, et limiter davantage l'imperméabilisation des sols au détriment d'espaces agricoles et naturels.

3. LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

3.1. Le patrimoine bâti et végétal local



<http://www.delcampe.fr/>



La chapelle d'illins, classée monument historique depuis 2005, a été préservée et rénovée en 2002. Son cimetière est également conservé, le tout marquant le patrimoine historique du hameau d'illins, à l'écart du centre bourg actuel de Luzinay. Elle constitue l'identité du hameau autour de laquelle s'est développé un habitat pavillonnaire diffus. Son caractère patrimonial et le cachet de ce site sont à mettre en valeur au sein du hameau.



<http://www.delcampe.fr/>



<http://www.delcampe.fr/>



La place de la mairie, lieu central historique, est toujours la polarité principale du village autour de laquelle se structure le bourg. L'école a été déplacée à l'Ouest du centre bourg formant avec les équipements sportifs récents une seconde polarité. Le bâtiment faisant office de Mairie et d'école autrefois a été rénové et transformé en bibliothèque municipale.

L'Eglise au sein du village est aujourd'hui entourée d'habitations qui se sont développées autour de la structure historique du centre bourg. L'édifice au caractère singulier n'est pas mis en valeur par son environnement immédiat.



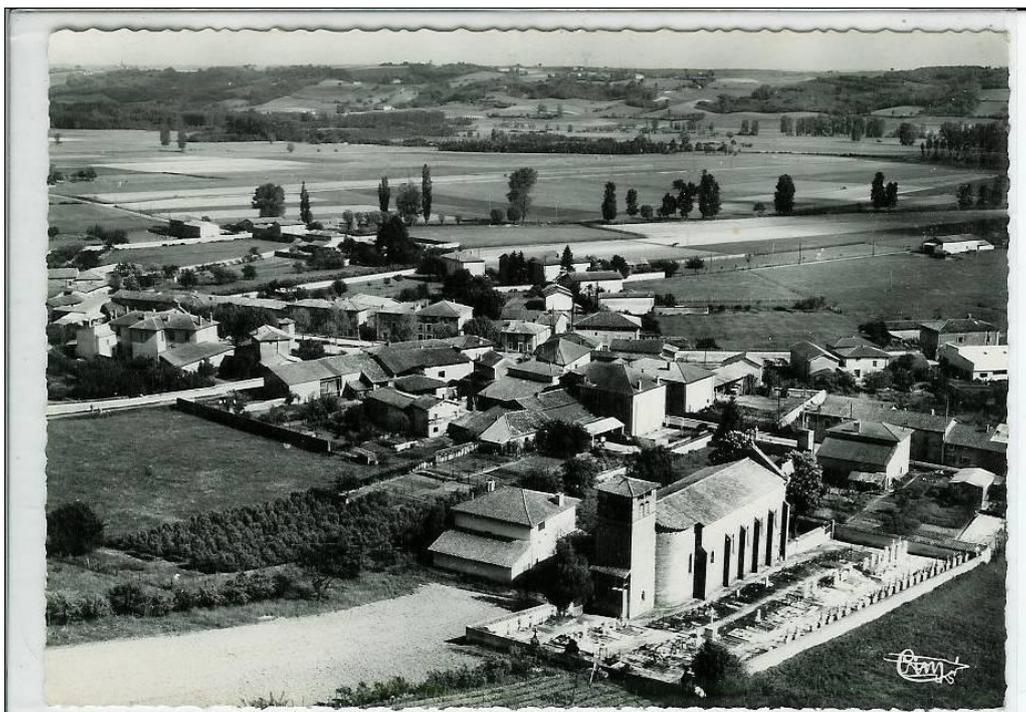
<http://www.delcampe.fr/>



Vue depuis l'Est sur l'Eglise de Luzinay



Vue depuis le Nord



<http://www.delcampe.fr/>

Vue générale de Luzinay (après les années 50)



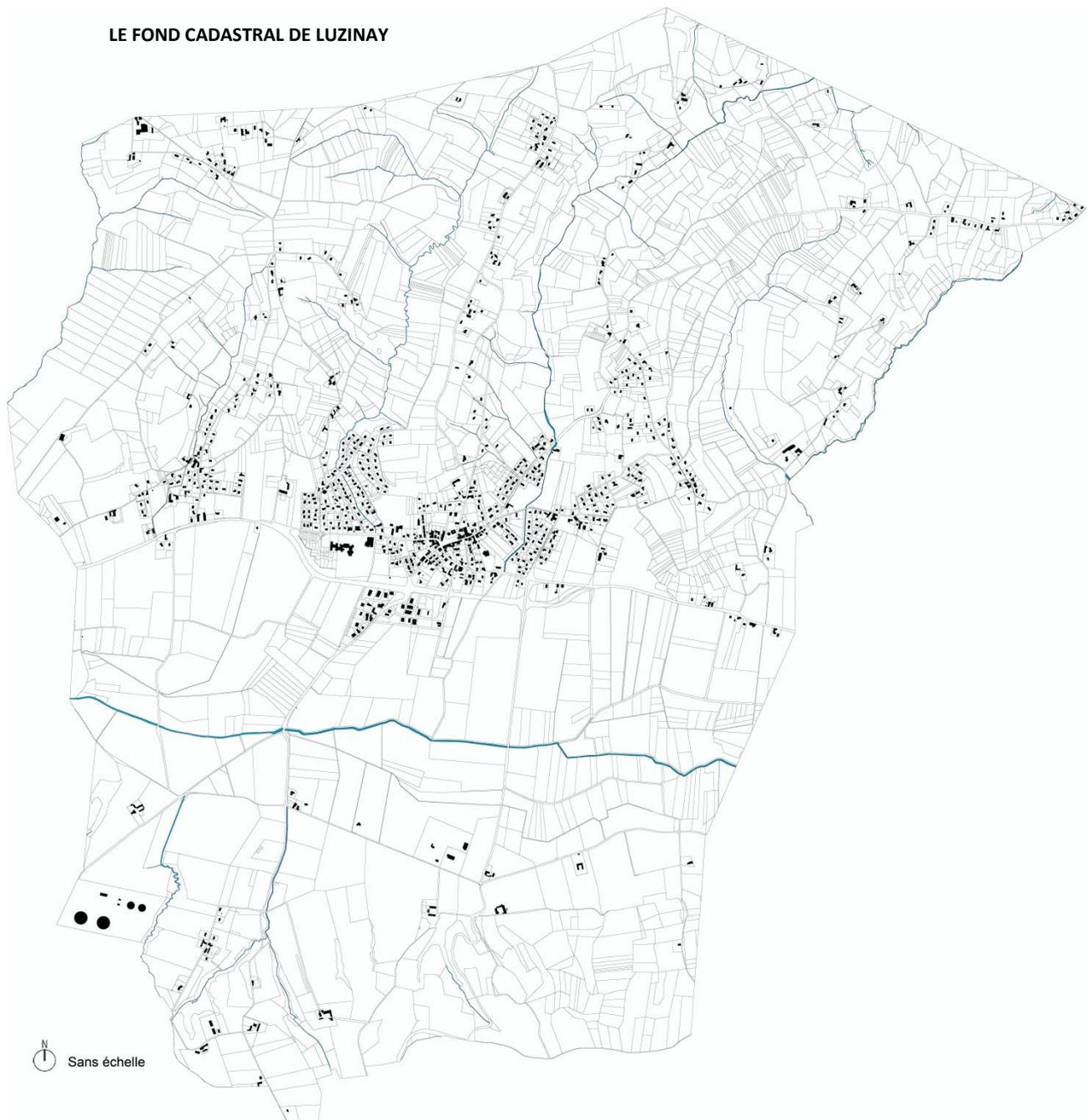
Les fermes isolées et les bâtisses anciennes font également partie du patrimoine bâti de Luzinay. Elles sont souvent localisées dans des zones peu denses, à l'écart du centre bourg. Il est important de préserver ce bâti mais également leur environnement proche (zone naturelle, alignement d'arbres, végétation) afin de respecter leur valeur patrimoniale et leur identité marquant le territoire.



La commune compte de nombreux murs en pisé. Ils constituent le patrimoine historique et architectural de Luzinay. Edifiés en même temps que le tissu historique du territoire, ils constituent des éléments remarquables du patrimoine bâti, et servent notamment de clôture aux vieilles bâtisses de la commune ainsi que d'éléments structurant l'espace public.

4. LA STRUCTURE ACTUELLE DE LA COMMUNE

LE FOND CADASTRAL DE LUZINAY



La compréhension de l'espace communal de Luzinay nécessite la lecture des composantes qui constituent le plan du territoire : le réseau viaire, le découpage parcellaire et la structure bâtie. La rue, la parcelle et le bâti sont les éléments de base du tissu urbain. La rue est un élément de circulation et de distribution, sa création est indissociable de toute volonté d'aménagement. La parcelle supporte le bâti et permet de délimiter l'emprise privée du sol de l'emprise publique. Le bâti et l'architecture sont les éléments les moins constants du territoire, ils évoluent au cours du temps.

4.1. Le réseau viaire



La lecture du tracé viaire fait apparaître la hiérarchie établie entre les rues ainsi que l'organisation spatiale du territoire. Le réseau viaire s'organise autour d'un axe principal linéaire, sur lequel se connectent les voies desservant les différents espaces du territoire. La trame viaire de Luzinay peut se décomposer ainsi :

- L'axe historique (en rouge) qui traverse le centre bourg. La création de la RD36, déviation Sud du bourg, a permis de limiter le transit dans le centre du village. Il est le support principal de l'urbanisation sur lequel converge de nombreuses voies de desserte communale et un axe majeur de desserte supracommunale.
- Les voies communales (en orange), qui convergent vers le centre bourg (sur l'axe historique). Elles servent également de ramification et se connectent aux voies secondaires desservant la commune et les communes voisines.
- Les voies secondaires (en bleu), permettant les connexions avec les zones d'habitats diffus réparties sur le territoire de la commune. Elles permettent une connexion avec les communes situées au Nord et au Sud de Luzinay et se connectent directement sur les voies de rabattement vers le centre bourg (voies communales convergentes).
- Les chemins (en vert), nombreux au nord de la commune, permettent d'accéder aux espaces les plus accidentés (dans les combes).

4.2. La structure du bâti



La lecture des éléments bâtis du territoire permet de mettre en relation les notions de vide et de plein de l'espace communal. La structure du bâti met en évidence les espaces relativement denses et organisés du territoire. Le système viaire transparait, délimité par les constructions dans le centre bourg ancien de Luzinay. La lecture du réseau viaire s'avère plus difficile sur le reste du territoire, composé par l'habitat diffus. Le système de rue et l'espace public en général, comme élément organisateur du bâti ne se perçoit plus.

Enfin, en opposition aux espaces construits, le plan met en évidence les espaces non urbanisés de la commune. Les combes forestières, les collines pentues et les espaces agricoles sont libres d'urbanisation.

L'implantation du bâti ancien est mise en relation avec la topographie du terrain, ainsi le centre ancien du bourg s'est implanté sur un replat topographique, au centre du territoire.

L'habitat dispersé se localise principalement sur les collines et le bas coteau, au Nord de la commune. L'habitat s'est moins diffusé au Sud de par son caractère agricole affirmé et son inondabilité.

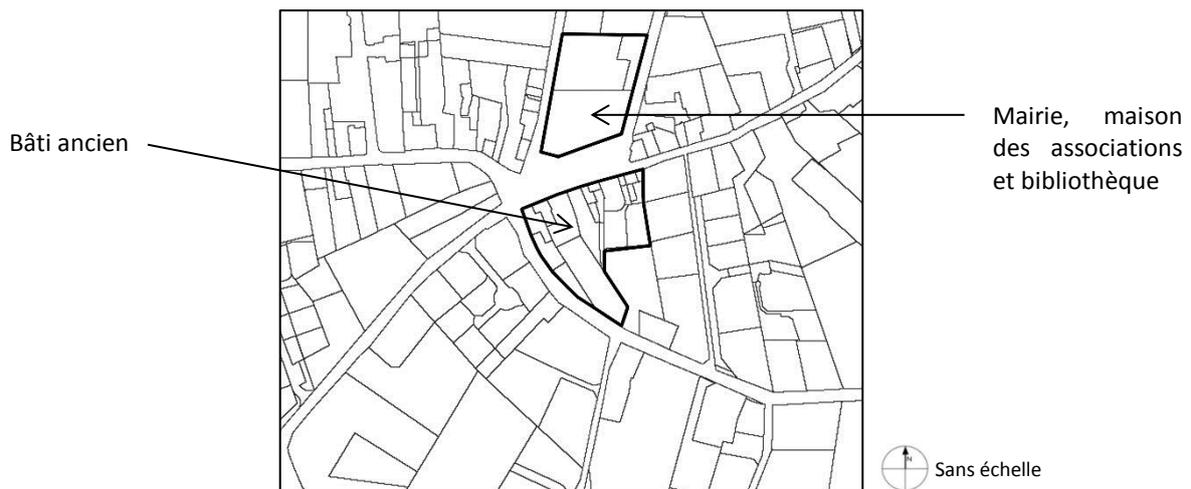
4.3. Le découpage parcellaire

Support de diverses occupations du sol, le découpage parcellaire reflète l'organisation foncière de l'espace. Le plan parcellaire de Luzinay présente un découpage important des combes et de l'espace du centre bourg, soit les espaces localisés au Nord de la route départementale ainsi qu'à l'extrême Sud sur le coteau. Les grandes parcelles se situent dans la vallée, au Sud de la route départementale, là où la topographie est moins marquée.

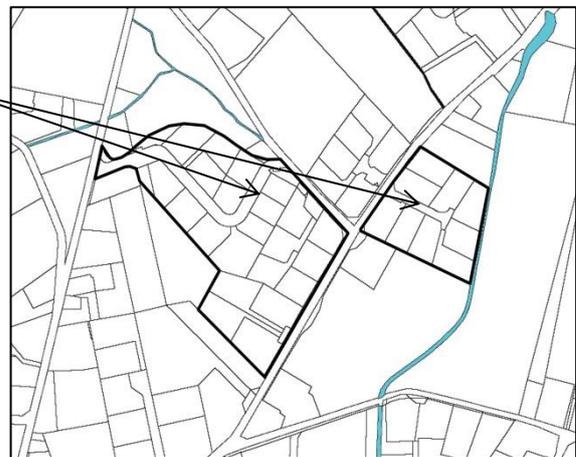
LE DECOUPAGE PARCELLAIRE



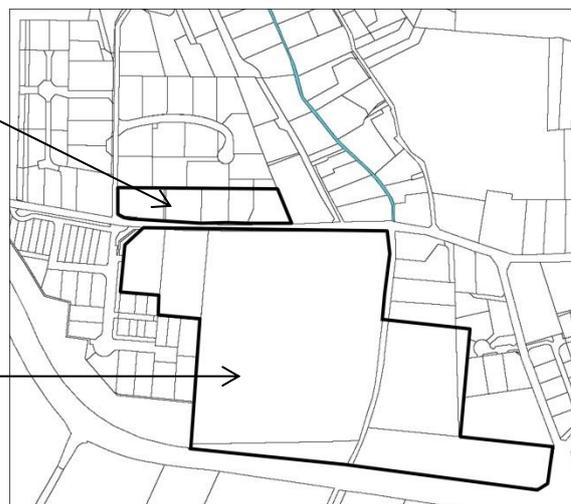
Le parcellaire ancien du centre bourg et du hameau d'Illins est composé de petites parcelles construites, découpées de manière assez irrégulière et imbriquées.



La division parcellaire issue des procédures de lotissements plus récentes s'organise autour des voiries nouvelles, souvent en impasse...



... Ou bien le long de voies existantes, comme ici, bordant la rue des Allobroges.



Les équipements éducatifs et sportifs à l'entrée Ouest du centre bourg occupent de grandes parcelles découpées selon les besoins, lors de la création ex-nihilo de cette seconde polarité.

La taille des parcelles varie selon le type d'occupation du sol : les parcelles support d'urbanisation récente sont de tailles plus importantes que les parcelles du centre-bourg.

L'état du parcellaire montre que les espaces urbanisés dans une continuité pertinente avec l'environnement bâti immédiat sont peu nombreux. Le découpage parcellaire se réalise au coup par coup en fonction des opportunités. Son inscription dans un contexte plus général n'est pas prise en compte. Seules les opérations de renouvellement urbain du tissu historique au centre respectent le cadre bâti de centre ancien.

CHAPITRE 2

LE MILIEU PHYSIQUE

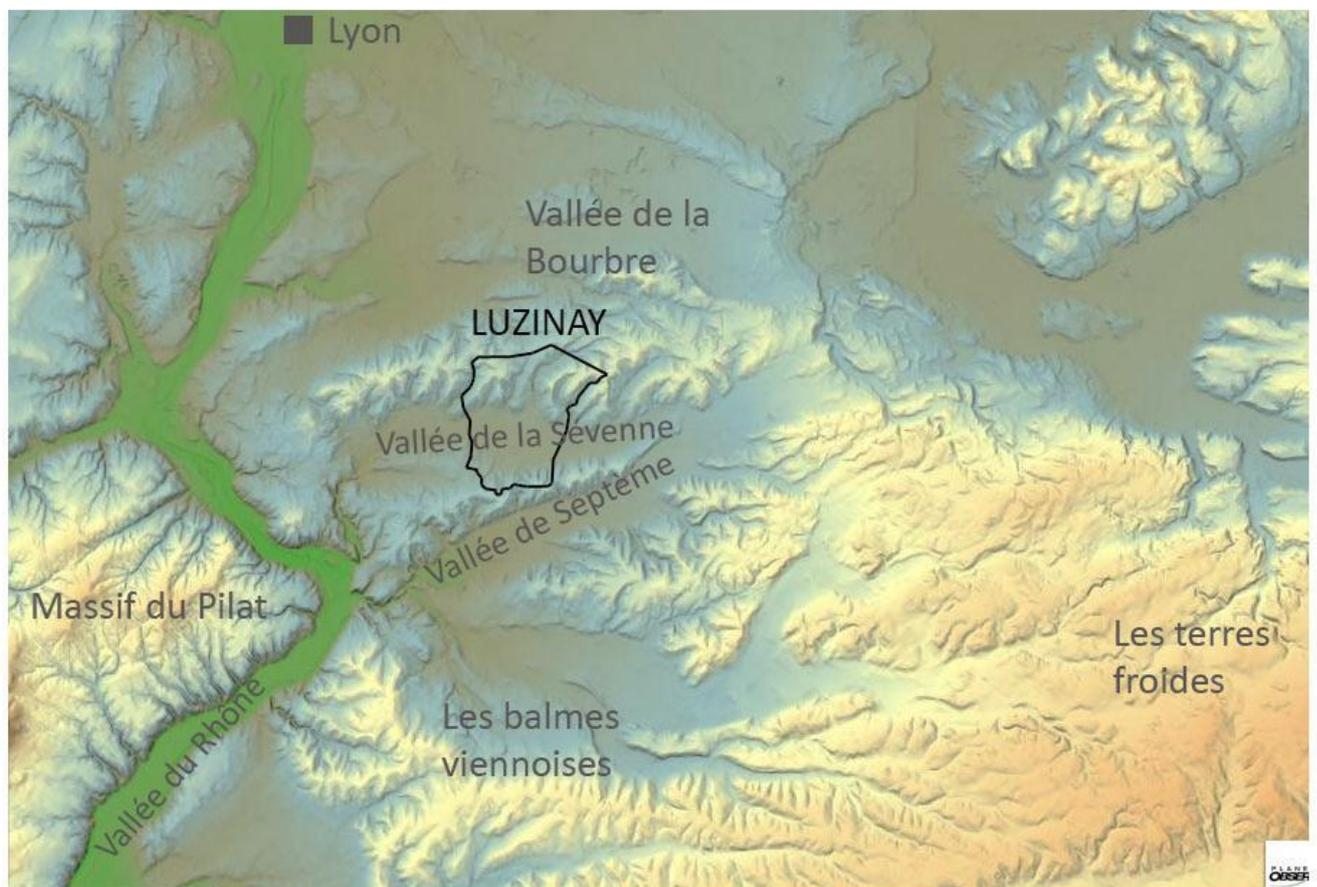
1- LE RELIEF ET LES CONDITIONS CLIMATIQUES

1.1 Le relief

La commune de Luzinay se situe dans un contexte topographique particulier. Afin de comprendre le relief à l'échelle de la commune, il est nécessaire de cerner celui-ci à une échelle plus étendue.

La commune se trouve au croisement de différentes entités, présentant des caractéristiques différentes :

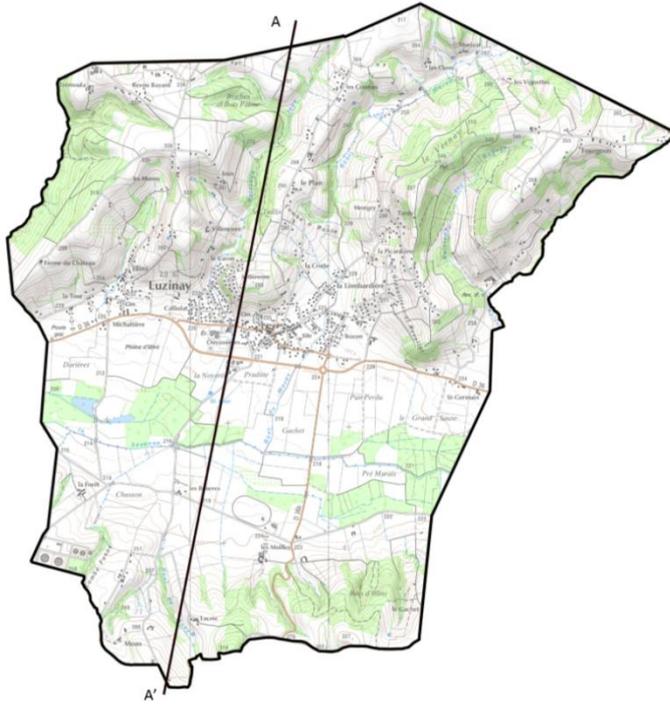
- Luzinay se trouve à l'extrême Sud-Ouest des terres froides constituées de collines argileuses, tenant leur nom du sol froid et du climat rigoureux qu'elles offrent en période hivernale.
- Au Sud de la commune se trouvent les balmes viennoises, paysage collinaire orienté est-ouest et relativement en pente, qui se répète et forme quatre séries entrecoupées de trois plaines. De nombreux paysages agraires se lisent également, malgré une urbanisation assez intense au sein de ce paysage offrant des perceptions très contrastées.



Le centre bourg est encaissé dans la vallée de la Sévenne et se trouve sur un replat topographique côté à 220 mètres d'altitude.

Le bourg habité est entouré de part et d'autre (au Nord et au Sud) de plateaux où culminent les points les plus hauts du territoire de Luzinay. Le point culminant se localise au Nord du secteur de Fourgeon à 360 mètres.

Le Nord de la commune, très en relief, offre des points de vue sur le grand paysage, notamment sur le Sud du territoire et sur le Massif du Pilat au loin.



COUPE ACCENTUEE DE LA COMMUNE



1.2 Les conditions climatiques

Source : Contrat de rivière des 4 vallées

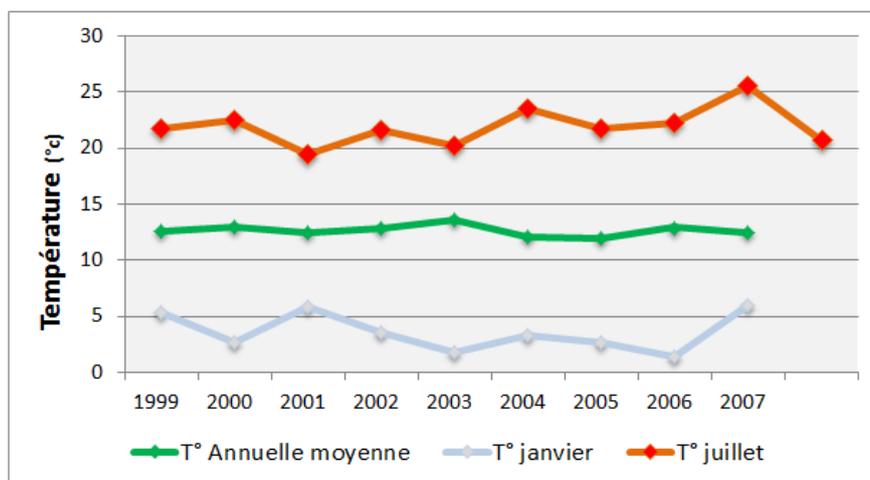
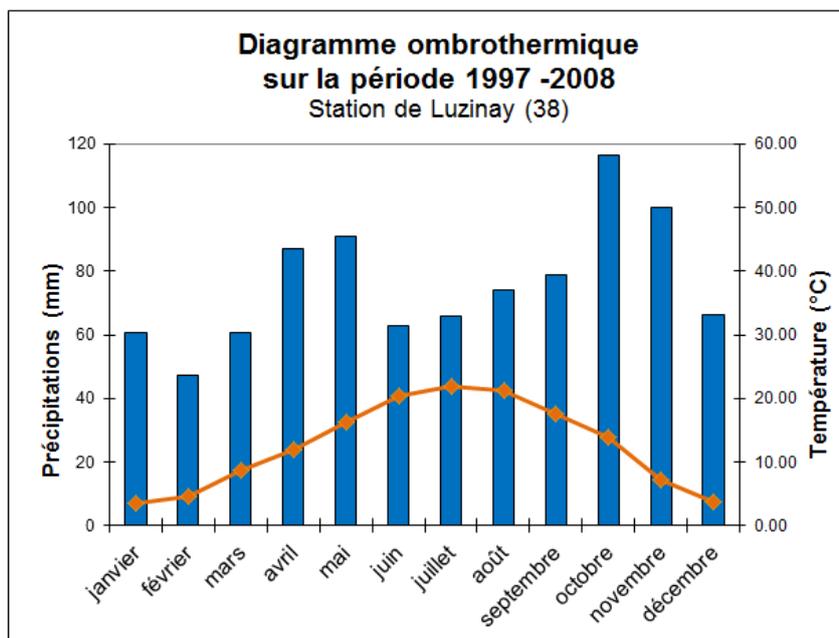
Le bassin versant des 4 vallées est soumis à un climat essentiellement océanique avec des tendances continentales. Les précipitations sont majoritairement pluvieuses. Elles présentent un pic annuel en automne et sont plus faibles en hiver. La pluviométrie annuelle est proche de 900 mm avec une valeur moyenne de 80 jours de pluies par an.

Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 10,5°C à 11°C avec janvier comme mois le plus froid (minimaux mensuels de 1,5°C à 2,5°C) et juillet le plus chaud (maximaux mensuels de 20,9°C à 25,6°C). L'évapotranspiration réelle varie entre 460 et 670 mm/an selon les années, avec une moyenne à 600 mm/an.

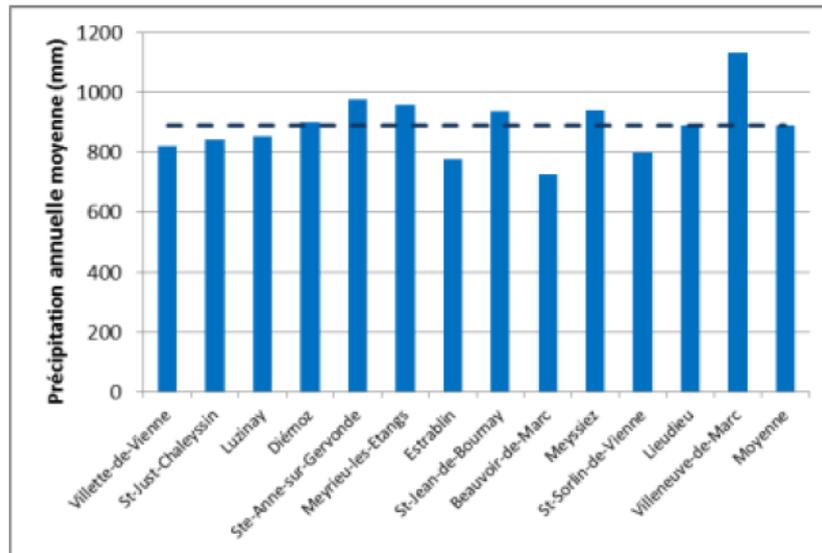
L'année hydrologique peut-être divisée en périodes distinctes :

- la période d'avril à septembre qui correspond à des précipitations faibles ou l'évapotranspiration est maximale ;
- la période de septembre à avril qui correspond à des pluies abondantes, contribuant à la recharge des nappes, avec une évapotranspiration minimale.

DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE ET EVOLUTION DES TEMPERATURES ANNUELLES A LUZINAY (1998–2007)



PRECIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES SUR LE BASSIN VERSANT SUIVIES PAR PLUVIOMETRE (SIAH, 2008)



L'organisation des constructions anciennes en cour fermée, regroupée répond à ce besoin de se protéger du vent par exemple. On constate que les hameaux se sont installés en utilisant le relief vallonné pour offrir des zones relatives de protection.

2- GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Source : mairie de Luzinay – géographie

Source : Contrat de rivière des 4 vallées

« La commune de Luzinay est installée sur la vallée de la Sévenne. Les plateaux qui encadrent celle-ci au Nord et au Sud appartiennent à un vaste ensemble régional mis en place à l'époque du miocène. Les sédiments miocènes ont été recouverts par les moraines des glaciers quaternaires, et celles-ci constituent une importante partie du sol communal. A leur tour, les moraines ont été voilées plus récemment par des dépôts éoliens de loess qui créent un sol très fertile. Comme ces dépôts sont particulièrement étendus à Luzinay, ils donnent à la commune de grandes possibilités agricoles.

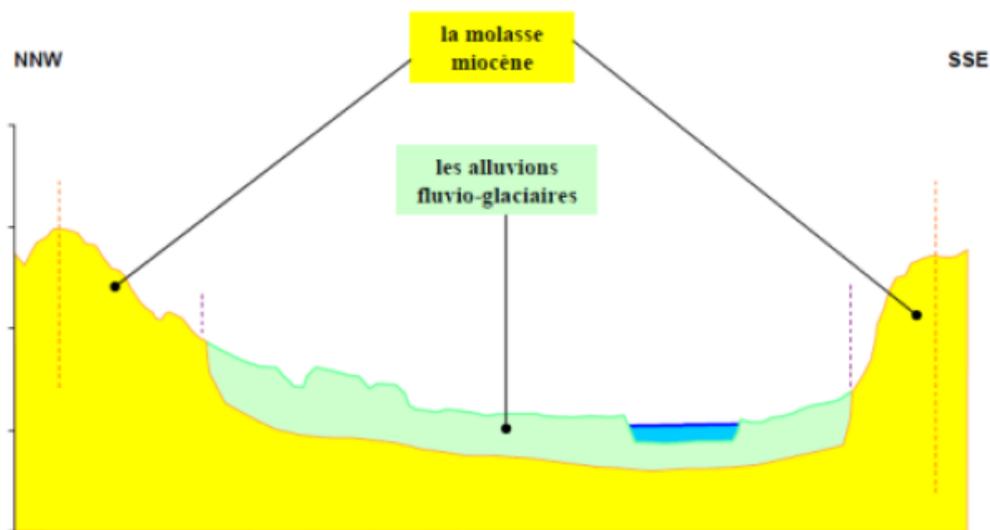
La largeur étonnante de la vallée de la Sévenne et son encaissement ont la même origine qu'à Septème ou Estrablin : il y a eu creusement par les puissantes eaux de fonte des glaciers, déblaiement facilité par la nature tendre des moraines et des sédiments miocènes. Le sous-sol de la vallée est gorgé d'eau qui ressort en filets, rendant les abords de la rivière très humides. Cette topographie explique la répartition de l'habitat. La plaine est vide, car inondable, les hommes se sont installés soit sur les plateaux, en un habitat très disséminé, soit au pied du plateau septentrional. »

CARTE GEOLOGIQUE



Source : géoportail

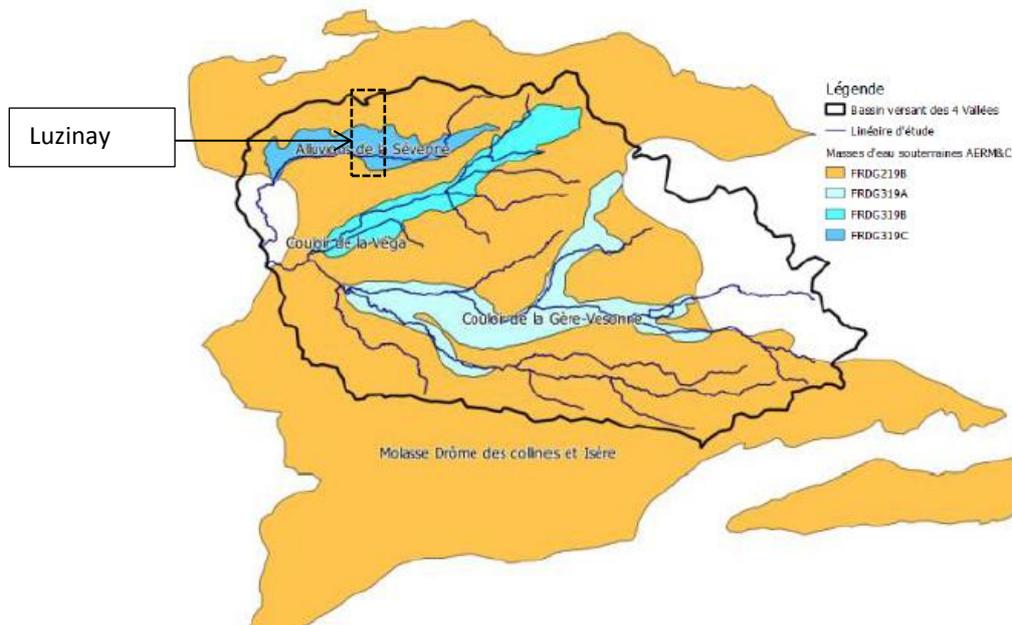
COUPE GEOLOGIQUE SCHEMATIQUE



Cette configuration géologique conditionne fortement le fonctionnement hydrogéologique du bassin versant. Découlant du contexte géologique, le territoire des 4 vallées présente deux niveaux d'aquifère superposés :

- d'une part les nappes fluvio-glaciaires localisées dans les fonds de vallée, caractérisées par un sens d'écoulement suivant globalement celui des cours d'eau ;
- d'autre part la nappe de la molasse miocène du Bas-Dauphiné, qui s'étend sur la totalité du bassin versant constituant une ressource en eau qualifiée de majeure pour le bassin versant.

LOCALISATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE DU BASSIN VERSANT



Les aquifères fluvio-glaciaires

La particularité géologique du bassin versant propre au contact entre le massif granitique cristallin du Massif central, situé en rive gauche du Rhône, et le bassin tertiaire du Bas-Dauphiné a conduit à un affleurement aval des eaux souterraines à l'aplomb du seuil cristallin. En effet, arrivé au niveau de ce dernier, il n'existe plus d'exutoire souterrain, et les eaux des nappes fluvio-glaciaires empruntent alors le réseau de surface correspondant aux cours d'eau qui ont entaillé profondément le massif cristallin suivants des gorges encaissées afin de rejoindre le Rhône.

Sur le **bassin de la Sévenne**, l'aquifère des alluvions fluvio-glaciaires correspond à un remplissage alluvionnaire du fond de vallée par des dépôts à dominante sableuse, perméables à l'amont (jusqu'à Luzinay) et imperméables à l'aval du fait de l'accroissement de la teneur en argile. La puissance de la nappe peut atteindre localement 30m en amont, alors qu'en aval les alluvions argileux bloquent l'écoulement souterrain, conduisant à une mise en charge et à une émergence de la nappe qui alimente ainsi la Sévenne depuis l'amont de Luzinay.

Dans ce contexte, le régime hydrologique du bassin versant est fortement influencé par les échanges entre les rivières et les eaux souterraines. Ce dernier peut ainsi se caractériser par une sectorisation du fonctionnement hydrogéologique entre les nappes fluvio-glaciaires et les cours d'eau, applicable à chaque bassin :

- dans la partie amont et médiane des bassins versants, les plateaux emmagasinent l'eau par infiltration des eaux issues des précipitations (en particulier dans les vallées de la Gère et de la Vésonne avec les étangs du plateau de Bonnevaux). Les eaux de ruissellements et les écoulements superficiels s'infiltrent de manière importante, alimentant les aquifères et pouvant provoquer des assècs prononcés et réguliers ;
- en aval, par contact progressif avec le socle cristallin, les nappes fluvio-glaciaires affleurent et alimentent les cours d'eau par émergence, assurant alors un débit d'apport progressif et régulier. Au droit du verrou granitique le débit d'apport des nappes en étiage est estimé à 450 l/s pour le couloir de la Véga et de 1 450 l/s pour le couloir de la Gère-Vésonne.

L'influence des nappes fluvio-glaciaires est ainsi un aspect important à prendre en compte dans le fonctionnement du régime hydrologique et écomorphologique des cours d'eau du bassin versant du territoire

L'aquifère de la molasse

Les dépôts molassiques (dépôts tertiaires d'origine marine constituant le magasin aquifère en Rhône-Alpes), malgré une configuration hétérogène et des caractéristiques très variables, forment un réservoir aquifère relativement continu avec des perméabilités de l'ordre de 10^{-4} à 10^{-5} m/s et un débit spécifique estimé entre 0,3 l/s/m et 2,7 l/s/m.

Le fonctionnement de l'aquifère reste encore peu connu du fait du nombre peu important de forages.

Sur la Sévenne, l'aquifère de la molasse s'écoulerait vers le Nord et le territoire de l'Est Lyonnais, et ne serait donc pas une source d'alimentation pour la nappe fluvio-glaciaire.

De plus, bien que représentant un réservoir de ressource en eaux souterraines très important, la faible perméabilité de la molasse ne permet pas une exploitation optimale et se retrouve pour ainsi dire inexploitée.

Zones de ruissellement et d'infiltration

Dans le cadre de l'étude de vulnérabilité intrinsèque des aquifères du territoire des 4 Vallées par le BRGM en 2010, il a été mis en valeur le fait que les têtes de bassin versant et les vallées alluviales sont majoritairement infiltrantes, tandis que la vallée de la Sévenne, les coteaux séparant les vallées et le plateau de Bonnevaux (teneur forte en argile) sont majoritairement ruisselants.

3- RESEAU HYDROGRAPHIQUE - LES EAUX DE SURFACE

3.1. Le document cadre : le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

Luzinay fait partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée. Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le SDAGE Rhône-Méditerranée est mis en œuvre pour 2016-2021. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015.

Les 8 orientations fondamentales du SDAGE :

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
3. Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
4. Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
6. Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
8. Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Zoom sur l'orientation fondamentale n°4 du SDAGE : « Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau » :

Cette orientation préconise notamment que les PLU que les SCOT et PLU doivent permettre de maîtriser :

- La satisfaction des différents usages de l'eau avec une priorité à l'eau potable (disponibilité de la ressource en eau superficielle ou souterraine, préservation des aquifères stratégiques identifiés par le SDAGE, existence ou non des réseaux d'adduction d'eau, rendements...) ;
- Les rejets ponctuels ou diffus et leurs impacts sur la qualité du milieu récepteur ;
- Le risque inondation et la gestion des eaux pluviales (tant vis-à-vis de son impact du point de vue du risque inondation que du risque de pollution) ;
- L'artificialisation des milieux et la préservation des milieux aquatiques et des zones humides.

3.2. Le bassin versant des 4 vallées

Le syndicat des 4 vallées

Au début des années 70, le bassin versant des 4 vallées commence à ressentir les effets d'une gestion environnementale délaissée au profit du développement des besoins humains. Le problème de l'évolution des territoires vient se poser : intensification agricole, développement de l'urbanisation... aggravent des phénomènes naturels périodiques (crues, inondations, sécheresses, érosions, ...) qui entraînent de multiples conséquences négatives jusqu'alors très peu impactant.

Sur les 4 vallées, le choix est fait de mettre en place une solidarité financière et technique entre les communes concernées par ces problèmes. La création du Syndicat Rivières des 4 vallées concrétise cette volonté. Avec le temps, le rôle du syndicat à vocation initialement hydraulique évolue vers une dimension de gestion globale et concertée des cours d'eau. Il a paru essentiel d'encourager une gestion environnementale participative, pour assurer une utilisation durable des ressources en eau, en répondant à des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Pour rééquilibrer la répartition de l'eau entre les besoins humains et les besoins des écosystèmes, de profondes modifications des habitudes sur le territoire sont nécessaires.

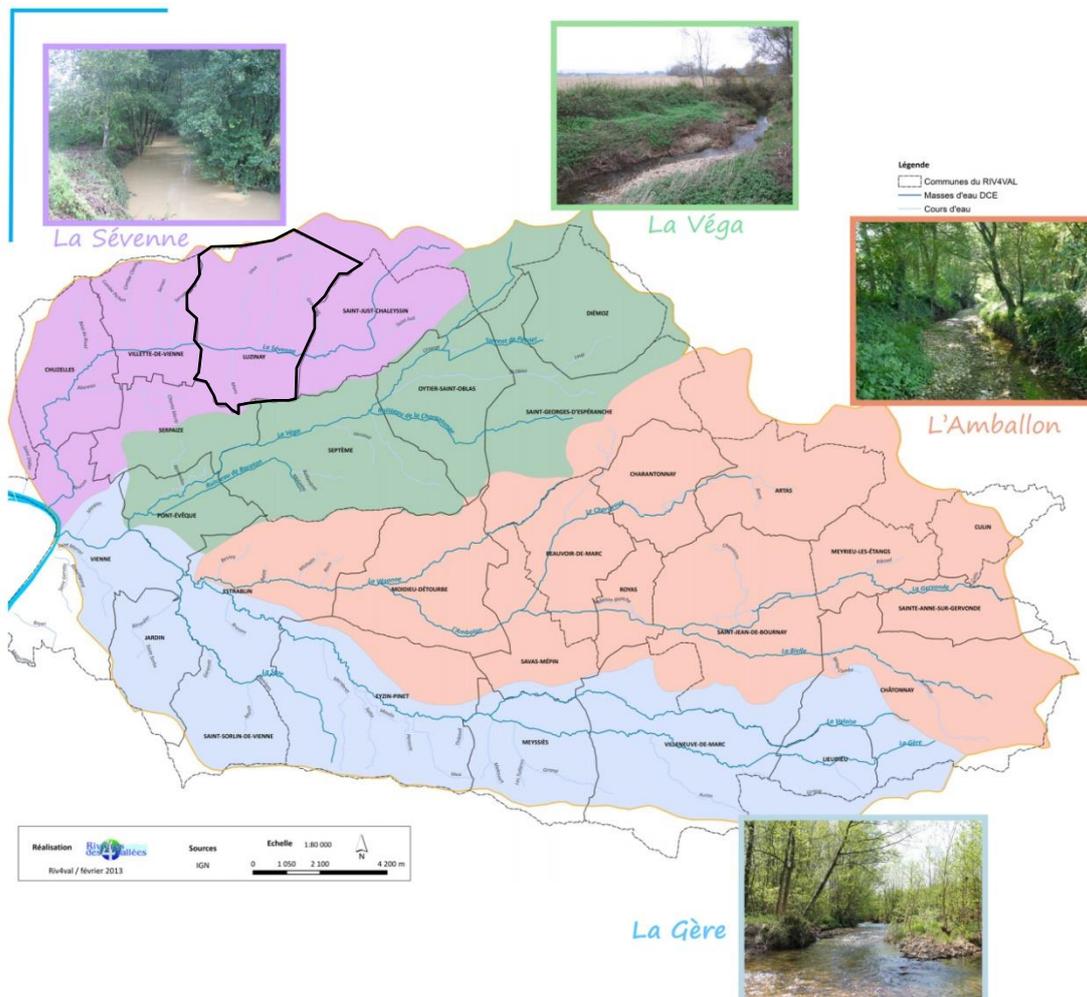
Localisation générale et caractéristiques principales du bassin versant

Le bassin versant des 4 vallées du Dauphiné est le sous bassin versant RM_08_01 du territoire SDAGE-DCE n°8 « Zone d'activité de Lyon – Nord Isère ».

Le bassin versant s'étend sur près de 460 km² et couvre 2 grands bassins hydrographiques différents, celui de la Gère et de la Sévenne. L'unité géographique des 4 vallées du Bas Dauphiné correspond aux 4 principaux réseaux hydrographiques qui drainent ce bassin, avec du Nord au Sud :

- **Le bassin de la Sévenne** (22,2 km – 72 km²) dont fait partie Luzinay, situé au Nord du bassin, qui se sépare du bassin hydrographique de l'Ozon (région de l'Est Lyonnais) au Nord par les arêtes des bois vallonnés de Cornavent, de Saint-Jean, des Fauries et de Vernay jusqu'à la zone urbaine de Valencin (de 302m NGF à 361m NGF). Au Sud, il se sépare du bassin de la Véga par le plateau allant des points hauts de la Garenne (331m NGF) à la Tour de Mons (327m NGF). La Sévenne, présente un bassin superficiel indépendant de celui de la Gère et conflue avec le Rhône au Nord de Vienne au lieu-dit d'Estressin.
- **Le bassin de la Véga** (18,0 km – 85 km²),
- **Le bassin de la Vésonne-Amballon** (14,5 km - 180 km²),
- **Le bassin de la Gère** (36,5 km - 117 km²).

LES BASSINS VERSANTS



QUALITE PHYSICO-CHEMIE ET HYDROBIOLOGIQUE DE LA SEVENNE

Ce cours d'eau est dès l'amont sous l'influence des rejets de la station de traitement des eaux usées de l'entreprise DANONE, auxquelles sont associées les eaux usées domestiques communales de Saint-Just-Chaleyssin. Ceci se traduit par une forte pollution (qualité « mauvaise ») par les matières azotées (NH₄, NO₂) en aval de la STEP. La même problématique est remarquable en aval de Luzinay, la qualité de la Sévenne étant altérée par les rejets des eaux usées de la commune, à l'origine très probablement d'une pollution par les matières phosphorées.

Sur ses parties médianes et aval, la qualité physico-chimique de l'eau tend à s'améliorer lentement, mais reste néanmoins « moyenne », à cause d'une pollution par les nitrates sur tout le parcours, vraisemblablement due aux activités agricoles présentes sur le bassin versant.

Les mesures réalisées dans le cadre du programme de surveillance de l'Agence de l'Eau mettent aussi en évidence une perturbation liées à des concentrations élevées en nutriments au niveau de Saint-Just-Chaleyssin.

Les altérations de la qualité physico-chimique de la Sévenne dès l'amont sont appuyées par une perturbation de la qualité hydrobiologique, qui passe de « mauvaise » à « moyenne » de l'amont vers l'aval. Ces observations sont confirmées par les résultats du suivi AERMC au niveau de Saint-Just-Chaleyssin (secteur amont) en 2008 et 2009 (qualité SEEE « mauvaise » pour le compartiment « Invertébrés benthiques »).

CARACTERISTIQUES THERMIQUES DE LA SEVENNE

La température, et plus précisément les températures estivales maximales, représente un paramètre fondamental influençant la répartition des espèces aquatiques, notamment des poissons.

De manière générale, les apports d'eau souterraine au niveau des résurgences de la nappe du Bas Dauphiné permettent de maintenir une température maximale de l'eau inférieure à 18°C sur une grande partie du linéaire des principaux cours d'eau du territoire. De plus, ces apports d'eau froide limitent les fluctuations thermiques circadiennes. Cependant, l'artificialisation des écoulements (notamment chenalisation et/ou multiplication des étangs) semble impacter le régime thermique des cours d'eau, engendrant un réchauffement de la lame d'eau en été. Les mesures sur les 4 stations suivies dans le cadre du programme de surveillance de l'Agence de l'Eau ne montrent pas d'évolution significative des caractéristiques thermiques au niveau de ces secteurs. De plus, on note que les températures de l'eau ne semblent pas évoluer au cours du temps.

La partie amont de la Sévenne est caractérisée par une infiltration des eaux de surface vers les eaux souterraines. De plus, cette partie est fortement artificialisée, en particulier en amont de Luzinay. D'après le suivi thermique réalisé en 2001 au niveau du pont de Luzinay, la température estivale de l'eau dépassait largement les 20°C. De même, en Juillet 2009 et Aout 2010 au niveau de Saint Just de Chaleyssin, la température dépasse les 24°C (programme de surveillance AERMC).

Sur les parties médiane et aval, les alimentations phréatiques rafraichissent l'eau de plusieurs degrés et limitent les écarts thermiques journaliers. Mais malgré ces apports, les températures maximales estivales dépassaient régulièrement les 18°C en 2001.

QUALITE PISCICOLE

Ce cours d'eau présentait en 2001 une structure ichtyologique fortement réduite sur l'intégralité de son cours, s'améliorant néanmoins de l'amont vers l'aval. Elle passait d'un peuplement restreint à une poignée de loches juvéniles au niveau de Luzinay à un peuplement plus diversifié (6 espèces) dominé par les blageons et les loches au niveau de la ZI de Leveau.

Cette tendance est confirmée par le suivi réalisé dans le cadre du programme de surveillance de l'Agence de l'Eau RMC au niveau de Saint Just Chaleyssin (secteur amont). Les IPR calculés en 2008 et 2009 sont tous deux supérieurs à 36, classant le cours d'eau en « mauvaise » qualité écologique vis-à-vis des poissons.

La présence d'espèces polluo-sensibles telles que le goujon, la vandoise et le blageon sur les parties médianes et aval du cours d'eau laisse penser que ce dysfonctionnement est principalement la conséquence d'une altération physique de la Sévenne. Le sur-élargissement du lit mineur et le colmatage presque total du fond affectent la qualité physique des habitats sur le secteur amont et la partie aval présente une morphologie homogène et peu attractive (uniformisation des écoulements, pavage des fonds). A noter que la qualité physique de l'habitat sur le secteur médian est plus favorable (présences de caches de grande taille), mais reste toutefois limitée par l'absence d'herbier et l'uniformité des écoulements d'étiage. Sur ce secteur, la qualité physico-chimique de l'eau semble affecter le peuplement piscicole.

3.3. Les aléas naturels

Source : rapport carte des aléas, Geolithe

Des phénomènes naturels : inondations, ravinements et ruissellements... sont déjà survenus sur le territoire de la commune de Luzinay.

L'urbanisation grandissante sur la commune impose de considérer les aléas et risques naturels avec une vigilance toujours accrue. La Mairie de Luzinay souhaite donc disposer d'une cartographie des aléas naturels prévisibles, qui puisse permettre une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme des risques générés par ces aléas. Cette étude a été réalisée en parallèle du PLU.

Les événements naturels remarquables ont été inventoriés, d'après les archives du Service RTM de l'Isère et de la mairie, diverses bases de données (www.prim.net pour les Cat.Nat.) ainsi que d'après les habitants. Cet inventaire ne prétend pas être exhaustif, mais peut donner une première idée des problèmes causés par les phénomènes naturels sur la commune.

Date	Phénomène	Description
01/05/1983	Crues torrentielles	Fortes pluies, inondations sur les berges des ruisseaux, la commune est en état de Catastrophe Naturelle pour inondations et pour glissement de terrain.
05 au 10/10/1993	Crues torrentielles	Fortes pluies sur le bas-Dauphiné, la commune est en état de Catastrophe Naturelle.
03/05/2013	Crues torrentielles	Fortes pluies, inondations notamment sur les berges du Joux. La commune est en état de Catastrophe Naturelle.
12-13/10/2014	Crues torrentielles	Fortes crues des ruisseaux inondant entre autres l'école et le stade (Joux) et de nombreuses habitations sur leurs berges (Joux, Béal Maras) ainsi que par des ruissellements, surtout les 13 et 14 octobre. La commune est en état de Catastrophe Naturelle. Ces pluies se renouvellent les 3 et 4/11/2014, avec des conséquences légèrement inférieures.



Les inondations de 2014

Signalons pour mémoire des arrêtés de Catastrophe Naturelle auxquels il n'a pas été possible de rattacher de phénomène particulier sur la commune :

- tempête du 6 au 10/11/1982 (généralisé sur une grande partie de la France ; à St Etienne de St Geoirs, on relève 50mm en 24h et des rafales à 120km/h)
- et les 26-27/11/1982 (généralisé à tout le Nord-Isère),
- inondations et coulées de boue du 24/4 au 30/5/1983 (commun à presque tout le Nord-Isère),
- inondations et coulées de boue du 22 au 25/10/1999 (on relève 200mm de pluie à St Etienne de St Geoirs).

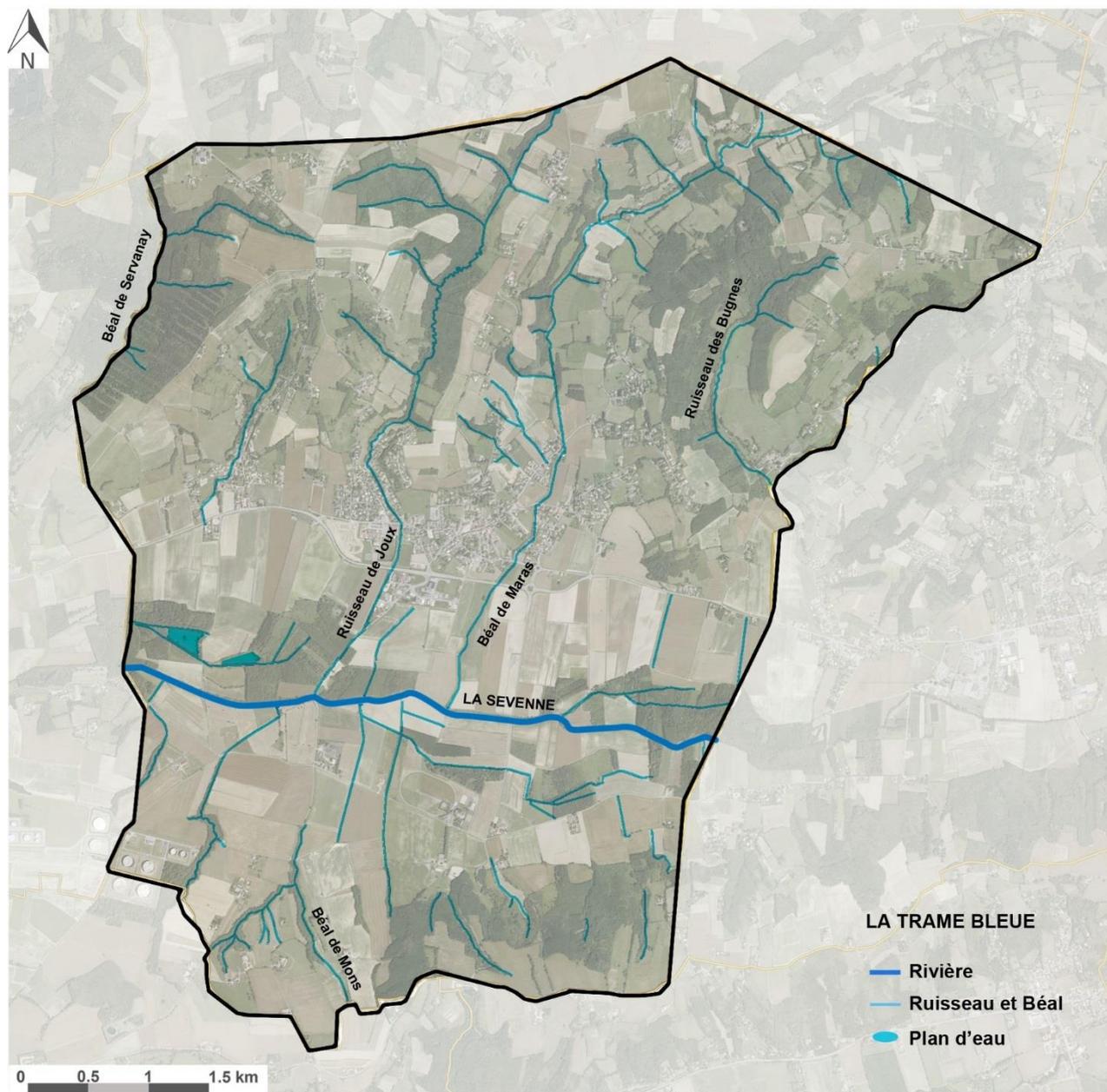
La carte des aléas est intégrée au règlement graphique et écrit. Elle est également annexée au PLU.

Le syndicat des 4 vallées a également réalisé une modélisation du risque inondation de Joux et du Maras, qui a été intégrée à la carte des aléas.

CHAPITRE 3 DU MILIEU PHYSIQUE AUX TRAMES BLEUES ET VERTES

1- LES TRAMES BLEUES ET VERTES ET LE PAYSAGE HABITE DE LUZINAY

1.1. L'eau dans le paysage : un atout environnemental et un risque d'inondation



L'eau est une composante naturelle bien présente sur le territoire. La trame bleue communale s'articule autour de la Sévenne qui irrigue la plaine alluviale d'Est en Ouest et de ses affluents composés de ruisseaux et béals qui dévalent les collines et coteaux.



La Sévenne au cœur de la plaine alluviale



Le béal de Maras qui chemine à travers les collines



Même si elle est peu perceptible dans le paysage, elle constitue néanmoins un élément fondamental d'organisation et de structuration du territoire :

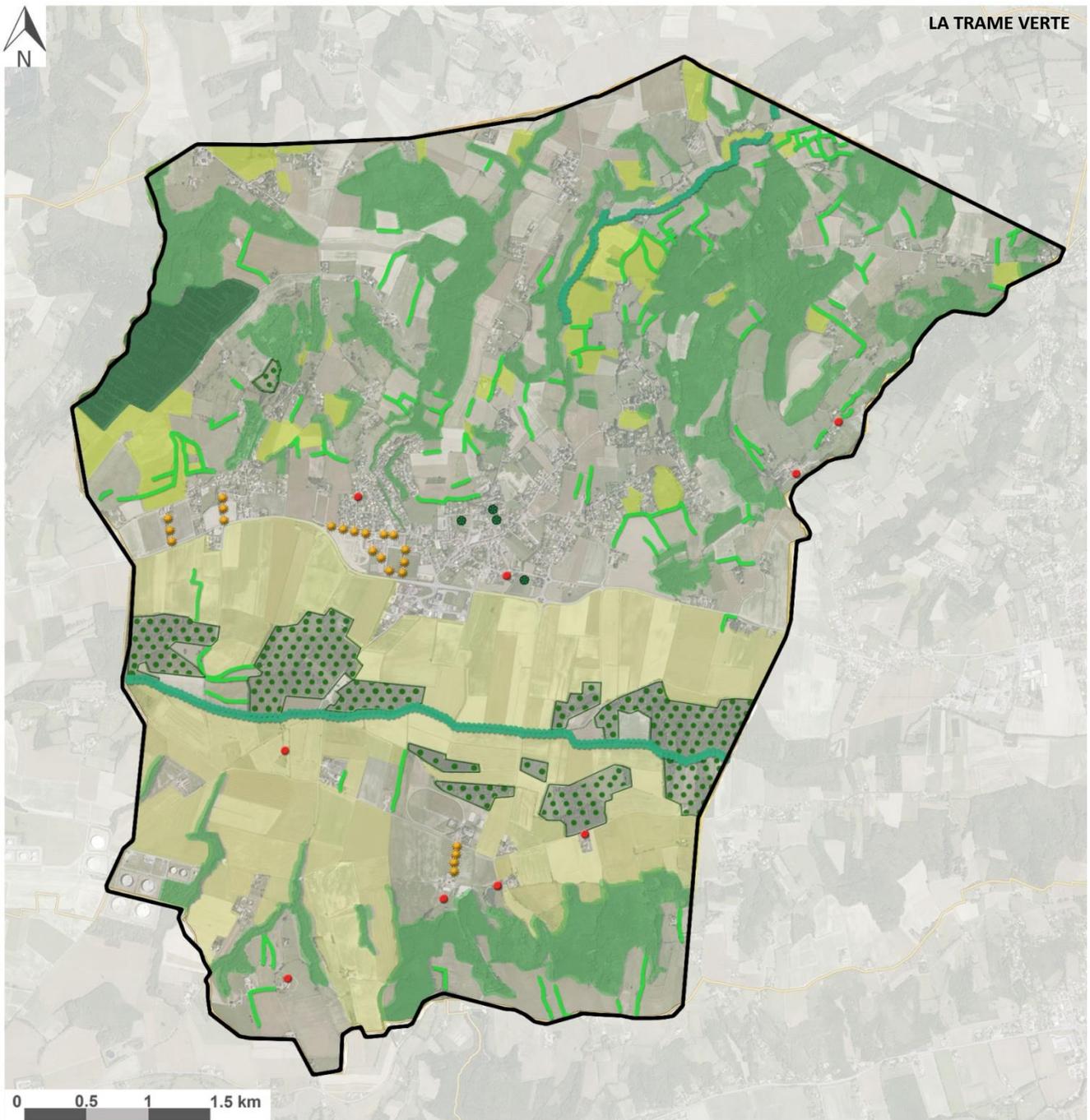
- Les surfaces agricoles dédiées aux grandes cultures sont principalement réparties dans la plaine « fertile », en partie inondable,
- La populiculture s'organise à proximité de la Sévenne là où le sous-sol est très humide,
- Le développement de l'urbanisation se fait en pied du coteau où le risque inondation est limité.

Avec la trame verte associée (ripisylve, ...), elle offre des milieux présentant un fort intérêt écologique (corridor, refuge pour la faune, biodiversité, ...).

1.2. Le végétal dans le paysage : des éléments de nature qui participent à l'identité de la commune

La végétation participe fortement à l'image de « nature » et aux ambiances paysagères rencontrées sur la commune. Elle se décline sous différentes formes sur le territoire : forêt, bosquets, arbres isolés, prairies, cultures....

Carte page suivante



- Boisement de feuillus lié aux balmes
- Boisement de conifères
- Peupleraie
- Grandes cultures (maïs, tournesol,...)
- Pâtures

- Haie
- Ripisylve
- Alignement d'arbres structurant
- Arbre isolé remarquable
- Espace de jardin / ouvert participant à la TV et/ou aux ouvertures paysagères

La forêt exploitée : une composante du cœur vert des balmes

La trame verte communale est largement dominée par une forêt d'exploitation qui prend place sur les reliefs les plus escarpés des balmes. Elle se compose en grande majorité d'essences feuillues (robinier, etc.) gérées en taillis, mode de gestion traditionnel forestier consistant à couper à blanc un peuplement à intervalle régulier et dont la repousse provient des rejets de la souche. Cette méthode est couramment utilisée pour la production de petits bois, bois de chauffage, etc.

Les boisements constituent un élément de paysage changeant au fil des saisons et des coupes pratiquées pour la production de bois créant des ouvertures temporaires dans le paysage. En effet, une fois adulte, les taillis forment une forêt relativement dense et « opaque ».



Jeune taillis



Taillis en cours de développement

A l'Ouest, la forêt communale exploitée par l'Office National des Forêts contraste par les essences présentes (forêt de conifères : sapin), son mode de gestion en futaie et l'ordonnancement régulier des parcelles. Il s'agit de l'unique secteur planté de résineux sur le territoire.



La forêt exploitée est donc une composante importante du paysage des balmes, véritable « cœur vert » qui offre abris et refuge pour la faune locale et participe à la qualité d'un cadre de vie verdoyant.

La populiculture : un élément d'identité de la plaine alluviale

Les peupleraies participent fortement à l'identité de la plaine alluviale. La structure régulière et ordonnée des plantations et le port fastigié caractéristique des arbres composent un motif bien particulier dans le paysage.



La populiculture s'est principalement développée sur les sous-sols riches en eau à proximité de la Sévenne. Bien que fermant le fond de vallée, cette forêt présente un intérêt puisqu'elle joue le rôle d'habitat et de refuge pour plusieurs espèces animales. Toutefois, son développement important nuit à la biodiversité. Une grande partie des peupleraies font partie du périmètre de la ZNIEFF² correspondant à la zone bocagère relique de la Sévenne.



Le mode de gestion de cette « forêt » constitue un enjeu paysager important. Les coupes franches pratiquées environ tous les 20 ans occasionnent des changements soudains et radicaux du milieu, qui modifient sensiblement le paysage (ouverture visuelle, ...). Afin de maintenir un couvert diversifié il convient donc d'échelonner les coupes : le maintien d'une forêt à différents stade de maturité est essentiel pour préserver les qualités paysagères et écologiques de cet espace « mosaïque ».



Vers une forêt mosaïque

² ZNIEFF : Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Inventaire destiné à identifier et décrire les secteurs présentant d fortes capacités biologiques et écologiques.

Des boisements aux enjeux paysagers et environnementaux

Les boisements sont localisés sur les pentes des combes. Ils assurent le maintien des terres en place au regard des aléas naturels très présents sur la commune. La commune est concernée par des phénomènes torrentiels et qui peuvent être reliés à ceux de ravinements. De plus, le nord de la commune, cœur vert des balmes est également identifié comme un axe de déplacement de la faune au SCOT.

- ▶ Ces boisements jouent un rôle important à la fois paysagers et dans la gestion des risques.

Les haies, les alignements et les arbres isolés : des structures végétales participant à l'ambiance paysagère du territoire

En dehors des forêts d'exploitation, d'autres formations végétales viennent animer les espaces ouverts et contribuer à la richesse du paysage et la diversité des ambiances rencontrées.

Dans les balmes, quelques haies viennent souligner les limites de parcelle ou les bordures de chemins. Elles créent des transitions qui structurent le paysage et contribuent au charme des espaces agricoles.



On peut aussi noter la présence d'arbres isolés qui constituent par leur silhouette et leur développement des repères visuels remarquables dans le paysage. Ils occupent les abords des fermes, certaines prairies, etc.

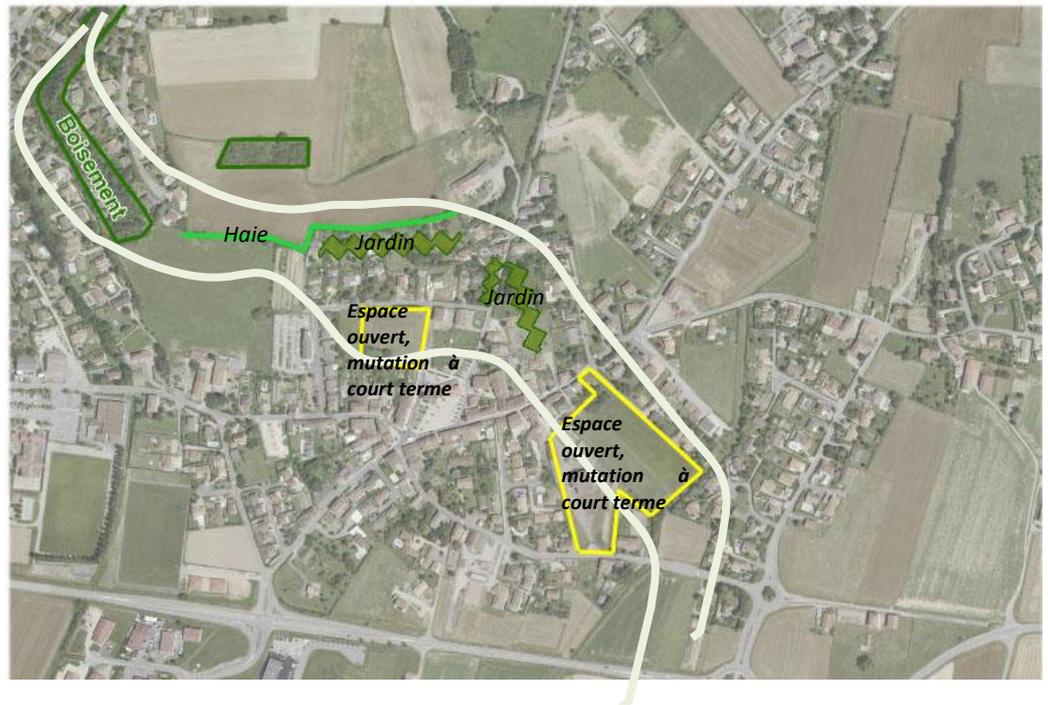


Quelques alignements d'arbres intéressants longent par ailleurs les axes de circulation, les pôles d'équipement ou viennent à l'appui des chemins marquant l'entrée d'une ferme et mettant en scène le bâti.



Les jardins et les espaces d'aération dans l'espace bâti

Il existe dans le centre bourg, une trame verte interne composée de différentes compositions végétales : boisement, haies, jardins privés. A proximité immédiate, des espaces ouverts sont soit en cours de mutation soit projetés pour de l'habitat en intégrant une part de végétal importante, venant compléter les trame verte de la commune.



Une trame verte complétée par les espaces de culture et de pâture

La trame verte communale est renforcée par une strate herbacée composée des cultures et des pâtures qui participent à l'image de « campagne productive ».



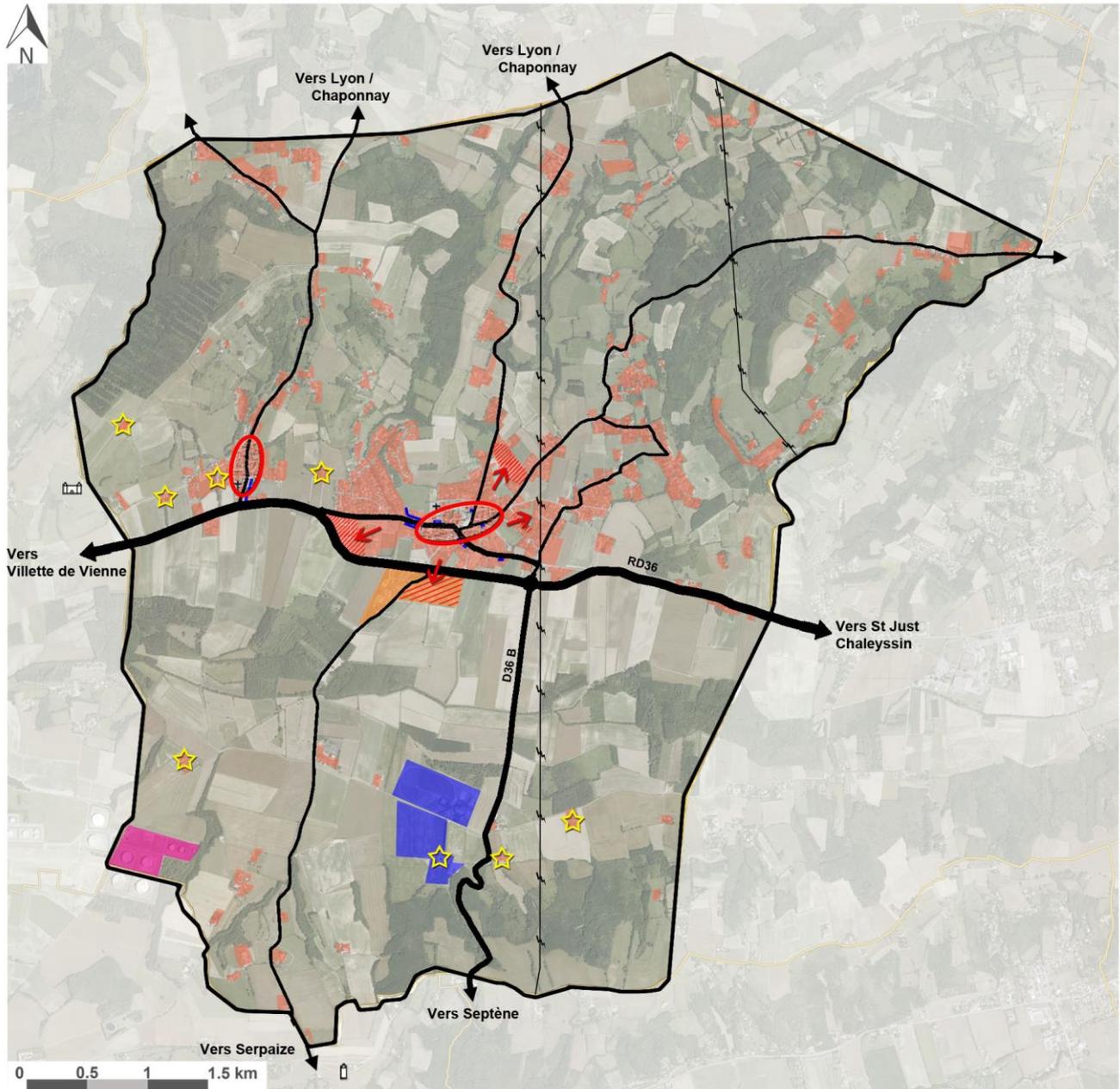
Les grandes cultures de la plaine alluviale forment une ceinture agricole attractive en bordure de la RD36. Cet espace vitrine au système parcellaire de grande dimension, offre des scènes agraires qui évoluent au fil des saisons mais aussi en fonction de la nature des cultures (maïs, tournesol,).

Enfin, les prairies et pâtures que l'on observe sur les coteaux viennent conforter l'ambiance verte et champêtre des balmes et participent plus globalement au maintien d'un paysage ouvert sur ces secteurs.



1.3. Le paysage habité

Le relief, la présence de terres arables dans le fond de vallée, la trame bleue, le risque d'inondation sont autant de facteurs qui ont guidé l'organisation et le développement des zones bâties sur le territoire. En effet, l'urbanisation prend principalement place en bas de coteau à l'abri des crues de la Sévenne, dans un fuseau situé au Nord de la RD 36, axe de circulation principal de la vallée.



Organisation des principales fonctions sur le territoire

- Habitat
- Zone d'habitat récentes
- Zone d'activités
- Extension récente de la ZA
- Industrie (dépôt pétrolier)
- Centre équestre / poney club
- Noyau d'urbanisation ancien
- Développement urbain

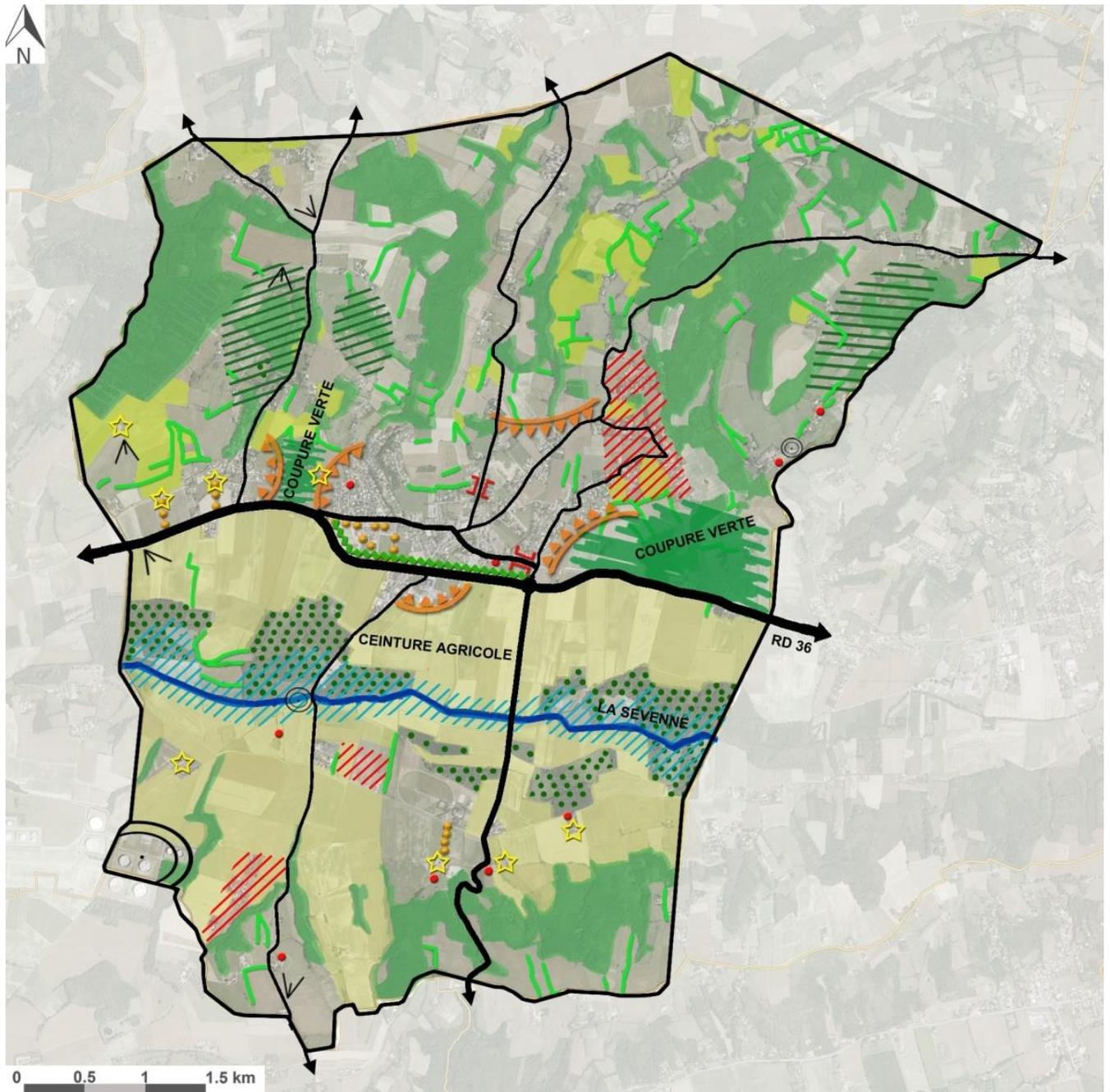
Des infrastructures de transport qui irriguent l'ensemble de la commune

- Axe principal de circulation
- Axe de circulation secondaire
- Ligne électrique

Des éléments du patrimoine vernaculaire qui participent à l'identité et l'ambiance du paysage

- Eglise, chapelle
- Château
- Château d'eau
- Ancien corps de ferme
- Murets, murs en galets

SYNTHESE ET ENJEUX



Limiter le mitage et maîtriser l'urbanisation :

-  Contenir l'urbanisation et limiter le développement urbain diffus
-  Maintenir des coupures vertes entre les zones urbanisées
-  Limiter l'urbanisation dans les zones visuellement sensibles (coteaux)

Valoriser les paysages depuis les principaux axes de déplacement :

-  Préserver les vues sur le grand paysage
-  Assurer une interface de qualité entre le village et la RD 36
-  Atténuer les points noirs paysagers
-  Mettre en valeur les entrées de village

Garantir la pérennité des activités agricoles qui participent à la qualité des paysages

-  Préserver la ceinture agricole non urbanisée le long de la RD
-  Maintenir une activité de pâture sur les coteaux et vallons permettant d'entretenir un paysage ouvert

Préserver les éléments de paysage et de petit patrimoine qui participent à l'ambiance du territoire

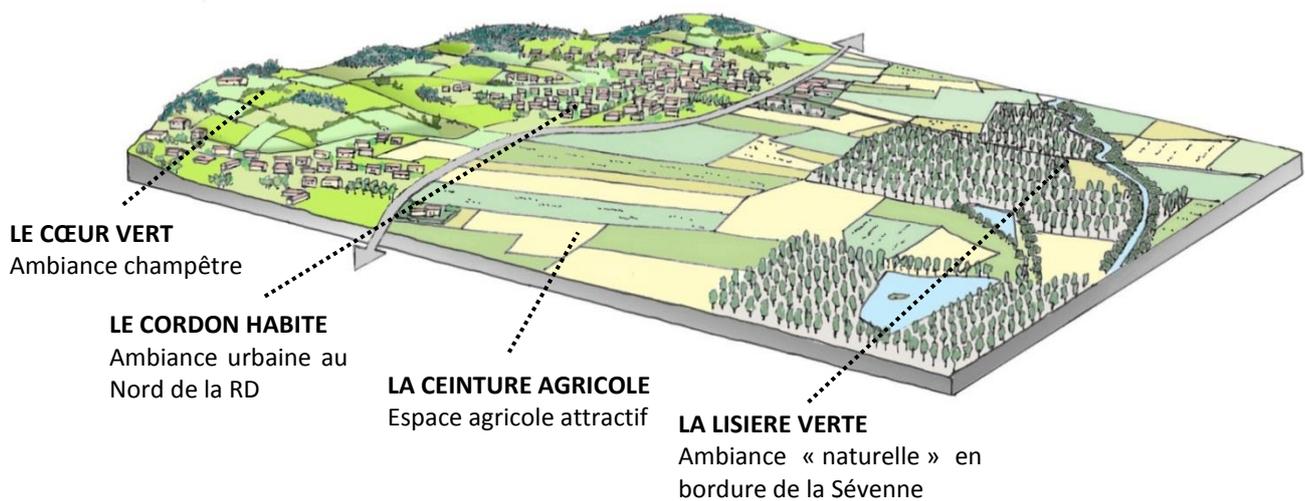
-  Conserver le système écologique de haies
-  Protéger les arbres isolés remarquables
-  Protéger les alignements d'arbres structurants
-  Préserver le patrimoine agricole et les architectures traditionnelles

Inscrire les espaces naturels dans une optique de gestion respectueuse des paysages :

-  Lutter contre l'enrichissement et la fermeture des paysages dans les vallons
-  Protéger les espaces « naturels » liés à la Sèvenne
-  Pousser vers une forêt de production mosaïque à différents stades de maturité
-  Préserver le coeur vert des Balmes

Le maillage naturel et l'imbrication des différentes composantes du territoire (relief, eau, forêt, espaces naturels et agricoles) est à l'origine d'un paysage pluriel qui s'articule selon une trame dominante Est-Ouest reprenant l'orientation de la vallée.

Cette diversité paysagère se traduit par des ambiances contrastées entre le Nord de la commune au relief marqué et à l'image champêtre, le centre de la commune à l'aspect plus urbain et le Sud de la commune où l'empreinte agricole domine.



2- L'IDENTIFICATION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Des documents guide

2.1.1. La ZNIEFF : zone bocagère relique de la Sévenne

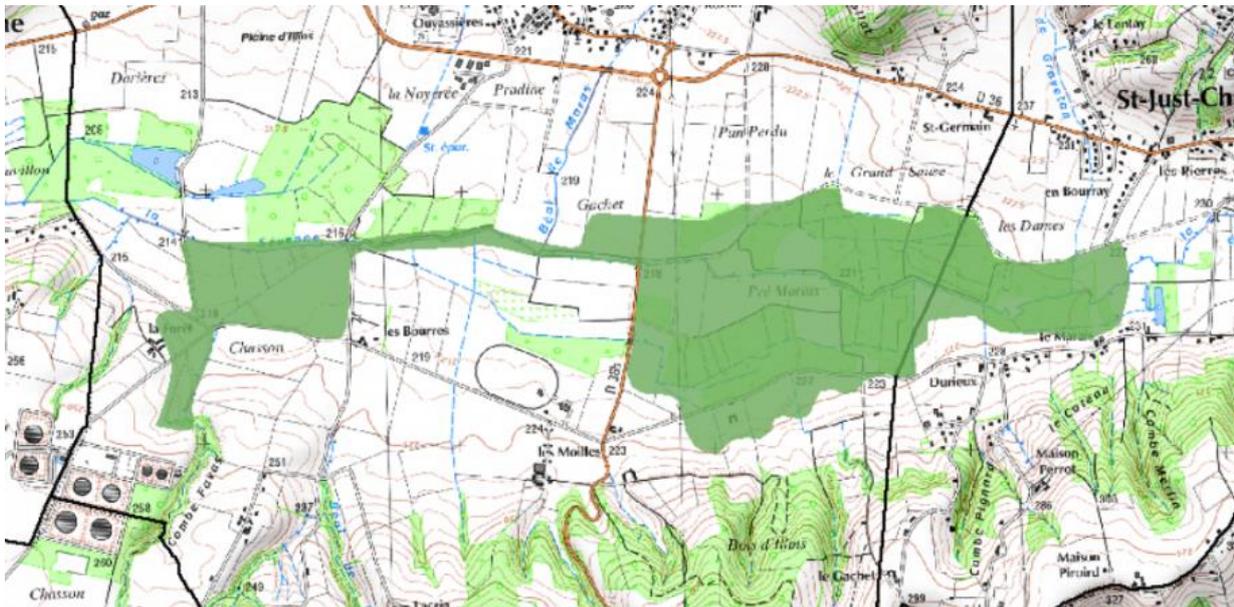
↳ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Elle est référencée sous l'identifiant national 820030421 « Zone bocagère relique de la Sévenne ». Il s'agit d'une ZNIEFF de type 1.

Localisée sur Luzinay et Saint-Juste Chaleyssin, elle couvre une superficie de 150,56 ha.

Le bocage entourant la Sévenne se présente comme un paysage relique très diversifié. Le long de cette rivière subsistent des prairies, des petits canaux, des haies, des lambeaux de roselières, avec quelques boisements d'aulnes et de saules. Cette fine mosaïque de milieux naturels reste très attractive pour la faune et l'avifaune en particulier. Le Busard cendré niche dans une friche (ce qui constitue son biotope originel), ce qui lui assure une certaine sécurité par rapport aux reproducteurs qui choisissent les champs de céréales pour nicher, et dont les nichées sont le plus souvent détruites. Ces zones sont propices à la nidification du Vanneau huppé, pour laquelle il s'agit du seul site de la vallée de la Sévenne. Les roselières abritent des fauvettes aquatiques (Locustelle tachetée, Rousserolle turdoïde). Les populations de Chouette chevêche (ou Chevêche d'Athéna) sont relativement importantes, et la nidification du Faucon hobereau est régulière. Il est intéressant de noter la présence de l'amphibien le plus rare du département de l'Isère : le Pélodyte ponctué, qui fait entendre son grincement dans les canaux de drainage. Enfin, ce site limitrophe de la vallée du Rhône reste attractif pour les oiseaux migrateurs : passereaux mais aussi Hérons cendré, pourpré ou crabier.

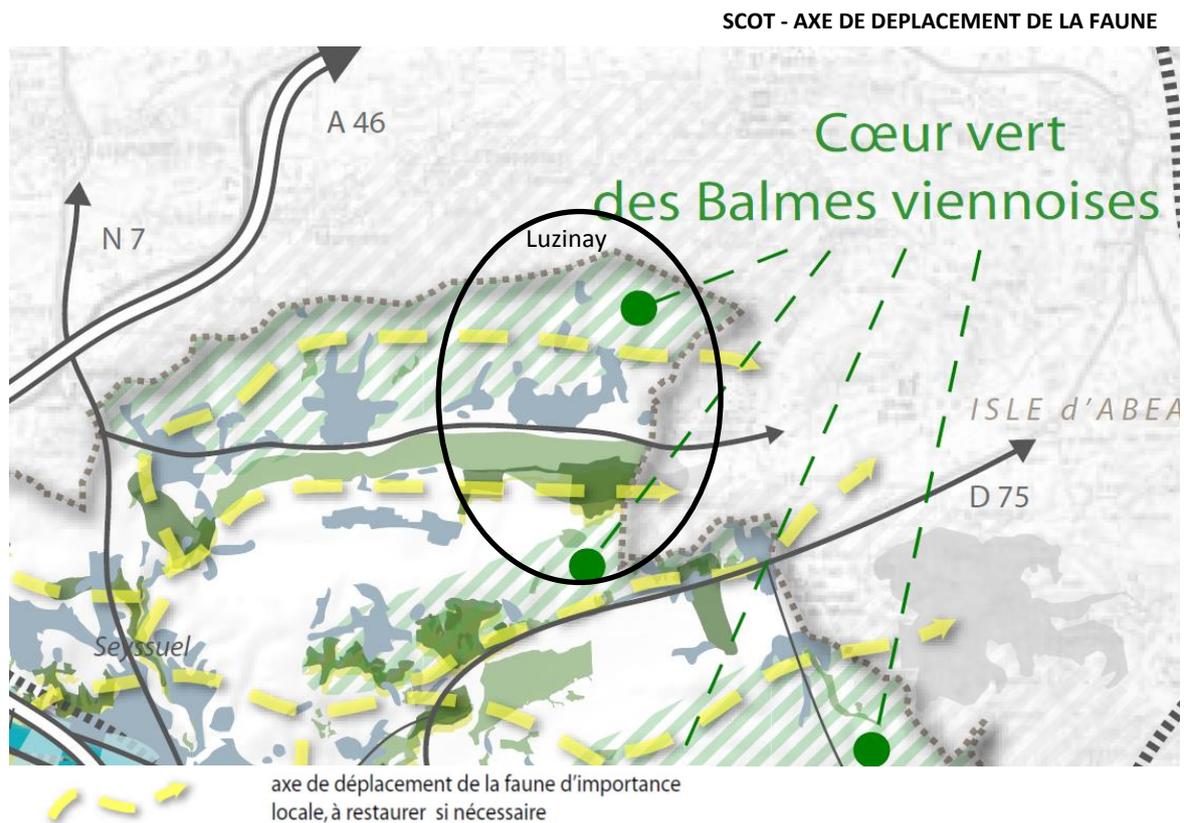
LOCALISATION DE LA ZNIEFF « ZONE BOCAGERE RELIQUE DE LA SEVENNE »



Source : carmen.application.developpement-durable.gouv.fr

2.1.2. Le SCOT des rives du Rhône

Le SCOT identifie dans son document d'orientation général (DOG) des axes de déplacement de la faune d'importance local. Sur Luzinay, 2 axes sont définis : au Nord au cœur des Balmes et le long de la Sévenne.



L'axe Nord s'inscrit dans un paysage agricole et naturel, de combes, ponctué de quelques hameaux. Ce corridor ne forme pas un fuseau bien défini mais utilise les composantes existantes et notamment les haies, bosquets et boisements pour former un lieu de déplacement de la faune.

L'axe sur la Sévenne est davantage « délimitable » car il s'appuie sur la rivière et les formes végétales la longeant. L'espace agricole de grandes cultures forme une limite naturelle. Il existe néanmoins un lien entre l'axe de la Sévenne et le Nord du territoire car des écrasements d'animaux sont identifiés sur la RD36.

2.2. Les corridors écologiques

2.2.1. La Sévenne

a) Rappel de la composition de la trame verte

La populiculture est un élément d'identité de la plaine alluviale et de la zone humide. La structure régulière et ordonnée des plantations et le port fastigié caractéristique des arbres composent un motif bien particulier dans le paysage.

Son développement important nuit à la biodiversité. Une grande partie des peupleraies font partie du périmètre de la ZNIEFF correspondant à la zone bocagère relique de la Sévenne.

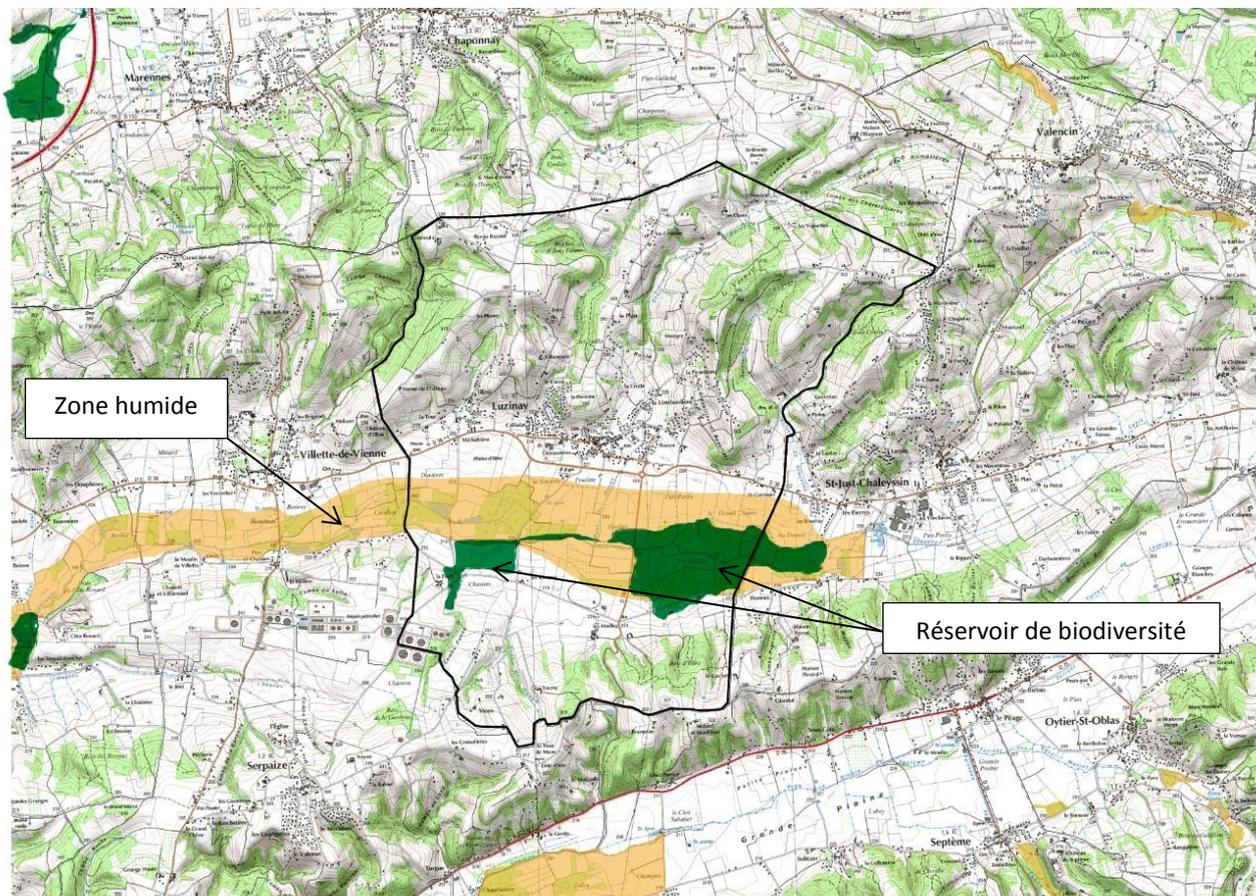
Le mode de gestion de cette « forêt » constitue un enjeu paysager important. Les coupes franches pratiquées environ tous les 20 ans occasionnent des changements soudains et radicaux du milieu, qui modifient sensiblement le paysage (ouverture visuelle, ...). Afin de maintenir un couvert diversifié, il convient donc d'échelonner les coupes : le maintien d'une forêt à différents stades de maturité est essentiel pour préserver les qualités paysagères et écologiques de cet espace « mosaïque ».

b) Une zone humide et un réservoir de biodiversité

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SCRE mais également le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère - CEN38 identifie la Sévenne comme une zone humide majeure. S'y ajoute des réservoirs de biodiversité.

En application de l'article R.371-19 II du code de l'environnement, les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.

DONNEES SCRE - ZONE HUMIDE ET RESERVOIR DE BIODIVERSITE



Source : www.cartorera.rhonealpes.fr

La zone humide est localisée sur les communes de Chuzelles, Luzinay, Saint-Just-Chaleyssin, Vienne, Villette-de-vienne. Les critères de délimitation de la zone humide sont les suivants : présence de sols hydromorphes, présence d'une végétation hygrophile, répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux). La superficie de la zone humide est de 587,895044 ha. Elle longe le cours d'eau sur 15,7 km.

D'un point de vue hydrologique, l'emprise de la zone humide correspond à l'expansion naturelle des crues (contrôle des crues ; écrêtement des crues ; stockage des eaux de crues; prévention des inondations) Elle s'inscrit dans un soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques ; émergence des nappes phréatiques ; recharge et protection des nappes phréatiques). Elle est en connexion avec la nappe. Elle permet également une fonction d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques ; recyclage et stockage de matière en suspension ; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote). Sa végétation présente un caractère hygrophile.

D'un point de vue biologique, elle fait partie d'une continuité avec d'autres milieux naturels. C'est une zone d'échanges et zone de passages qui se traduit par corridor écologique (faune, flore). Ainsi, c'est une zone nodale humide, un continuum de zone humide et un axe de passage de la faune au REDI.

Son intérêt patrimonial :

- Critère Habitat : 1 habitat prioritaire au titre de la DH (directive habitat)
- Critère Insecte : 1 espèce d'odonates en PN
- Critère Oiseau : 1 espèce en PN
- Critère Mammifère : 1 espèce en PN

Plusieurs types de milieux sont présents au sein de cette zone humide :

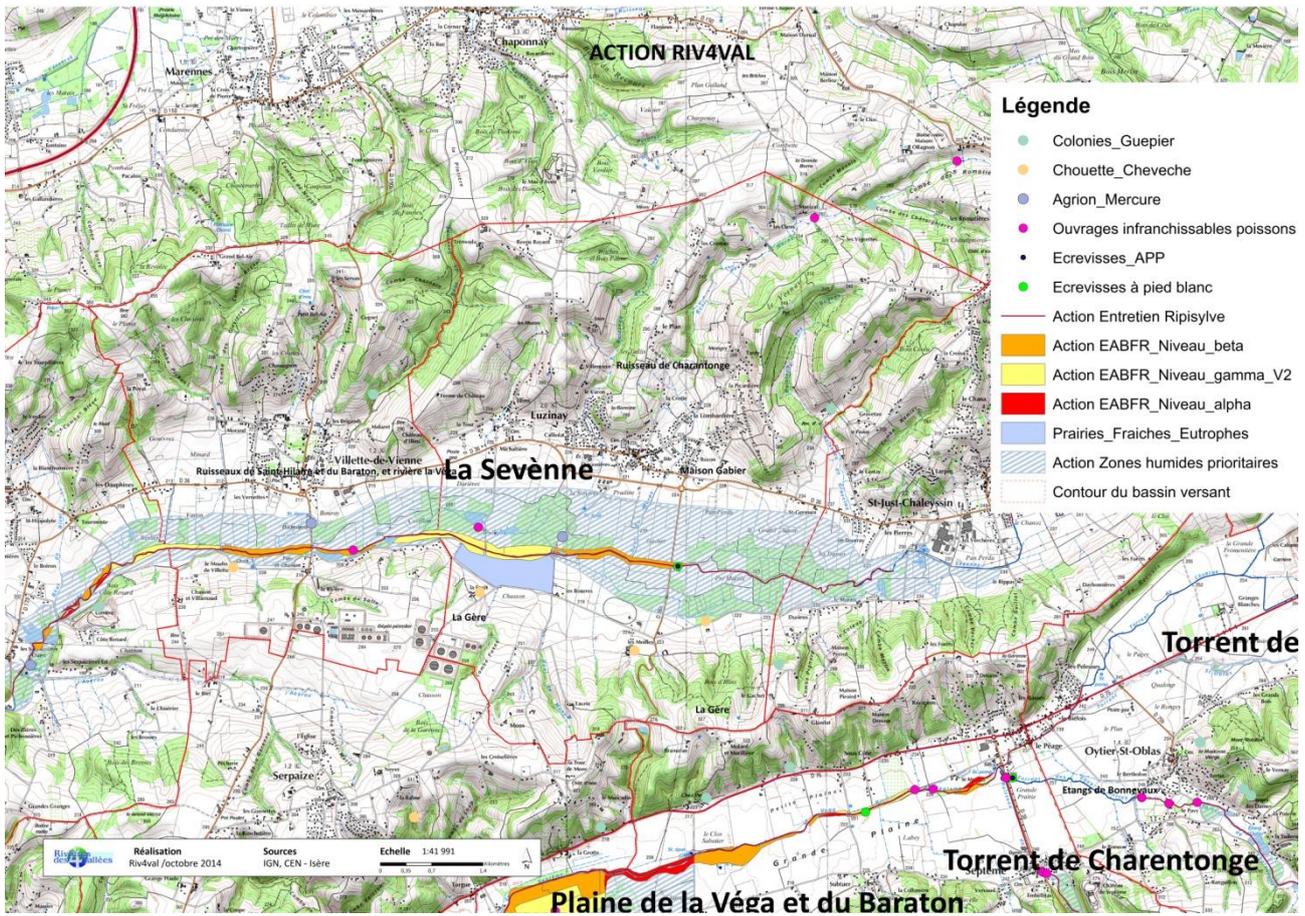
- eaux dormantes
- cours des rivières
- prairies mésophiles
- aulnaies-frênaies médio-européennes
- bois marécageux à aulne, saule et piment royal
- roselières
- formations à grandes laïches
- jonçais des marais dégradés ou pâtures
- cultures
- plantations de feuillus

Différents usages influencent l'évolution de la zone. Le tableau ci-dessous s'intéresse à l'ensemble de la zone humide :

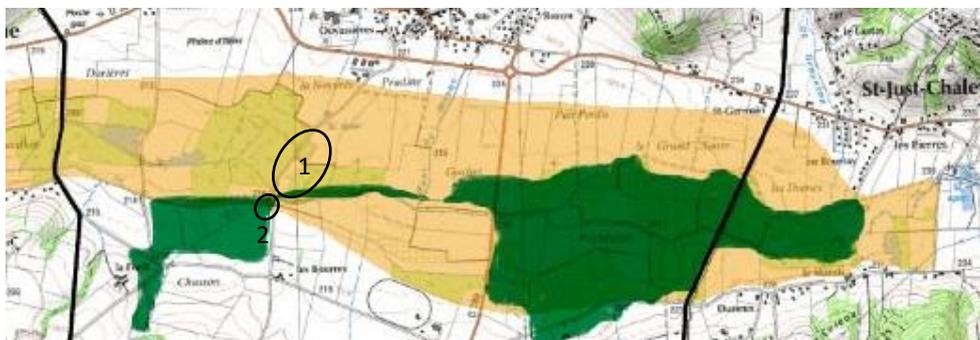
Activités	Localisation	Facteurs influençant l'évolution de la zone
Agriculture	au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité	Mise en culture, travaux du sol
Sylviculture	au niveau de la zone humide	Plantation, semis et travaux connexes
Élevage / pastoralisme	au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité	Pâturage
Pêche	au niveau de la zone humide	Pêche
Chasse	au niveau de la zone humide	Chasse
Urbanisation	au niveau de l'espace de fonctionnalité	Habitats humain, zone urbanisée
Industrie	au niveau de l'espace de fonctionnalité	Zone industrielle ou commerciale
Infrastructures linéaires (routes, voies ferrées)	au niveau de l'espace de fonctionnalité	Infrastructure linéaire, réseaux de communication
Activité hydroélectrique, barrage	au niveau de la zone humide	Modification du fonctionnement hydraulique

c) Un milieu propice à la biodiversité

Carte page suivante



d) Les points noirs



1 - une zone de travaux liée entre autres à l'exploitation des peupliers, qui génèrent des mouvements de terrain important, pouvant créer des obstacles.



2 - Secteur avec de la renouée du Japon et une décharge sauvage de végétaux.

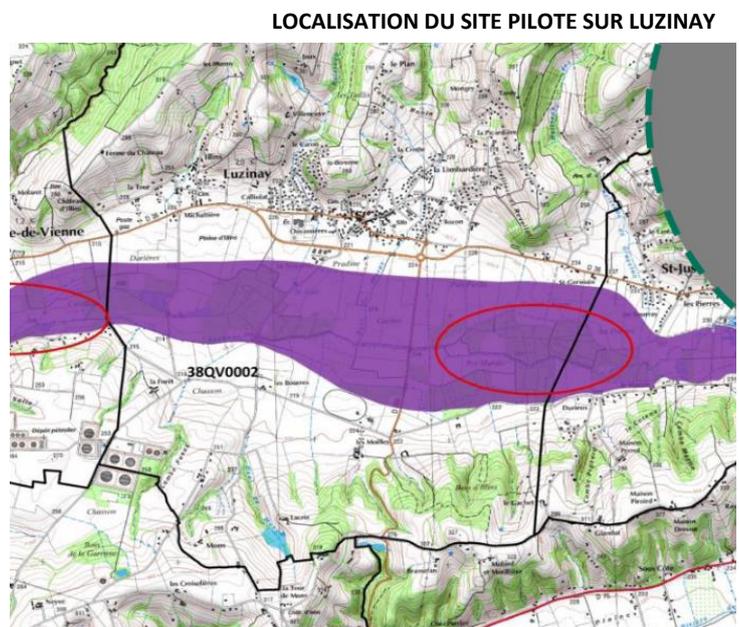


e) Un site pilote de valorisation

Source : syndicat des 4 vallées

La zone humide de la Vallée de la Sévenne est un vaste ensemble à préserver. Une redéfinition plus précise des contours de la zone humide est prévue à l'action. Cependant, la mise en œuvre d'un projet de gestion à l'échelle de la zone humide est difficilement envisageable. C'est pourquoi les élus ont optés pour la mise en place de projets de gestion sur quelques secteurs représentatifs des milieux et des usages de la Vallée de la Sévenne. Ces sites seront considérés comme sites pilotes avec l'objectif de valoriser leur gestion à l'échelle de la Vallée de la Sévenne.

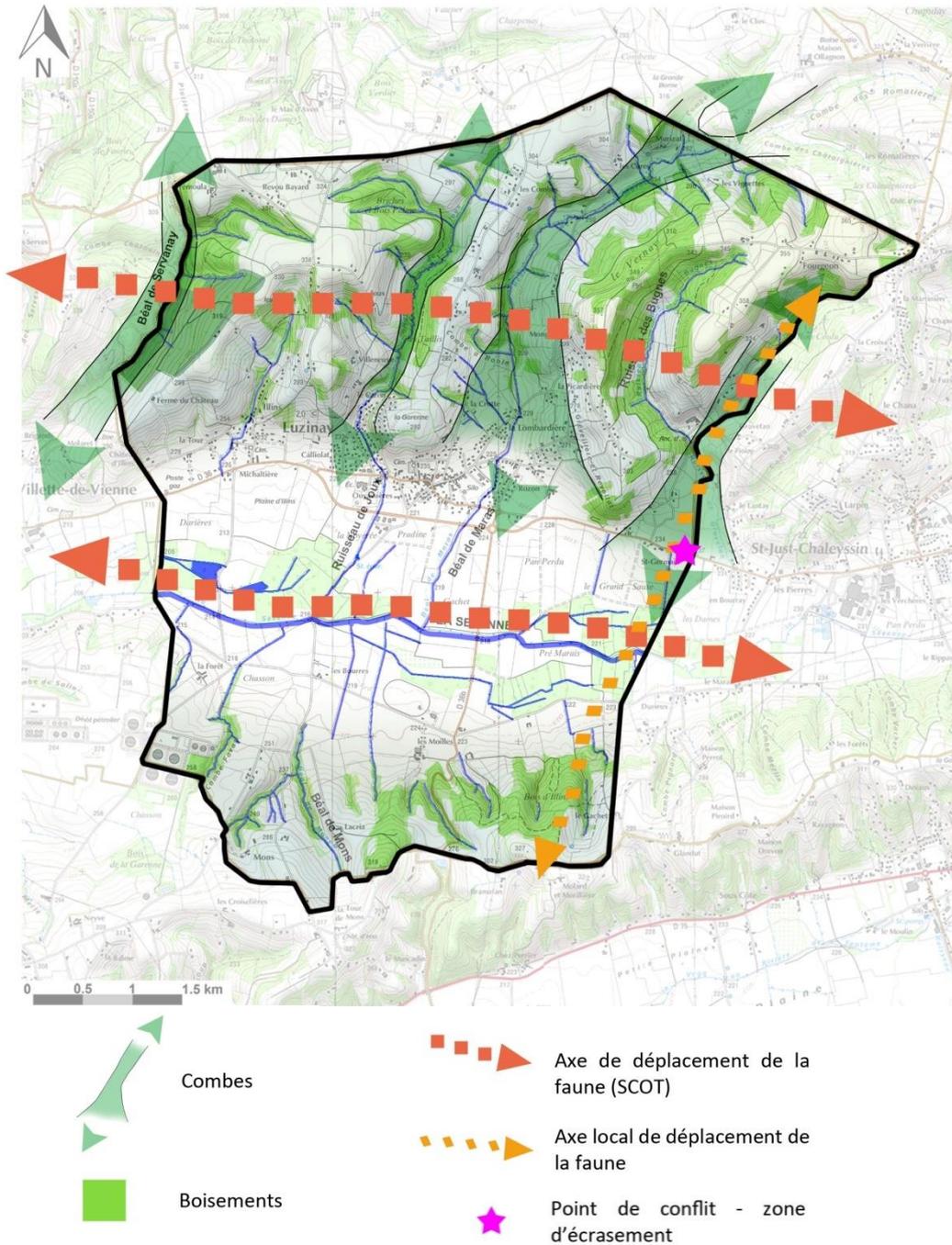
Sur Luzinay, le site pilote envisagé se localise au lieu-dit Pré Marais aux Dames (à cheval sur Luzinay et Saint-Just Chaleyssin. Il s'agit de boisements reliques ; 2 parcelle sont en gestion par le du CEN Isère).



La délimitation des secteurs d'interventions est à préciser. Les plans de gestion devront répondre à la préservation des espaces naturels et à leur mise en valeur, tout en conciliant les usages (notamment agricoles) de la zone. L'évolution des pratiques agricoles est à travailler avec les exploitants, par la proposition d'aménagements fonciers ou matériels (plantions de haies, clôture des prairies, pose de systèmes d'abreuvoirs, entretien des réseaux de drainage, réduction des intrants phytosanitaires, harmonisation des règlements de boisement...). La connexion hydraulique de la zone humide à la rivière et le maintien des ripisylves est à pérenniser par des travaux de restauration. L'amélioration des capacités de rétention des eaux de la zone humide sera recherchée

2.2.2. Les balmes

Les balmes au Nord du bourg se composent d’une succession d’espaces ouverts par l’activité agricole et d’espaces fermés par les boisements. Ces derniers sont largement associés à la présence des cours d’eau. Trame bleue et trame verte sont étroitement liées. S’y ajoute la topographie qui découpe le territoire en de nombreuses combes.



Les corridors principaux, orientés Est-Ouest, sont directement concernés par l’évolution des paysages. Au Nord, le paysage se compose de boisements de feuillus, de haies et d’espaces cultivés. Cette diversité répond à de nombreuses espèces animales qui trouvent à la fois des zones de refuge avec la végétation et des zones d’alimentation sur les espaces ouverts.

Outre les corridors principaux, un corridor secondaire est identifié sur un axe Nord-Sud à l'Est du territoire. Il fait le lien entre les boisements Sud implantés sur les versants de la Sévenne et les boisements Nord et les différentes combes liées aux cours d'eau. Cet axe traverse la RD36. Une zone de conflit est identifiée en limite avec la commune de Saint-Just Chaleyssin.

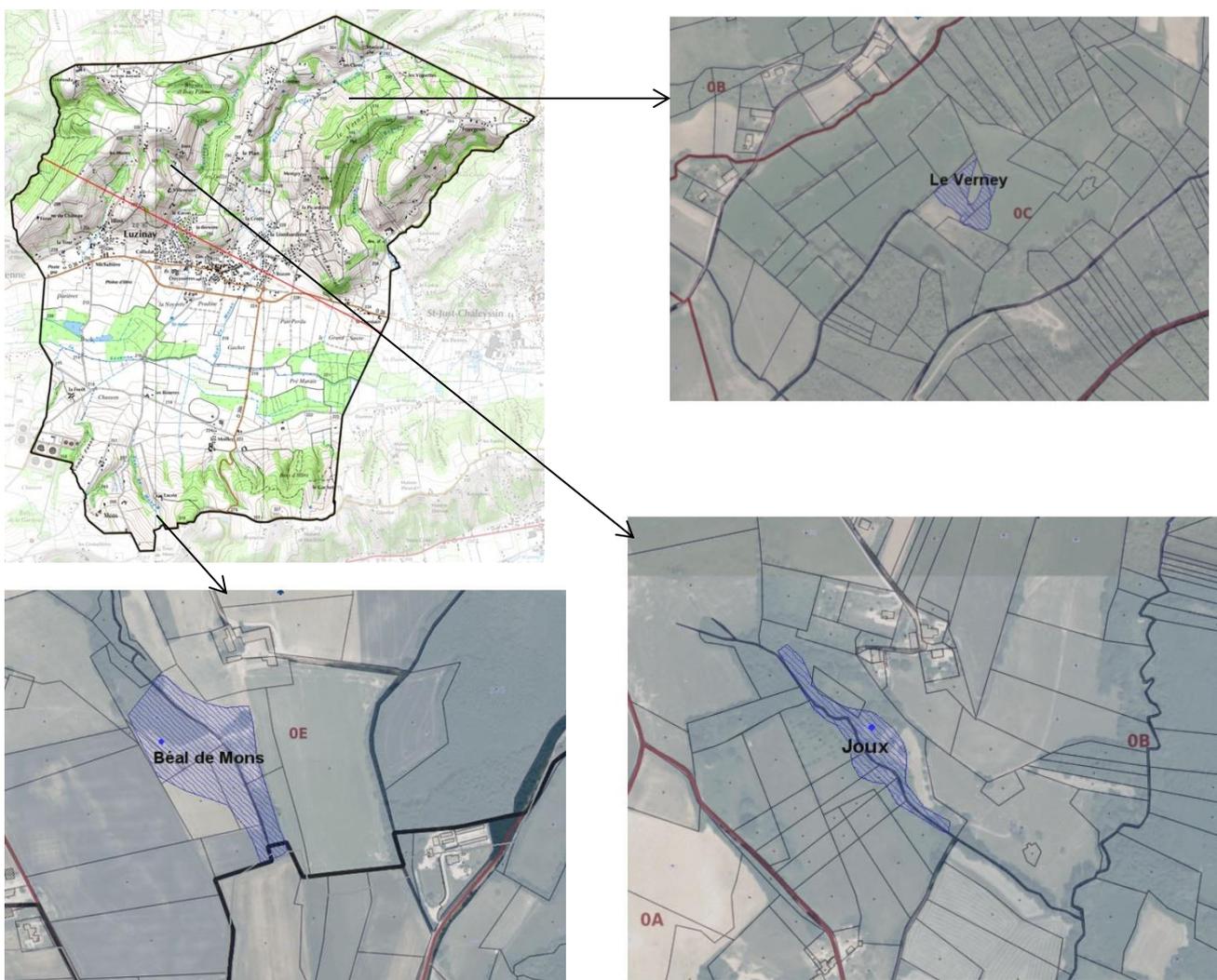
Les enjeux sur cet espace sont :

- le maintien de la diversité des paysages, et notamment des ouvertures paysagères assurées par l'agriculture.
- la fin de la diffusion de l'habitat.

2.2.3. Les petites zones humides de Luzinay

Trois zones humides de petites tailles sont recensées sur la commune : Le Vernay, le Joux et Mons.

LOCALISATION DES PETITES ZONES HUMIDES



Source : www.cen-isere.org

La zone humide du Joux couvre une superficie de 0,85 ha. Dans le SDAGE, elle correspond à une zone humide de bas-fond en tête de bassin versant.

Elle a été délimitée par l'association Gère Vivante selon les critères suivants :

- hydrologie : balancement des eaux, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe,
- présence ou absence d'une végétation hygrophile,
- répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux).

Elle se compose de différents milieux : eaux dormantes, pâturages mésophiles, forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires), bois marécageux d'aulnes, formations à grandes laïches.

L'entrée d'eau se réalise par un cours d'eau permanent. En sortie, la submersion est rare et est due au cours d'eau.

Il est souligné son intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...). Cette zone humide est située en fond de vallon dans un secteur de sources. Il est également noté la présence d'un petit étang pêché ainsi que d'une décharge sauvage en aval.

Elle constitue un habitat pour les amphibiens.

La zone humide du Béal de Mons couvre une superficie de 2,56 ha. Dans le SDAGE, elle correspond à une zone humide de bas-fond en tête de bassin versant.

Elle a été délimitée par l'association Gère Vivante selon les critères suivants :

- hydrologie : balancement des eaux, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe,
- présence ou absence de sols hydromorphes
- présence ou absence d'une végétation hygrophile,
- répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux).

Elle se compose de différents milieux : eaux dormantes, bois marécageux d'aulnes, phragmitaies, formations à grandes laïches, cultures, friches et terrains rudéraux.

L'entrée d'eau se réalise par un cours d'eau permanent. En sortie, la submersion est rare. Elle est due aux canaux et fossés et précipitations.

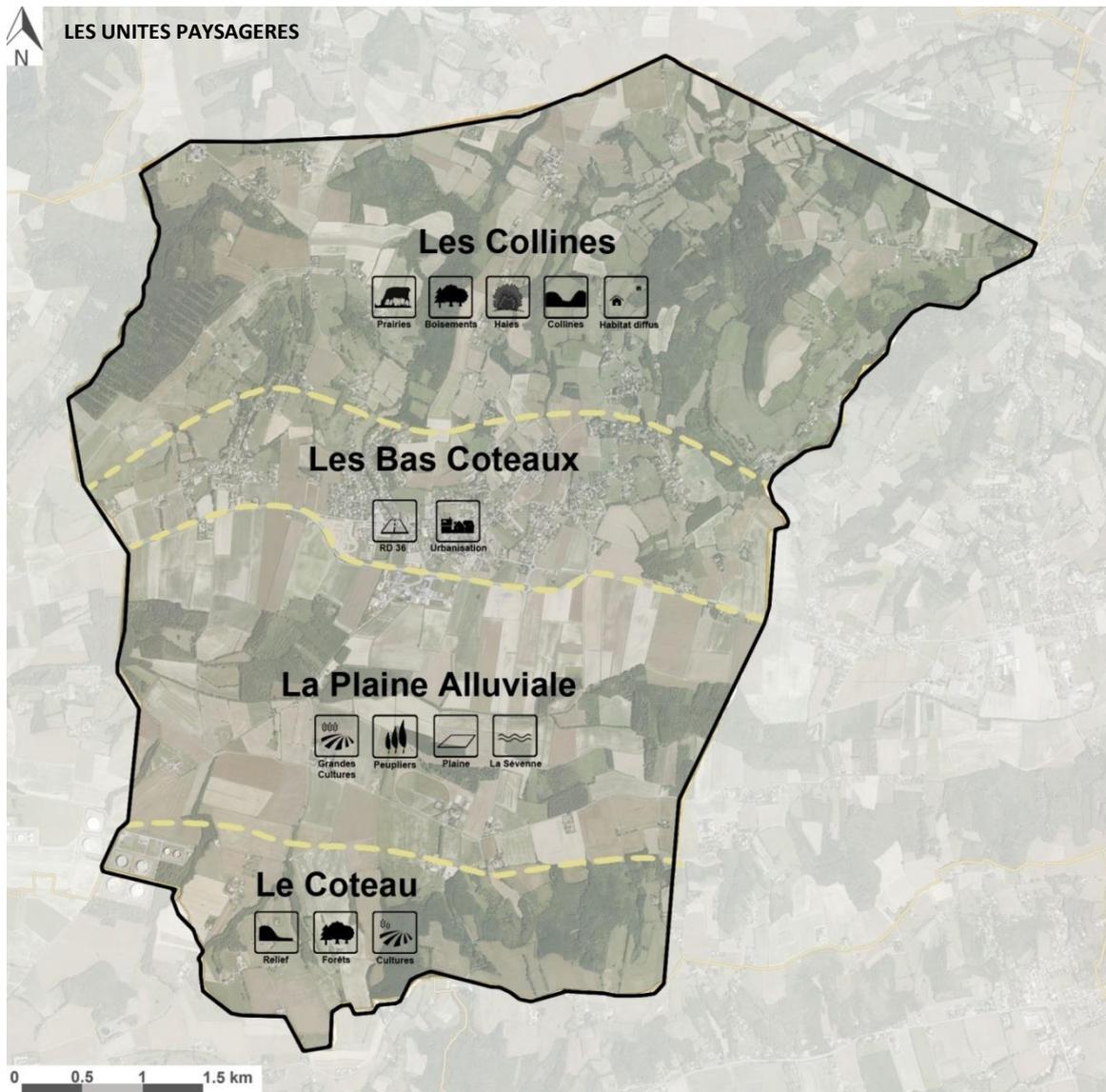
Elle a une fonction d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques; recyclage et stockage de matière en suspension; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote) justifiée par les aulnaies et roselières.

Elle constitue une zone refuge pour les mammifères.

CHAPITRE 4 LES UNITES PAYSAGERES

1- LES DIFFERENTES UNITES PAYSAGERES

Le croisement des composantes fondamentales du paysage de Luzinay avec une approche plus sensible du territoire permet de mettre en exergue quatre entités paysagères. Ces entités paysagères correspondent à des ensembles homogènes en termes d'aspect, d'ambiance et de fonctionnement.



1.1. Les collines : le cœur vert et champêtre

S'étendant sur le tiers Nord du territoire, l'entité des collines se caractérise par la succession de balmes orientées suivant un axe Nord-Sud. Ce système collinaire offre des ambiances plurielles :

- Le haut des balmes au paysage semi-ouvert permet de saisir de larges vues sur la vallée et le paysage environnant. Elles s'accompagnent généralement en arrière-plan d'un horizon lointain montagneux donnant une impression d'étendue ;
- les vallons sont pour leur part davantage tournés sur eux-mêmes. La forte présence de la végétation (haies, bosquets d'arbres) et la taille réduite des parcelles procurent le sentiment d'un paysage intime.

L'identité de ces paysages s'articule autour de trois motifs : les boisements de feuillus, les prairies de pâture pour le bétail et le système reliquaire de haies. Leur interpénétration pose les fondements de cette impression de **nature verdoyante et champêtre**.

La présence de l'homme se cantonne majoritairement sur les hauteurs mais de façon diffuse le long des axes de circulation.

Ces paysages extensifs sont soumis à dynamiques de fermeture progressive de certains vallons (déprise agricole, enrichissement, etc.).



1.2. Le bas coteau : le centre de vie de la commune

Le paysage du bas coteau présente une ambiance plus urbaine. Cette entité regroupe dans un fuseau bordant la RD 36 une grande partie des habitations de la commune entrecoupées de coupures vertes mais qui tendent toutefois à se réduire.

Le tissu urbain comporte des éléments bâtis anciens (murets, anciens corps de ferme, etc.) qui participent à l'identité du village. Ils côtoient les quartiers pavillonnaires développés au cours des dernières décennies dont la qualité paysagère émane de l'ambiance jardinée des espaces privés.

Cet espace est aussi marqué par la RD36, axe de circulation principal de la vallée de la Sévenne depuis lequel se font la perception et la découverte du paysage communal par une majorité d'usagers. Les espaces bordant la RD font alors office de vitrine du territoire.

La route départementale marque la séparation entre les zones urbanisées (au nord) et la plaine agricole (au sud). Elle joue le rôle de limite d'urbanisation bien que ce dernier se soit quelque peu estompé, l'urbanisation ayant par endroit franchi la RD comme au niveau de la zone d'activité.



1.3. La plaine alluviale : la ceinture agricole et productive

Située au fond de la vallée, la plaine alluviale se caractérise par son relief plat. Elle présente dans sa largeur la succession de trois espaces aux ambiances bien distinctes :

- une zone de grandes cultures s'étend au contact de la route départementale. Cette ceinture agricole fertile constitue une véritable vitrine pour le paysage agricole communal en donnant à voir des tableaux sans cesse renouvelés au fil des saisons et des années. Le système parcellaire de grandes dimensions souligné par les fossés laisse filer le regard vers le centre de la plaine. En dehors de la zone d'activité cet espace est quasiment libre de toute construction.
- autour de la Sévenne se développe une ceinture verte humide plus ou moins épaisse, composée de plantations de peupliers, de prairies et d'un cordon arbustif (ripisylve). La forte présence végétale crée un écran boisé en fond de vallée à l'origine d'un espace de nature singulier. Les peupleraies s'imposent d'autre part comme un motif paysager identitaire de la plaine.
- l'arrière plaine s'étire enfin entre la Sévenne et le coteau. Coupée visuellement du village et du nord du territoire par les peupleraies, elle présente une ambiance « secrète ». La mixité paysagère de cet espace provient de la juxtaposition entre grandes cultures, prairies, habitations isolées et élevage de chevaux.



1.4. Le coteau : des infrastructures industrielles aux grandes cultures, un espace de contrastes

La dernière entité paysagère correspond au coteau qui occupe la partie Sud du territoire. Il présente un relief moins chahuté que les balmes qui permet le développement d'activités agricoles sur les versants.

L'identité paysagère de cet espace est toutefois moins lisible que sur le reste du territoire communal. Elle provient principalement des boisements et des grandes cultures qui contribuent à l'image verte du coteau. Les infrastructures industrielles avec le dépôt pétrolier contrastent fortement avec l'ambiance agricole de cette entité. Les cuves de stockage sont particulièrement visibles dans le paysage en raison de la position du site qui domine la plaine.

La juxtaposition des différentes composantes du coteau, sans réelle transition entre les espaces est à l'origine d'un paysage contrasté.



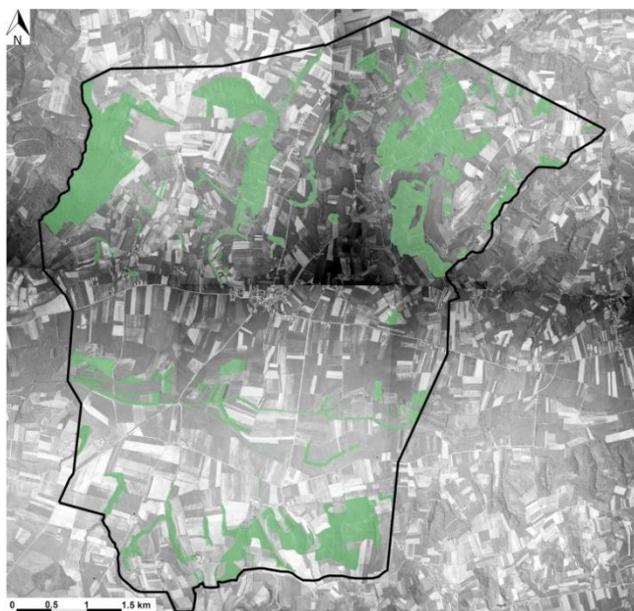


2- LES DYNAMIQUES PAYSAGERES EN COURS

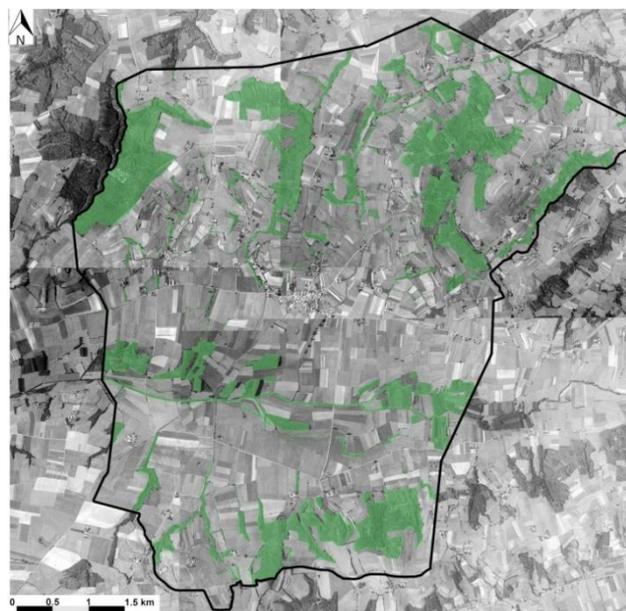
Par l'analyse de l'occupation du sol sur la base de photographies aériennes prises à différentes années données, il est possible de mettre en évidence deux grandes dynamiques paysagères à l'échelle de la commune. On observe tout d'abord un **mitage de l'espace rural** lié à la diffusion de l'habitat le long des axes de communication et sur les coteaux. Il induit un morcellement progressif du paysage à l'origine de discontinuités, brouillant la lisibilité des espaces.

La seconde dynamique en cours correspond à la **fermeture progressive du paysage** que l'on observe dans certains vallons (notamment au Nord d'Illins et au niveau du Vernay à l'Est).

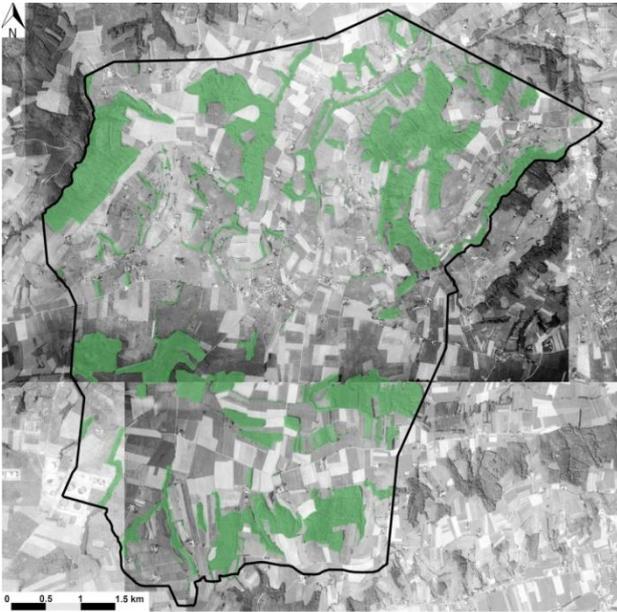
A noter que la populiculture s'est particulièrement développée entre les années 1950 et 1970 mais s'est stabilisée dans les dernières décennies. Les variations du couvert boisé en bordure de la Sévenne correspondent aux coupes à blanc suivies d'une replantation des parcelles, pratiquées dans le cycle de production des peupleraies.



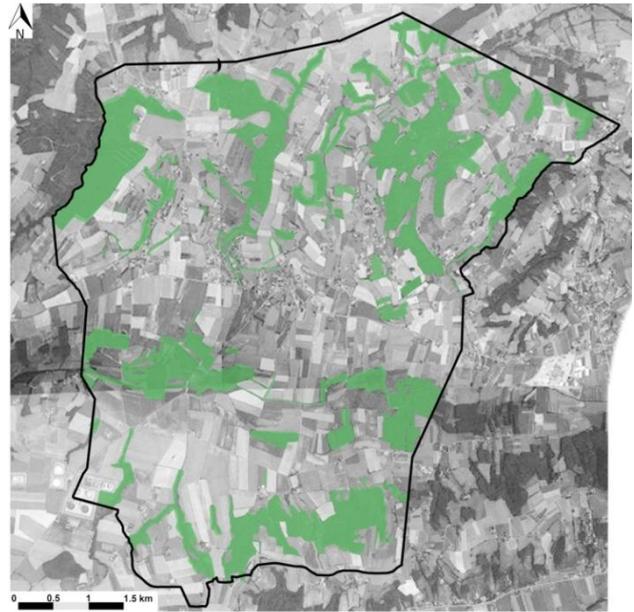
1954



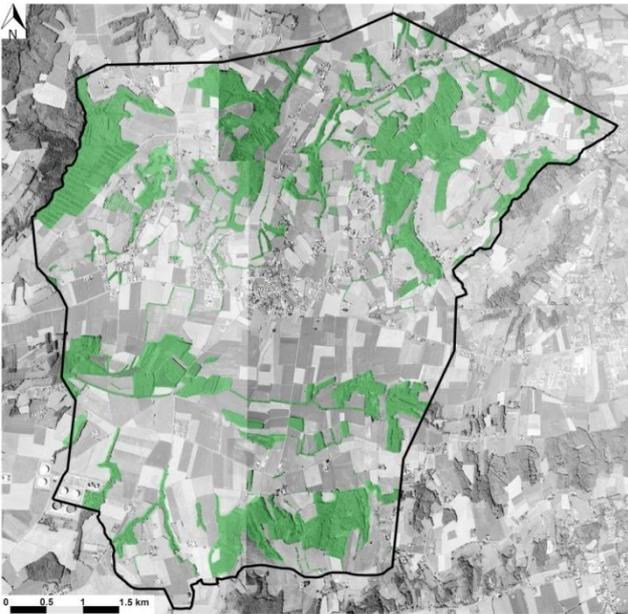
1960



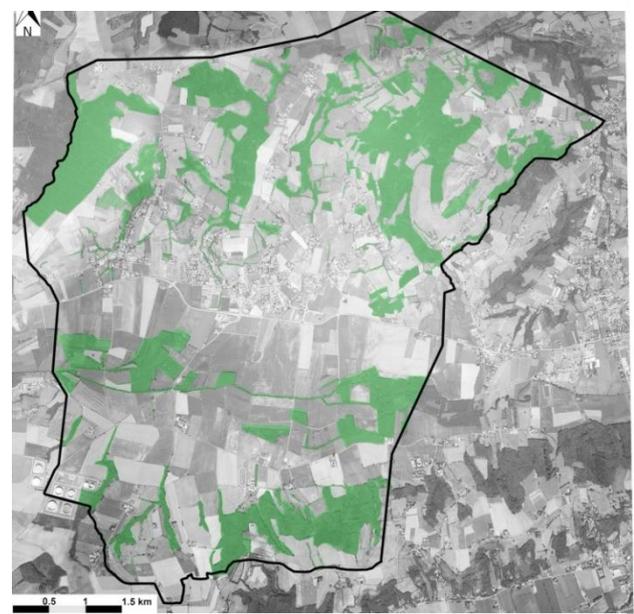
1972



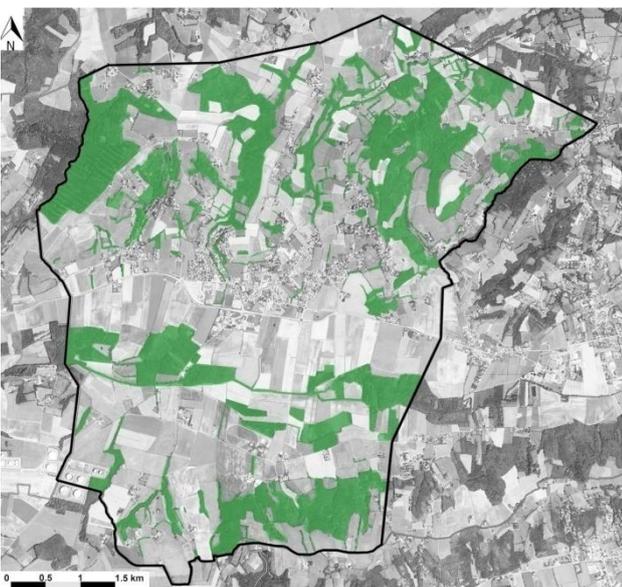
1984



1993



2003

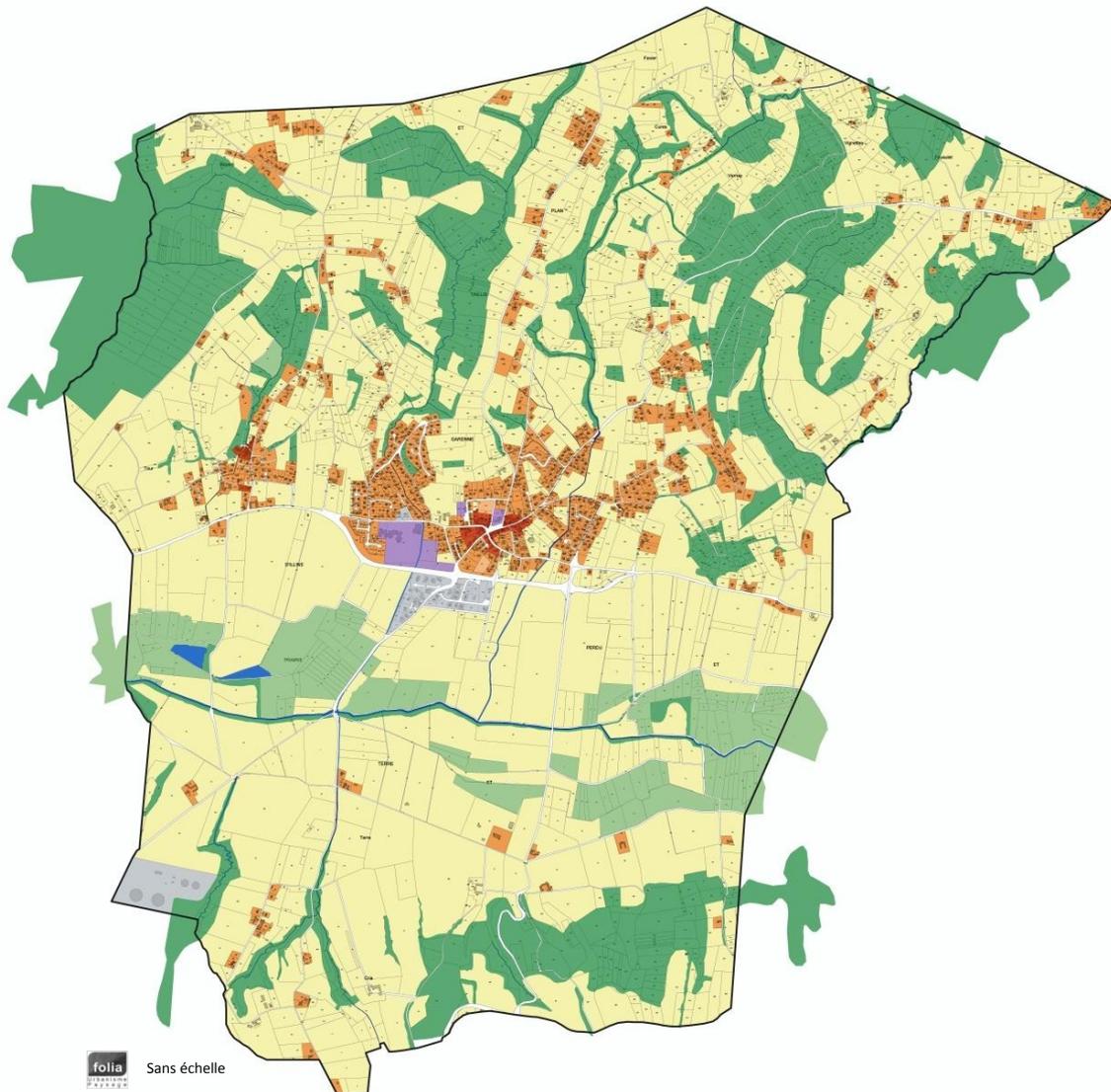


2014

CHAPITRE 5 **VOCATION DES SOLS ET URBANISATION**

1. LES GRANDES VOCATIONS DES ESPACES DU BOURG

VOCATION DES SOLS EN 2014

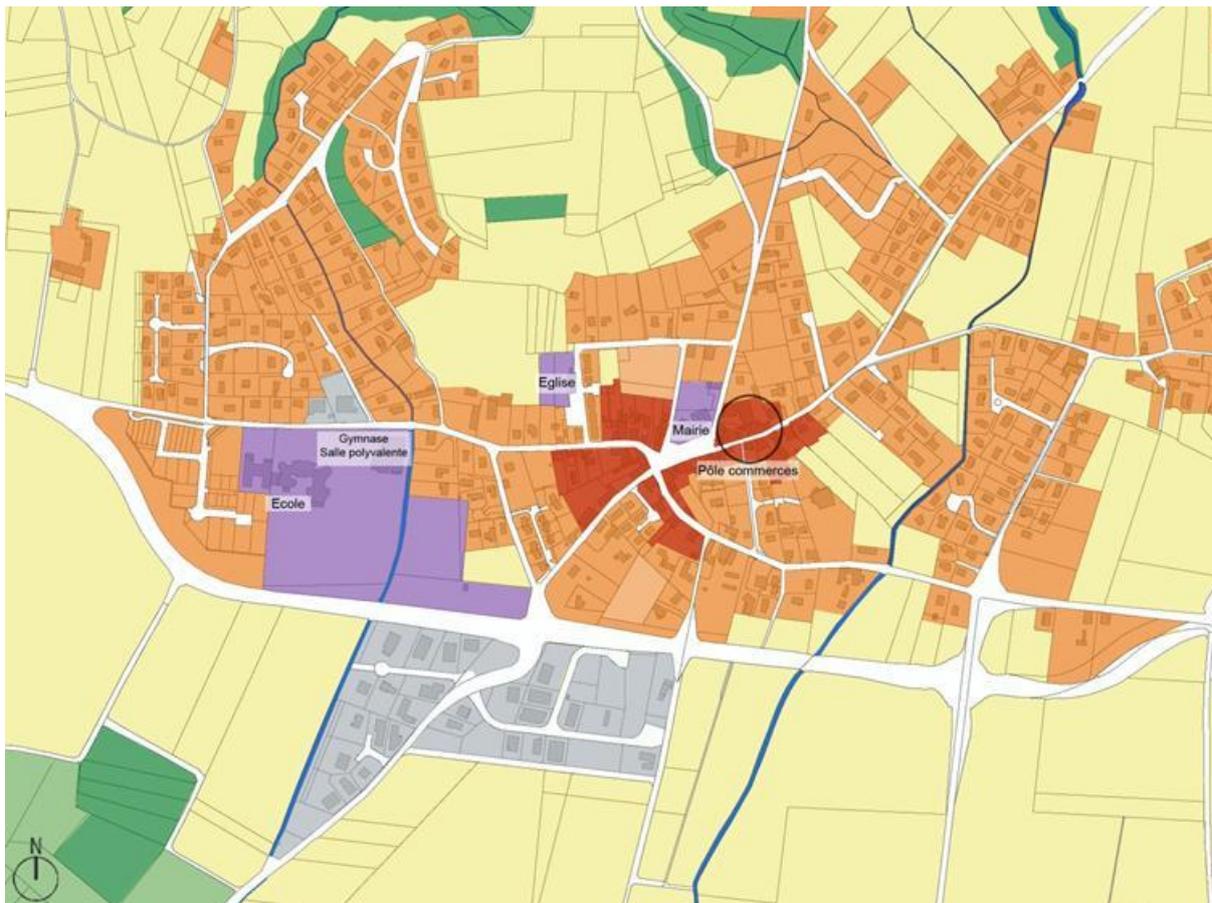


 Sans échelle



-  Secteur à vocation dominante d'habitat
-  Secteur à vocation dominante d'habitat, tissu historique
-  Secteur à vocation dominante d'équipements
-  Secteur à vocation dominante d'activités
-  Secteur à vocation dominante agricole
-  Secteur à vocation dominante naturelle
-  Secteur à vocation dominante «peupleraie»

Zoom sur le centre bourg : la vocation actuelle des espaces



1.1. Espace à vocation d'habitat

L'espace à vocation d'habitat se compose de différentes entités qui se sont formées progressivement. L'habitat constitue la majeure partie du centre bourg. Il s'est formé autour du cœur historique, par un développement linéaire le long des axes principaux.

Le centre bourg

Le centre bourg est constitué du cœur historique de Luzinay, où se situent la mairie, l'Eglise, quelques commerces et le tissu d'habitat à caractère historique, et d'habitations plus récentes s'inscrivant dans la continuité de ce cœur historique.



Le centre du village et ses habitations



Habitations typiques du centre historique de Luzinay, le long de la Rue des Allobroges

Le cœur historique :

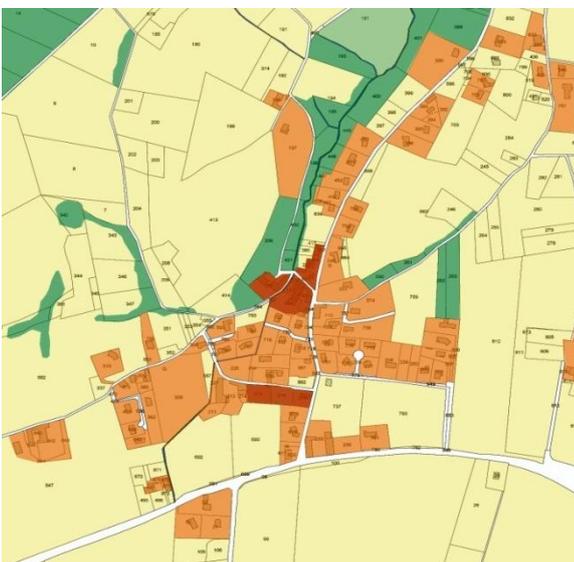
- Tissu dense et structuré formant un front bâti
- Alignement des habitations à la voirie
- Tissu mixte avec la présence de commerces en RDC, de services et d'espaces publics
- Typologies homogènes (hauteurs, aspects, ouvertures, matériaux...).

Le hameau d'Ilins

Il forme au sein du territoire de Luzinay une deuxième centralité historique. Le hameau possède une chapelle ainsi qu'un tissu historique autour duquel s'est développé un tissu peu dense d'habitations plus récentes. Il s'avère important de conserver cette structure historique et l'identité de ce hameau.



Vue depuis l'Ouest du hameau d'Ilins



Chapelle d'Ilins et son cimetière reconnu comme patrimoine de la commune

Les extensions pavillonnaires (sous la forme de lotissements et de projets d'ensemble) du centre bourg

On note un développement conséquent sous la forme de lotissements et d'habitats pavillonnaires, en extension du centre bourg historique ainsi qu'autour du cœur historique d'Illins.



Tissu récent de maisons individuelles, contigu au centre historique



Projets d'ensemble et lotissements formant des entrées de ville

Extension du centre historique et diffusion de l'habitat :

- Bâti moins dense que celui du centre historique
- Parcelles plus grandes
- Voies en impasse peu qualitatives qui desservent ces espaces
- Pas d'alignement du bâti à la voirie
- Absence d'organisation d'ensemble du bâti
- Typologies hétéroclites (clôtures, matériaux, formes, aspects...).

La diffusion du bâti

On remarque également la présence d'ensembles bâtis épars au sein du territoire communal, sans cœur historique. Ces regroupements d'habitations se retrouvent sous la forme de maisons individuelles et se caractérisent par un tissu très peu dense. Les habitations sont implantées de manière autonome sur les parcelles et ne font pas nécessairement l'objet de procédure de lotissement, mais principalement d'initiatives individuelles et ponctuelles.



Habitations isolées

Habitats ou fermes isolés, en contact direct avec les espaces naturels et agricoles qui composent la majeure partie du territoire. C'est en partie un bâti ancien à caractère patrimonial qu'il est nécessaire de conserver et de mettre en valeur en limitant l'extension autour et en préservant leur environnement direct.



1.2. Espace à vocation d'équipements publics



La Mairie et sa place centrale



Le gymnase et la salle polyvalente



La bibliothèque



L'espace dédié aux commerces



L'école

Les équipements publics constituent deux entités assez distinctes dans le village. Dans le centre historique se concentrent les équipements administratifs ainsi qu'une polarité commerciale, alors qu'à l'Ouest s'est développée une seconde polarité d'équipements éducatifs et sportifs. Ces deux ensembles s'organisent comme des pôles assez autonomes dans le centre du village.

Le pôle d'équipements publics au centre bénéficie d'aménagements qualitatifs récents et l'accès y est facilité pour les piétons. Il s'intègre de manière harmonieuse dans le tissu d'habitations du centre bourg.

En ce qui concerne les équipements sportifs et éducatifs, la présence d'un vaste parking assure la fonctionnalité du site et son accessibilité. Néanmoins, les espaces/aménagements publics sont beaucoup plus succincts et peu qualifiés pour les usagers.

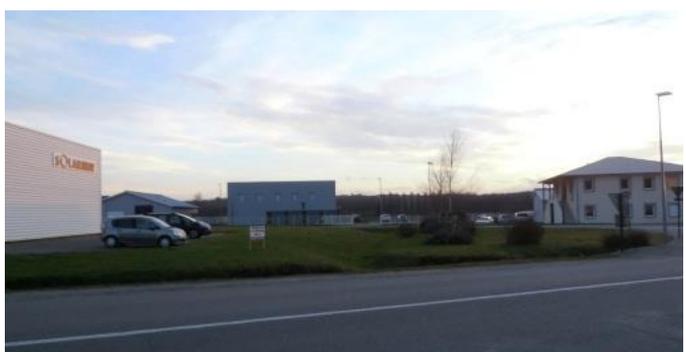
ENJEUX :

- > Appréhender ces deux pôles comme un ensemble (deux entités complémentaires) à mettre en relation afin valoriser le potentiel du centre bourg. Deux polarités distendues et une continuité peu mise en avant, problématique toutefois prise en compte dans les travaux de la rue des Allobroges.
- > Réfléchir à une liaison davantage marquée entre ces deux polarités, par un développement, notamment, de cheminements doux entre ces deux espaces et d'un aménagement qualitatif de la voirie.

1.3. Espace à vocation d'activités

La zone d'activité s'est développée au Sud de la RD36, en rupture avec le tissu bâti existant. La zone est contiguë aux terres agricoles de la plaine. Les différentes phases de développement sont lisibles dans la qualité et l'organisation des aménagements. La zone s'étend peu, en termes de profondeur, dans les terres agricoles, mais s'est déployée le long de la voie départementale.

Deux activités sont également présentes Rue des Allobroges (au Nord des équipements de la commune) où leur intégration dans le tissu du centre bourg est faible.



ENJEUX :

- > Réfléchir sur les éventuels besoins d'extension de la zone d'activités : limiter et essayer de contenir la zone d'activités afin de préserver les terres agricoles autour.
- > Eviter une extension davantage développée de l'urbanisation au Sud de la RD36 et les effets d'entraînement (limiter cette zone d'urbanisation à l'activité agricole)
- > Réfléchir à la perception de cette zone d'activités depuis la RD36 (vue directe) et son implantation au sein des terres agricoles : induit une réflexion sur son intégration paysagère et la qualité de ces abords.

1.4. Espace à vocation agricole

Il est nécessaire de les préserver et de maintenir le développement des exploitations, malgré une urbanisation qui progresse. On note également la présence de quelques exploitations agricoles au sein du centre du bourg, de manière plus éparse, et au Nord de la commune. Le Nord de la commune plus en relief, est plutôt composé de pâturage et d'élevage.

Cette structuration singulière, forme le paysage du territoire de Luzinay et conditionne les usages et le mode de fonctionnement de l'ensemble de la commune.

ENJEUX :

- > Préserver et mettre en valeur cette identité propre au territoire de Luzinay
- > Préserver les terres agricoles de l'extension de l'urbanisation.

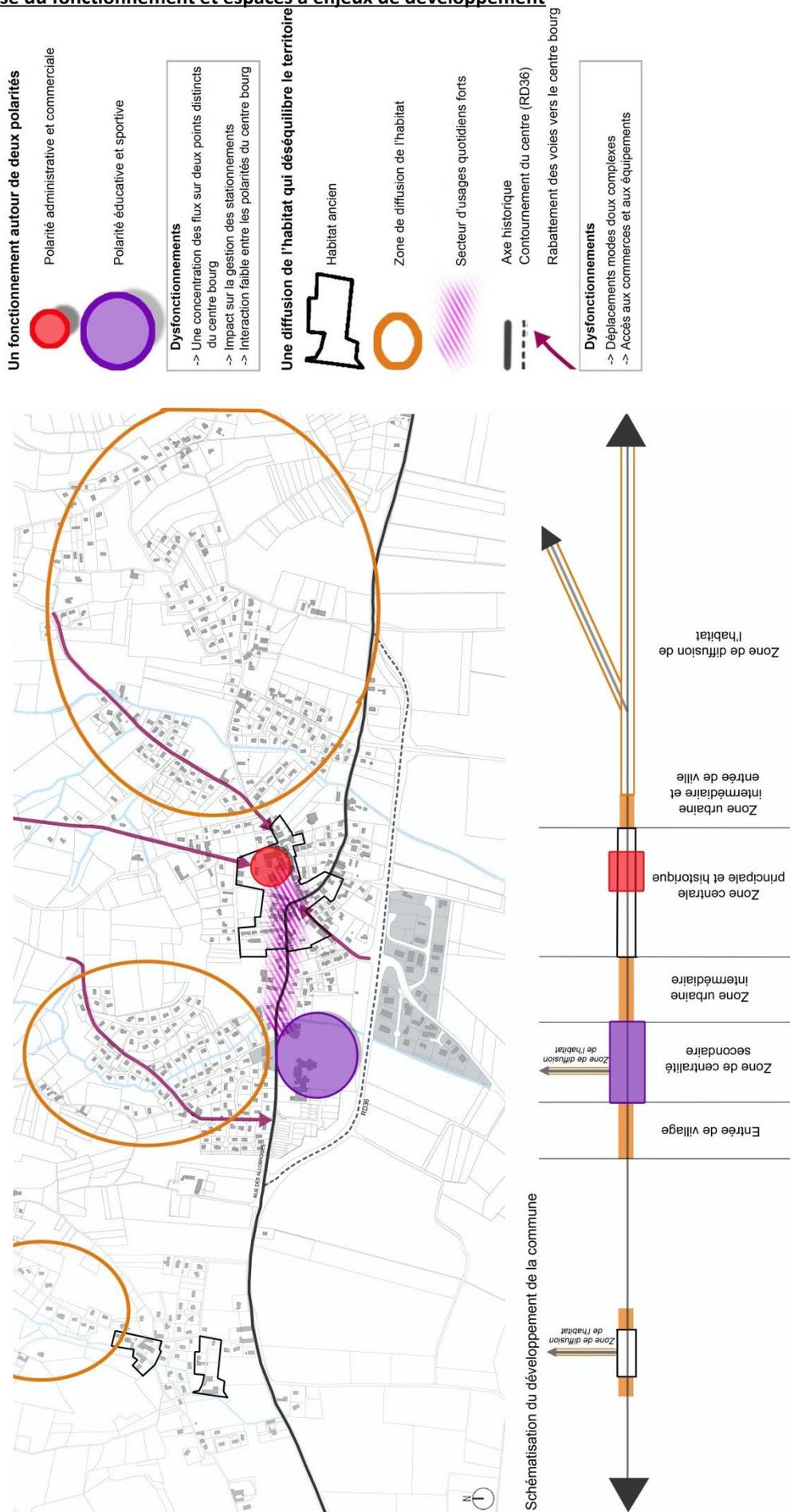


Terres agricoles au Sud de la commune avec les peupleraies en arrière-plan



Espaces au Nord de la commune, plus en relief et à vocation de pâturage

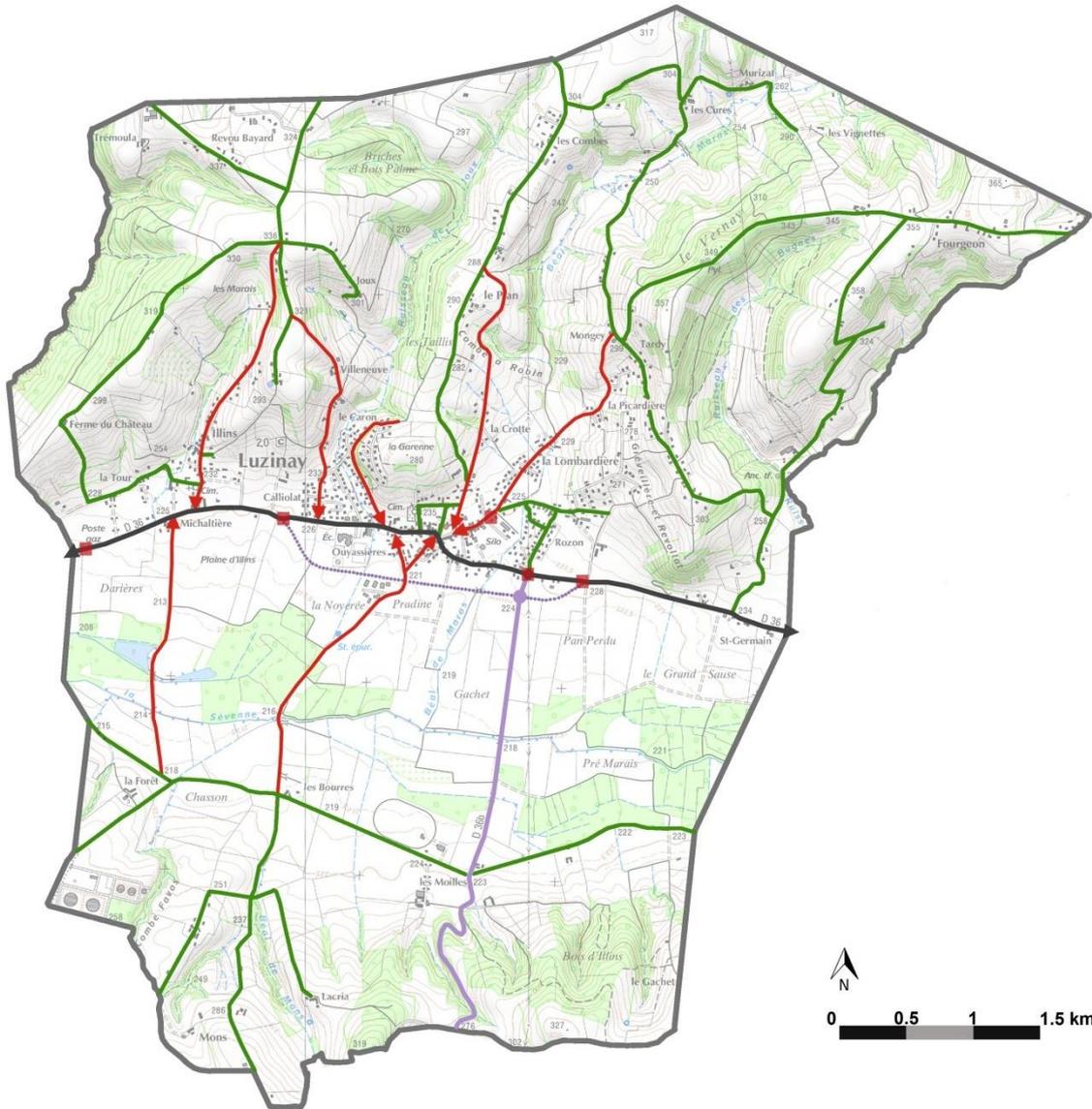
1.5. Synthèse du fonctionnement et espaces à enjeux de développement



1.6. Enjeux et dynamiques urbaines



2. LA PERCEPTION DES AXES DANS LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">  Axe historique structurant le développement de la commune  RD36, voie de contournement du centre
Limiter des flux de passage trop intense dans le centre bourg  Départementale (D36b)
Transversale Nord/Sud | <ul style="list-style-type: none">  Voies de desserte secondaire  Voies de rabattement sur l'axe historique
Convergence des flux vers le centre bourg  Entrée de village |
|---|--|

ZONES	ENTREE DE VILLAGE	ZONE DE CENTRALITE SECONDAIRE	ZONE URBAISEE INTERMEDIAIRE	ZONE CENTRALE PRINCIPALE	ZONE URBAISEE INTERMEDIAIRE	ENTREE DE VILLAGE	ENCOCHE AGRICOLE	ENTREE DE VILLAGE « SYMBOLIQUE »	ESPACES AGRICOLES
MORPHOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration et qualification en cours : mutation récente du site - Pas de réelle intégration du changement des usages dans la zone : la voirie a conservé le même aspect alors que l'espace n'a plus son caractère agricole (pas de mobilier « urbain », pas de trottoir) - Alignement d'arbres structurant l'entrée (au Sud) - Haies et clôtures moins structurantes, marquant les espaces privés en bord de voirie (au Nord). 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone peu qualitative - Pas de perception du ruisseau <u>Au sud</u> - Seconde polarité, avec la concentration d'équipements scolaires et sportifs - Présence d'un grand parking, mais absence de mobilier et d'aménagement de qualité pour les usagers <u>Au nord</u> - Stock et parking en façade - Caractère de « zones d'activité ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie du bâti mixte avec présence d'habitat individuel et d'exploitation agricole - Zone peu dense, de pavillons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Front bâti structuré continu - Aménagements récents qui favorisent les déplacements piétons - Compréhension confuse des priorités au carrefour - Aménagements contraints par le gabarit des voies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'alignement du front bâti - Rapport entre le bâti et la voirie moins structurant - Discontinuité des aménagements piétons - Espace moins dense, avec la présence d'une exploitation agricole - Espace plus diffus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée marquée par la présence de deux bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage ouvert, vue sur la plaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée du village, symboliquement marquée par la présence d'un giratoire - Urbanisation progressivement plus dense lorsque l'on se dirige vers le centre-ville. 	
RUE DES ALLOBROGES traversant le centre du village									
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les aménagements piétons et la qualification de la voirie au regard des nouveaux usages - Affirmer l'entrée de village - Conserver l'alignement d'arbres au Sud 	<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier le tronçon et affirmer la place des piétons - Mettre en valeur les équipements de la commune par la qualité de l'aménagement - Intégrer la petite zone au Nord de l'axe en qualifiant les abords immédiats (entre la voirie et les espaces privés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Affirmer la structuration de cette zone amorçant le centre du village - Maintenir l'activité agricole - Accompagnée l'évolution de cet espace par une réflexion sur le traitement des clôtures, sur l'évolution du bâti (agricole) et sur des possibilités de densification 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le front bâti et la structuration créée par l'alignement - Poursuivre les aménagements des voies engagés dans le centre bourg 	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer un peu plus cette zone afin d'amorcer une entrée progressive dans le centre du village - Créer une continuité entre les aménagements dans le centre du village et cette zone, notamment par une réflexion sur les qualifications piétonnes et voiries - Sécuriser davantage les déplacements piétons 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du secteur à imaginer 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur cette entrée symbolique conduisant au centre : « effet vitrine » pour le village 		<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des enjeux en fonction du développement futur de cette entrée : réflexion sur la densification de cette zone ou à l'inverse sur la préservation de son identité rurale

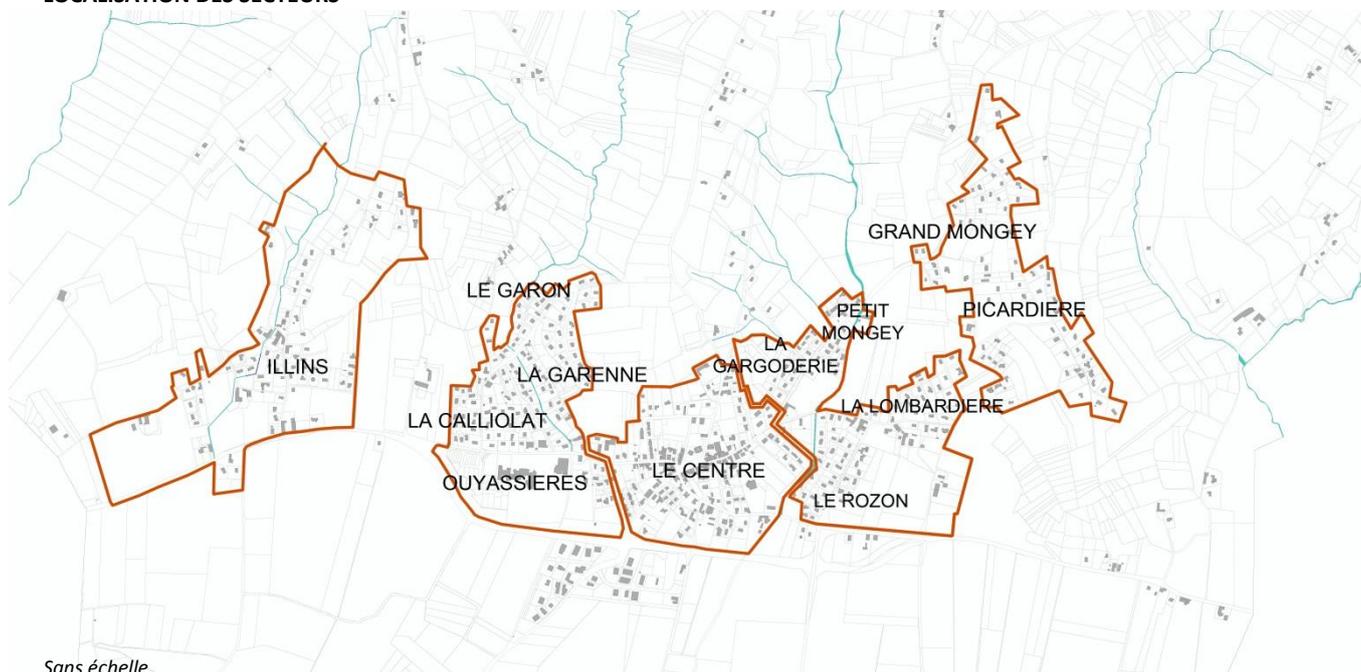
ZONES	ZONE URBAINE CENTRALE POLARITE COMMERCIALE	ZONE URBANISEE INTERMEDIAIRE	ENTREE DE VILLAGE
<p>MORPHOLOGIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Place qualifiée autour de la mairie, mise en valeur de cet espace central et circulation piétonne facilitée - Aménagements paysagers et espaces publics qualifiés - Ensemble de commerces et de services organisés dans le centre, avec stationnements - Typologie du bâti mixte (ancien et récent) s'intégrant de manière cohérente dans le tissu central du village - Une Eglise faiblement mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Transition assez nette avec la zone centre et cette zone par la composition du front bâti - Présence d'habitats collectifs en retrait par rapport à la voirie qui confère ce caractère urbanisé - Abords des collectifs peu qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'entrée de ville marquée - Passage progressif de la zone agricole à la zone bâtie pavillonnaire peu dense par la diffusion de l'habitat - Présence d'espaces agricoles ouvrant la vue
<p>RUE DES MARCHANDS Dans la continuité du front bâti de la rue des Allobroges</p>			
<p>ENJEUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les aménagements qualitatifs dans le centre du village - Maintenir les services et les commerces présents - Favoriser l'accès à ces commerces de proximité - Créer davantage de liens entre l'Eglise et la Mairie, notamment en favorisant les déplacements piétons - Structurer et mettre en valeur les abords de l'église 	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur cette zone de transition annonçant l'arrivée dans le centre bourg : organiser le passage entre cette zone peu composée et un espace « urbain » structuré et hiérarchisé (trottoir, voirie, mobilier) - Intégrer les deux collectifs par un traitement plus qualitatif des abords immédiats 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des enjeux en fonction du développement futur de cette entrée : réflexion sur la densification de cette zone ou à l'inverse sur la préservation de son identité rurale

3. FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE PAR SECTEUR

Le territoire habité du bourg se décompose en divers secteurs distincts. Ces secteurs permettent de comprendre le fonctionnement du territoire et se caractérisent par des spécificités qui leurs sont propres :

- Le hameau d'Illins, second centre historique du territoire de Luzinay, formant une entité bâtie spécifique.
- Le quartier de la Garenne, du Garon et de la Calliolat, uniquement pavillonnaire, et celui des Ouyassières, incluant le pôle d'équipements.
- Le centre bourg, constitué du cœur historique et de ses extensions plus récentes.
- Le quartier d'habitation de la Lombardière, du Rozon, de la Gargoderie et du Petit Mongey.
- Le secteur du Grand Mongey et de la Picardière, excentré du bourg habité.

LOCALISATION DES SECTEURS



3.1 Le hameau d'Illins

Forme urbaine

Le hameau d'Illins, localisé à l'Ouest de la commune, est détaché du tissu construit du centre bourg et se compose comme une entité assez autonome sur le territoire.

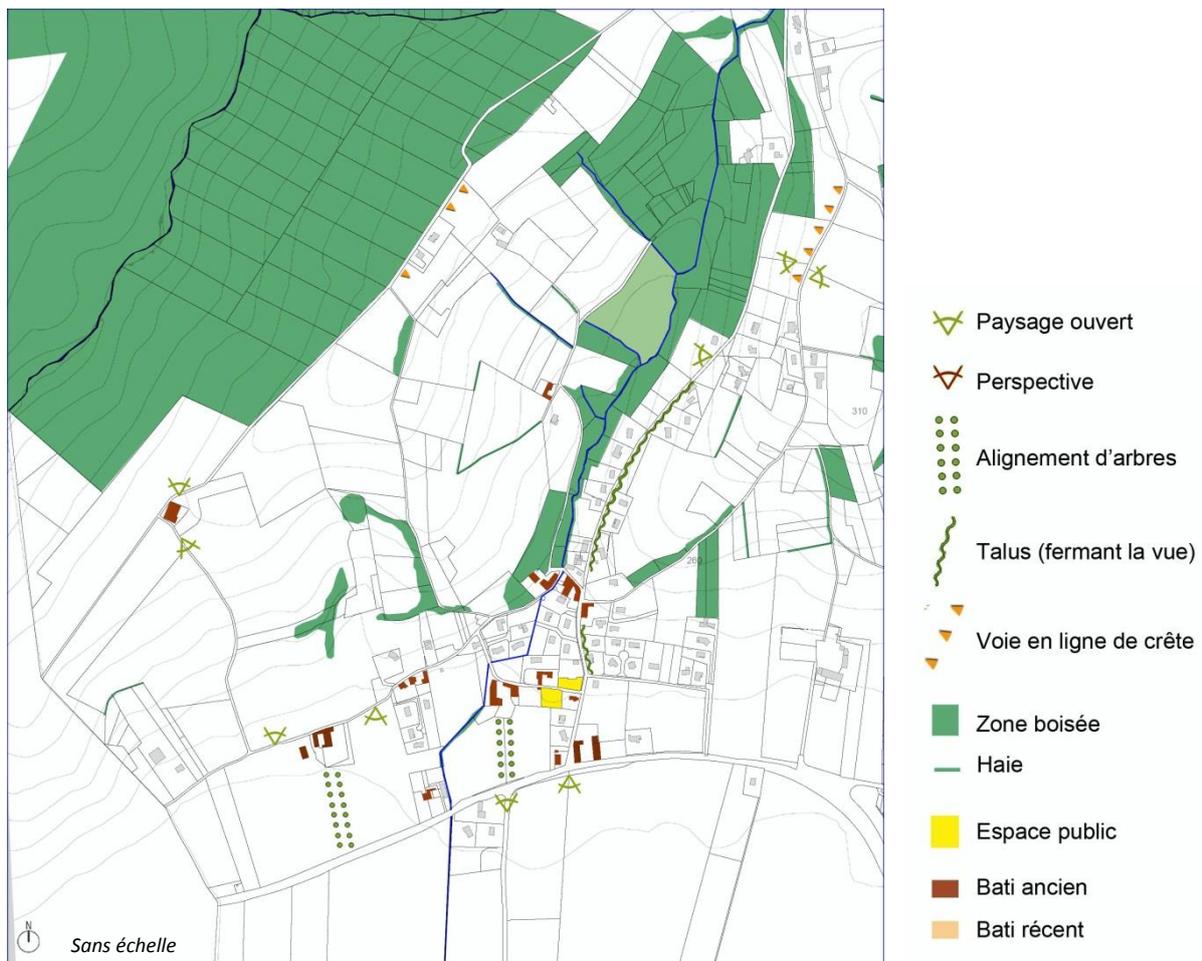
Il est constitué d'une structure historique, de moindre importance que celle du centre bourg, autour de laquelle s'est développé un habitat pavillonnaire plus récent (le long de la voie principale du hameau) et au grès des opportunités, impactant de manière croissante le paysage. Outre cette structure historique, on constate de manière éparse la présence d'exploitations agricoles et de quelques éléments de bâti ancien.

Situation et structure paysagère

Le hameau se situe au cœur d'espaces agricoles et est également marqué par un vallonnement assez important, conférant des perspectives et des points de vue différents en fonction de la position dans cet espace. Le paysage du hameau offre à la fois des perspectives ouvertes, notamment à l'Ouest avec des vues sur l'espace agricole et des perspectives fermées par les axes étroits et par la topographie.

Outre les espaces agricoles dans lesquels il s'insère, le hameau se trouve également à proximité de nombreux boisements, au Nord et au Nord-Est qui ont, outre le relief, structuré son développement. Un ruisseau traverse également le hameau, générant la présence d'une structure végétale autour.

Des alignements d'arbres au caractère patrimonial sont également présents. Ils structurent les parcelles des bâtisses anciennes du hameau.





Des vues fermées dans le hameau



Des ouvertures paysagères

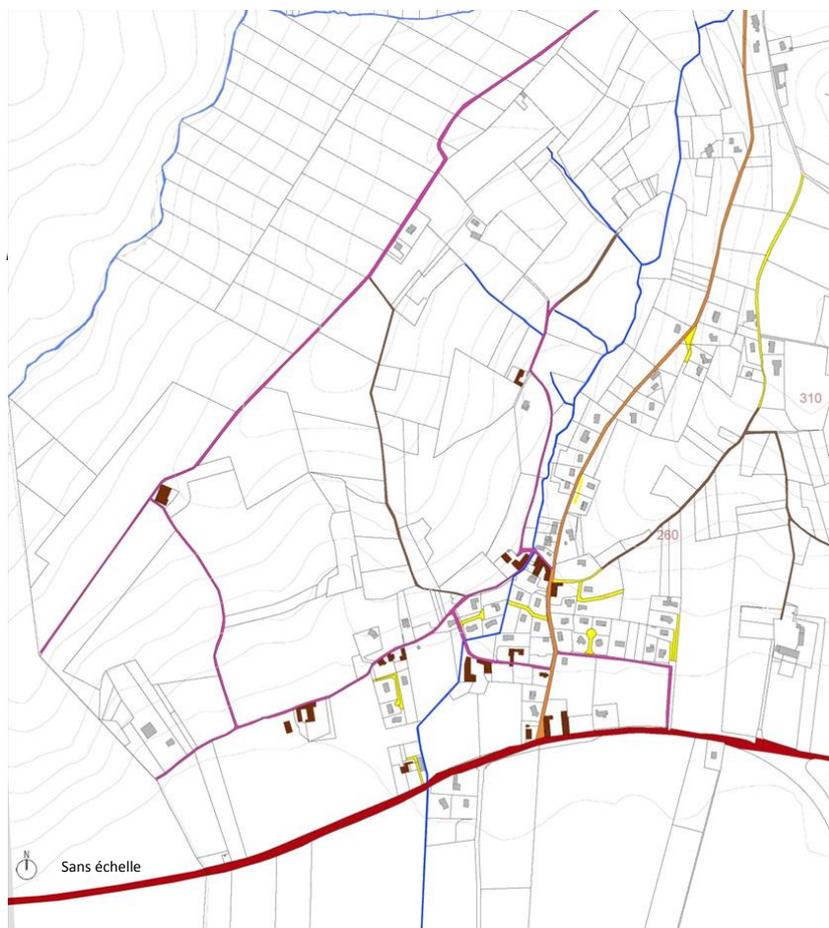


Des alignements d'arbre



Un impact du développement sur le paysage

La hiérarchie du réseau



- Hiérarchie des voies au sein de la commune**
- Voie principale supracommunale
 - Voie secondaire de rabattement sur l'axe historique (intracommunale)
 - Voie tertiaire de desserte interne
 - Voie en impasse
 - Chemin

Le hameau est structuré par une voie principale, support de son développement linéaire récent, à laquelle se connectent des chemins et des routes d'une moindre ampleur, support de l'implantation historique du bâti.

L'urbanisation récente du hameau s'est développée principalement sous la forme de lotissement, basés sur des voies en impasse faisant défaut à l'organisation historique du hameau et à sa lisibilité d'ensemble.



Route type du hameau



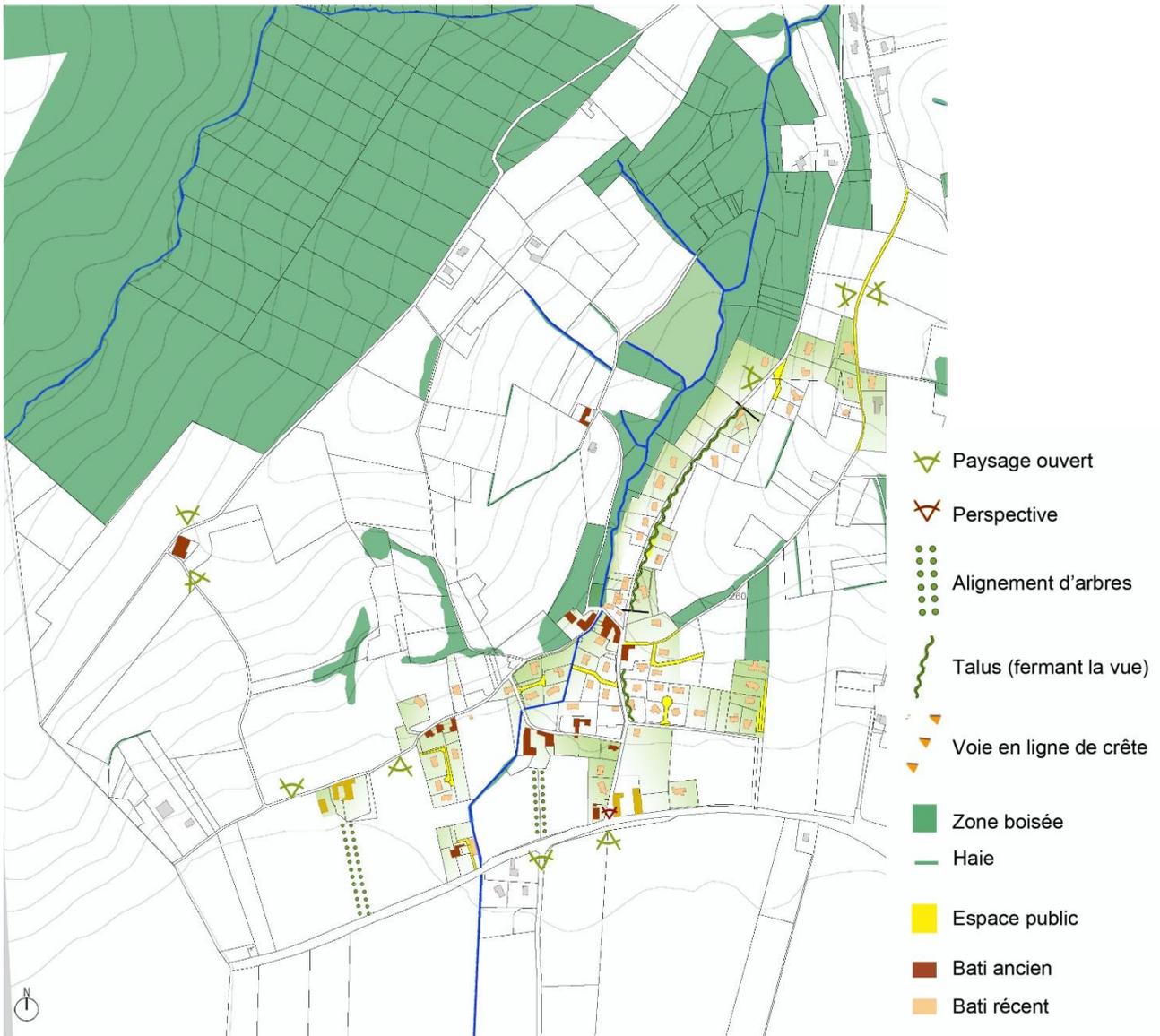
Voie en impasse



Voie principale (Route d'Illins) traversant du Nord au Sud le hameau d'Illins, peu aménagée et structurée au regard de sa position principale dans le hameau



Le fonctionnement du secteur



Le hameau s’est étalé au Nord, avec un habitat pavillonnaire peu dense qui identifie que faiblement l’entrée diffuse du hameau. Cette diffusion des parcelles construites nuit à l’identité du hameau. Sa perception en tant que noyau historique du territoire est diminuée, particulièrement depuis l’entrée Nord. A l’inverse, l’entrée Sud du hameau depuis la RD est clairement identifiée par les deux bâtis structurant la voie.



Typologie et densité

La typologie est variée, notamment avec les extensions pavillonnaires récentes qui ne répondent à aucune logique d'ensemble, et ne s'inscrivent pas dans la continuité du tissu ancien, en termes de formes, d'aspects ou de rapport à la voirie. Cette différenciation des typologies crée des ruptures dans l'espace et un manque de structuration globale du hameau.

Le tissu ancien du hameau présente une structure assez dense, alors que l'habitat récent, connaît un découpage plus régulier des parcelles.



Habitats récents présentant des typologies différentes



Habitats anciens structurant la voirie principale du hameau

Le tissu plus ancien se caractérise par :

- Des constructions plus hautes, composées d'un étage sous le toit
- Des façades simples et homogènes, de couleur claire
- Un rapport entre espace public et espace privé structurant



Ferme isolée constituant le tissu ancien du hameau

ENJEUX :

- > Stopper le développement d'Illins vers le Nord
- > Affirmer l'identité du hameau autour de la chapelle
- > Préserver le patrimoine naturel et bâti
- > Préserver l'entrée patrimoniale du hameau (implantation des constructions) depuis la RD
- > Favoriser la diversité des aménagements paysagers et le potentiel paysager existant
- > Gérer la topographie et les mouvements de terrain

3.2 Le secteur Garon / Garenne / Calliolat / Ouyassières

Forme urbaine



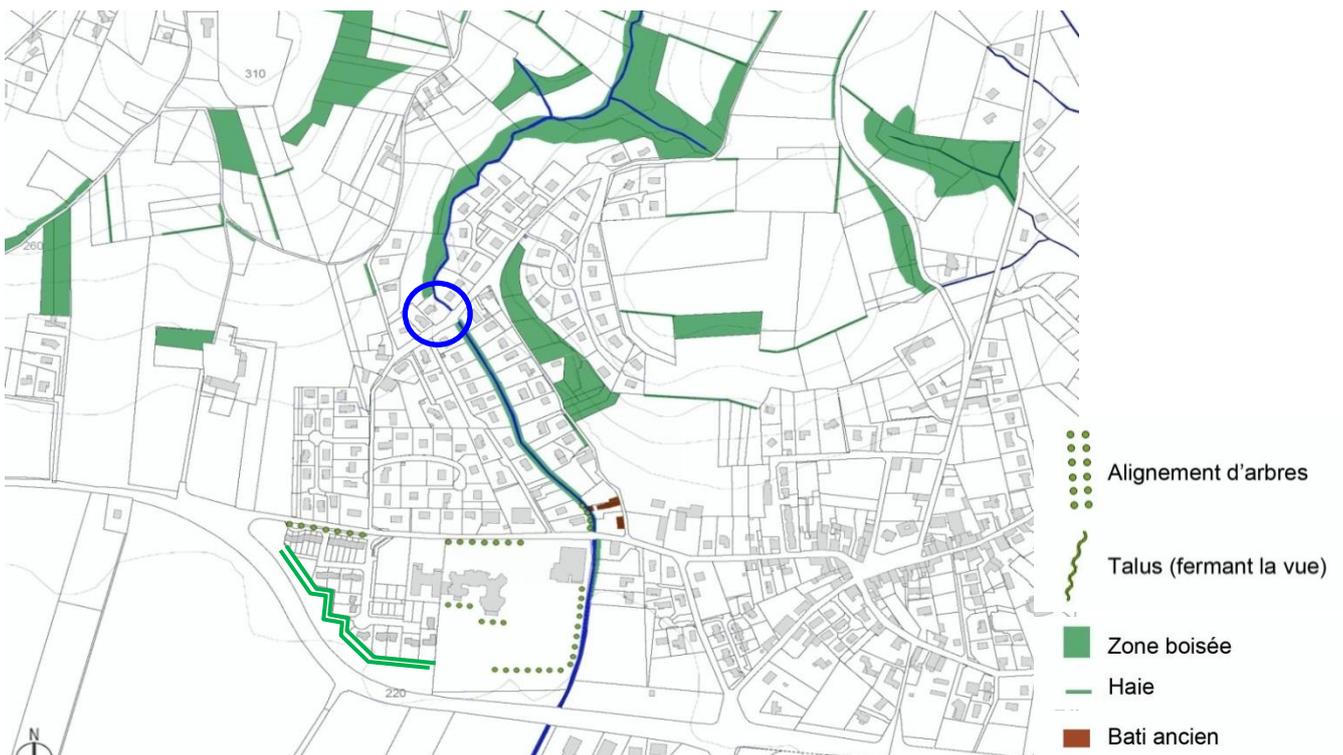
Ce secteur se compose principalement d'un habitat pavillonnaire, développé sous la forme de lotissements, ainsi que d'un pôle d'équipements sportifs et éducatifs développé au sud de la rue des Allobroges.

Le « quartier » de la Garenne constitue le premier lotissement construit au début des années 70. Cette première forme de développement de l'habitat pavillonnaire, discontinue au centre bourg historique entrainera le développement d'un nombre important d'autres lotissements autour, qui constituent aujourd'hui les secteurs du Garon et de Calliolat. L'emprise de ce secteur pavillonnaire dans la commune s'est progressivement étendue éloignant le tissu à vocation d'habitat du centre.

Ce développement ne répond pas à une volonté de structuration globale du territoire, mais davantage à un développement formé par les opportunités. Ainsi la zone urbanisée au Nord de la rue des Allobroges présente une composition spatiale qui engendre une lecture complexe de cet espace.

Situation et structuration paysagère

Le paysage de ce secteur est globalement assez fermé, particulièrement dans la zone d'habitat pavillonnaire au Nord. Ces habitations façonnent de manière marquante la perception du paysage dans le secteur, et obstruent les points de vue, malgré une topographie en pente. De plus, de par leur diffusion au sein du territoire, ces constructions ont un impact non négligeable sur la qualité du paysage et du grand paysage de la commune.



De nombreuses haies végétales (thuya, laurier...) marquent la limite entre l'espace privé et celui de la voirie. Elles composent le paysage des rues et ferment l'espace en générant un effet couloir.



Haies végétales types se trouvant dans le secteur au Nord de la Rue des Allobroges

Le ruisseau du Joux traverse ce secteur et a une emprise importante sur le paysage notamment au Nord, où l'accompagnement végétal important de ces berges est à préserver. En revanche, au Sud du secteur, la présence du ruisseau est beaucoup moins marquée et visible, notamment dû à la faible structuration de ces berges par la végétation. Il s'avère ainsi important de conforter cette continuité verte et cet accompagnement végétal tout au long du secteur.

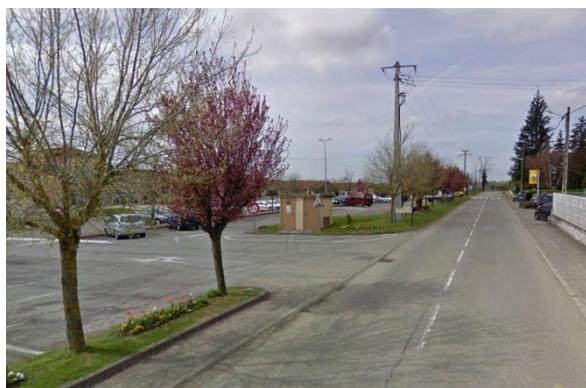


Ruisseau du Joux au nord du secteur



Ruisseau du Joux au sud du secteur

Les alignements d'arbres présents le long de la rue des Allobroges forment une structure végétale importante dans le paysage et marque de manière significative l'entrée de village. Il est nécessaire de conserver le rôle qu'ils jouent dans la structuration de l'entrée de village et de la voirie principale. A l'inverse, le long de la RD, le paysage végétal reste à construire, notamment par un traitement paysager qualitatif des fonds de parcelles libres le long de cette voie.



Alignement d'arbres le long du pôle d'équipements



Alignement d'arbres le long de l'entrée de village

Hiérarchie des voies

Hiérarchie des voies au sein de la commune

- Voie principale supracommunale
- Voie secondaire de rabattement sur l'axe historique (intracommunale)
- Voie tertiaire de desserte interne
- Voie en impasse
- Chemin



Le secteur est traversé par la rue des Allobroges, séparant de manière distincte l'espace dédié aux équipements et celui où s'est développé l'habitat pavillonnaire. Au sein des lotissements, le gabarit des voies est très peu hiérarchisé réduisant sa lisibilité. Effectivement, le développement du secteur « au coup par coup » a généré une infrastructure interne en impasse peu structurant et rendant les connexions entre ces espaces faibles.



Rue des Allobroges, entrée de village



Rue des Allobroges, perspective depuis le parking du pôle d'équipements sportifs et éducatifs

Certaines voies en impasse ont une emprise assez large, alors que leur rôle n'est pas réellement structurant. Au contraire, la route de Villeneuve à l'échelle de la commune ne tient pas nécessairement le rôle structurant qu'elle devrait avoir au sein de cet ensemble pavillonnaire. Son rôle et son emprise sont à redéfinir.

On note également une absence de connexion piétonne qui de fait favorise les déplacements automobiles au détriment des modes doux dans ce secteur majoritairement pavillonnaire. Les aménagements piétons sont discontinus et ne permettent pas un déplacement aisé dans le centre bourg.



Route de Villeneuve, traversant l'ensemble de la zone pavillonnaire



Impasse type de cette zone (Lotissement la Garenne)



Retournement en raquette, engendré par les impasses

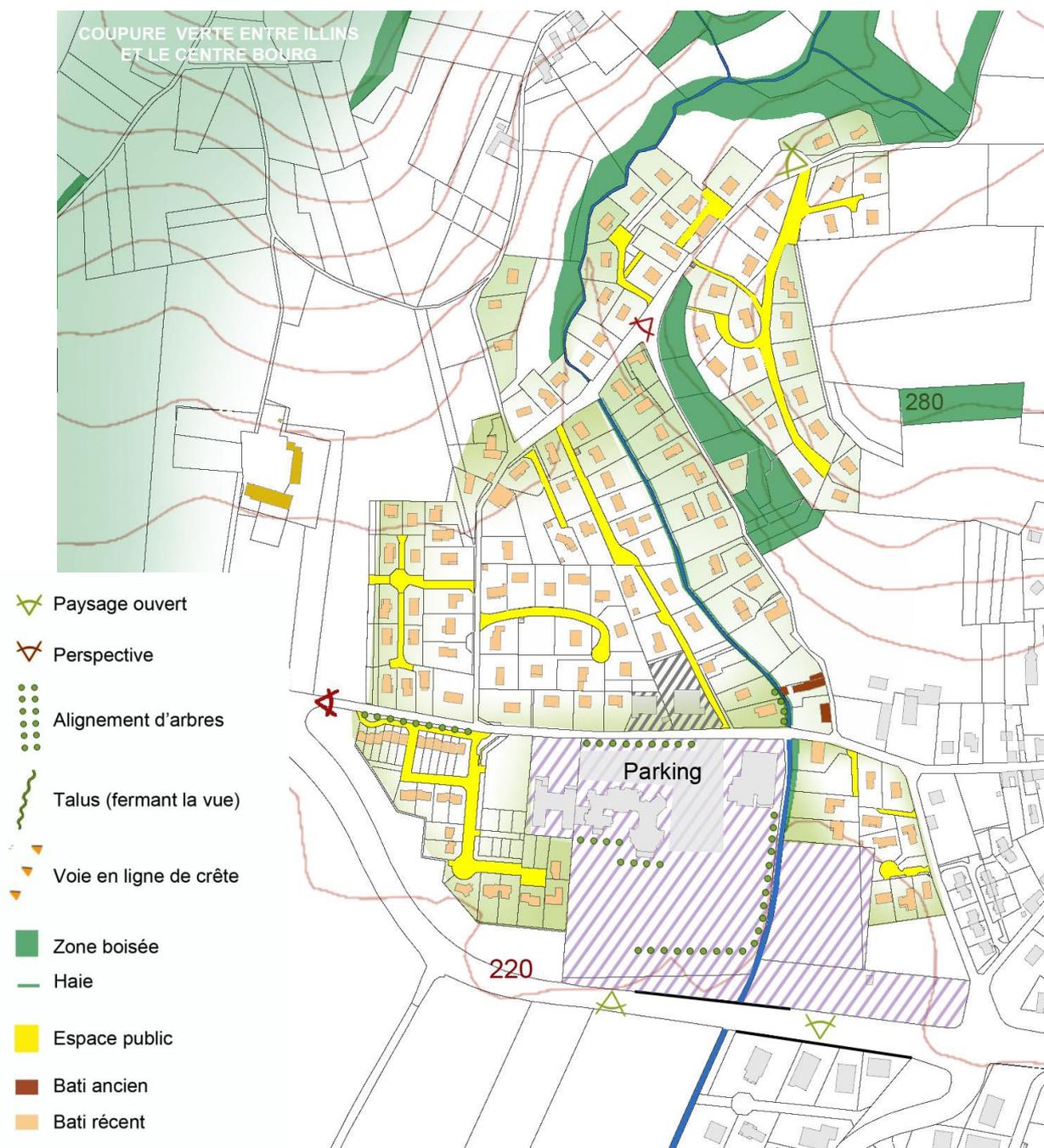


Impasse au gabarit large, enrobée et qualifiée, avec possibilité de stationnement



Impasse du poirier blanc, très peu qualitative

Fonctionnement du secteur



Le secteur ne présente aucune structure historique et s'est formé ex-nihilo sur des terres agricoles. Ils se divisent en deux parties distinctes, avec au Nord un espace monofonctionnel constitué d'habitations et au Sud de la rue des Allobroges, un espace plurifonctionnel composé d'un complexe d'équipements majeurs autour duquel s'est développé des espaces à vocation d'habitation.

Le secteur au Nord

Composé uniquement de pavillons, il est caractérisé par une densité très faible et ne présente pas de structuration spécifique de l'espace. C'est principalement la topographie du site, sa configuration paysagère et les activités de l'espace environnant qui ont délimité son développement.

L'espace au Sud

Espace mixte s'affirmant comme une seconde polarité pour la commune, il présente un traitement très peu qualitatif, particulièrement dans la zone des équipements, et ce malgré la présence d'un espace public et d'un parking relativement vaste. Cette zone est en cours de structuration, elle fait l'objet d'une récente opération d'ensemble, avec la réalisation de logements, qui lui donne un nouveau caractère d'ensemble.

ENJEUX :

- > Adapter le gabarit des voies à leur destination
- > Garantir des modes doux et des liaisons aux axes structurants
- > Valoriser les équipements et l'espace public à proximité
- > Favoriser une biodiversité dans le traitement des limites
- > Valoriser les structures végétales existantes
- > Accompagner le traitement de la RD

Les équipements publics du secteur Ouyassières

Vue de la salle polyvalente depuis le parking



Vue de l'école depuis le parking



Vue sur l'entrée du parking

On note une absence de structuration spécifique de l'espace et aucun aménagement qualitatif de l'espace public ne vient lier ces bâtiments. Le parking ne présente aucune qualité paysagère particulière, mis à part un alignement d'arbres le long de la route.

Les bâtiments construits dans les années 80 présente des typologies relativement différentes en termes de formes notamment, avec une architecture plus libre répondant aux besoins de ces équipements.

Le projet d'ensemble en entrée de village

Ce projet d'ensemble, un des plus récents sur la commune, modifie fortement le paysage d'entrée de village de Luzinay. Construit ex-nihilo sur des terres agricoles, la conservation de l'alignement d'arbres le long de la rue des Allobroges structure cette entrée de ville encore émergente. Ces habitations, pour la majorité jumelée, répondent à une organisation d'ensemble et présentent une harmonie forte en terme de typologie du bâti et des aménagements autour qui s'y développent :

- Façade simple dans la même nuance de couleur
- Hauteur du bâti en R+1
- Séparations et clôtures identiques



En revanche du côté de la RD, cet espace fortement visible se compose avec des fonds de parcelle.



L'habitat pavillonnaire, secteur de la Garenne, du Garon, et de la Calliolat

Cet espace à vocation d'habitat présente une densité faible, où chaque élément bâti a été implanté de manière autonome sur la parcelle, ne structurant que très peu l'espace public.



Différentes typologies de bâti présent dans l'espace pavillonnaire

L'architecture et la typologie du bâti pavillonnaire présente quelques caractéristiques similaires en termes de hauteur, et de rapport à l'espace de la voirie mais sur de nombreux points ces habitats se présentent comme assez hétérogènes en termes de :

- Forme du bâti
- De couleurs des façades (même si le traitement est simple pour la plupart des pavillons)
- Le traitement des clôtures entre les différents espaces (haies végétales, murs, grillage...)
- Leurs orientations

Malgré des hauteurs du bâti limité au R+1 et une topographie légèrement en pente, la diffusion de cet habitat et des clôtures obstruent la perception du grand paysage ainsi que les perspectives sur le centre historique, avec lequel les connexions (visuelles et matérielles) sont très faibles.



Vue obstruée par l'urbanisation du secteur



Impact des constructions dans le paysage

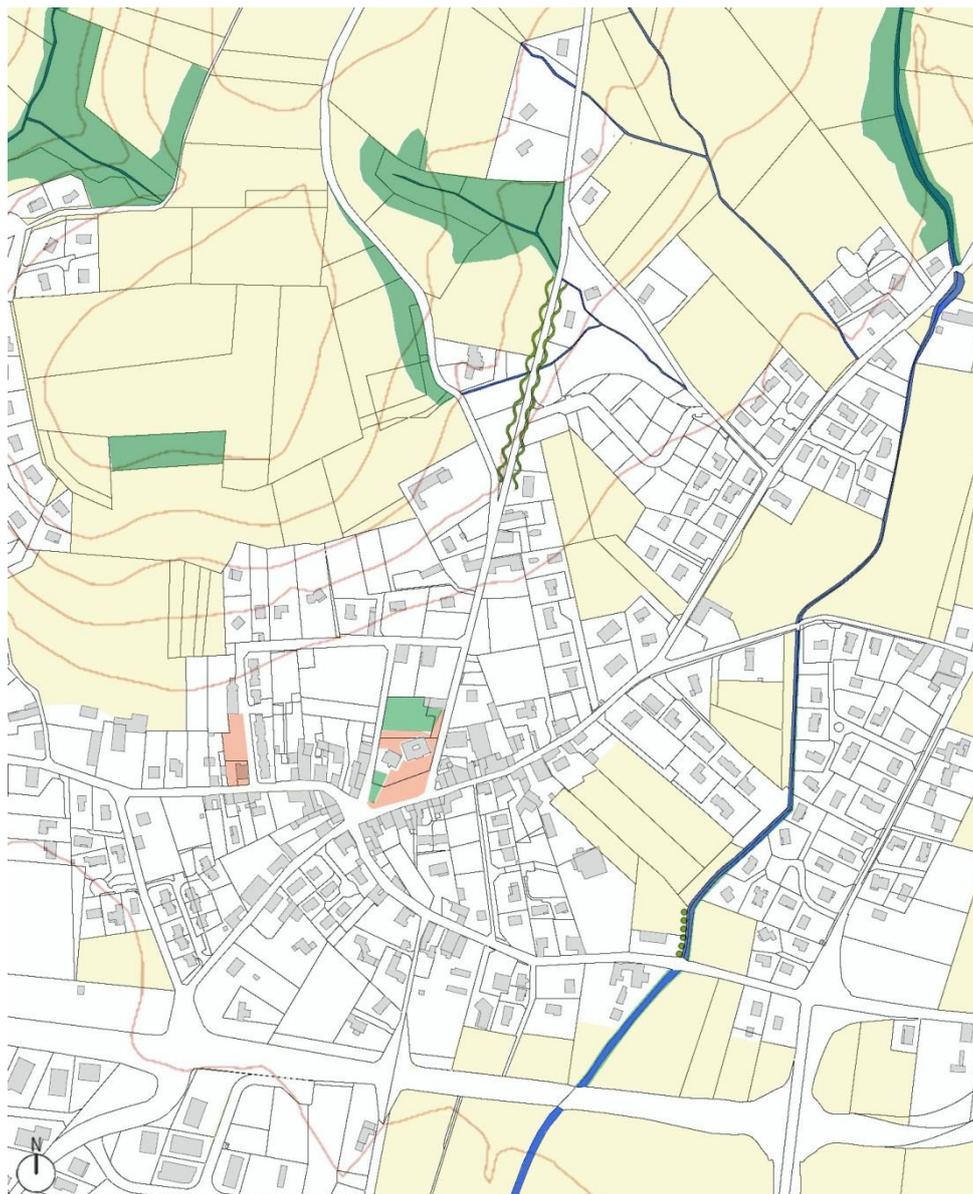
3.3 Le centre bourg / le Plan



La centralité de Luzinay se trouve au point de convergence de différentes voies qui structurent le tissu ancien du centre bourg. Deux axes se démarquent et ont servi la construction historique du centre bourg : la rue des Allobroges et la rue des Marchands.

Le tissu est dense et les constructions imbriquées ont une forte emprise sur les parcelles. Le bâti s'organise le long de la rue, en front continu. Cette forme urbaine, caractéristique de ce tissu historique, construit l'alignement de l'espace public et structure le rapport à la voirie.

La densité du bâti du centre ancien est importante en raison de la continuité des constructions et de l'emprise des bâtiments sur la trame parcellaire. Cette densité se voit renforcée par l'étroitesse des rues.

Structure paysagère

Le centre bourg de Luzinay s'intègre dans le grand paysage du territoire. Il se situe sur un replat, en légère pente exposé au sud. Le vallonnement naturel de la commune ouvre à certains endroits des perspectives sur le village et sa silhouette globale. Le centre ancien se devine de certaines perspectives par l'émergence du clocher de l'Eglise.



Le paysage végétal est peu présent au sein du centre bourg et son rôle n'est pas structurant. Le rôle de structuration relève du bâti. La place centrale de la mairie est toutefois ponctuée par un accompagnement végétal ainsi que d'un petit parc situé à l'arrière. Cette alternance entre espace minéral et espace végétal met en valeur l'espace central du village et crée une aération dans le tissu dense du centre historique.



Place minérale devant la mairie

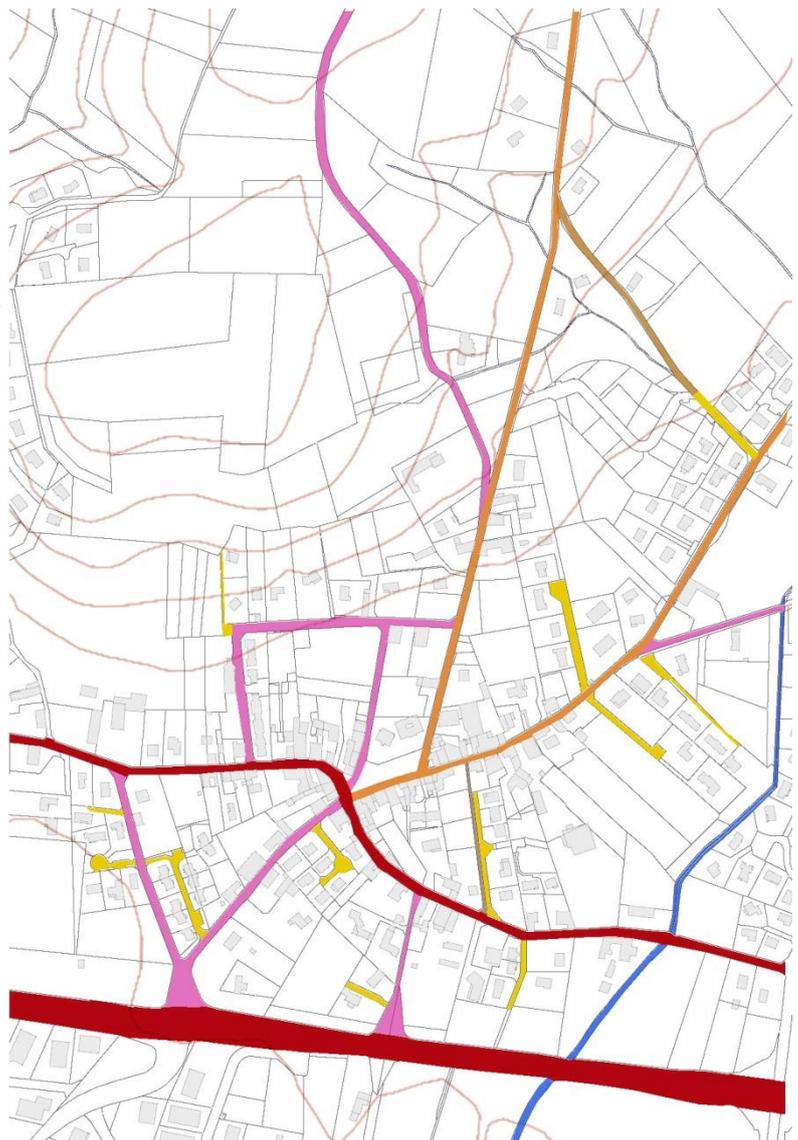


Vue sur le jardin d'enfants derrière la mairie

On note également que le développement du centre bourg se rapproche progressivement de la RD. Le traitement des fonds de parcelle le long de la voie est alors à affirmer. Le paysage végétal reste à composer, dans la continuité notamment de ce qui pourrait être à l'Ouest le long de la RD en entrée de ville.

Hierarchie des voies

Le bourg est marqué par le croisement des axes historiques. Ces derniers jouent un rôle important dans la convergence des flux vers le centre-bourg, dans sa desserte mais également dans les modalités de développement de la commune. Le tissu historique se trouvant à la croisée de ces axes, le développement plus récent s'est effectué de manière linéaire le long de ces voies.



Hierarchie des voies au sein de la commune

- Voie principale supracommunale
- Voie secondaire de rabattement sur l'axe historique (intracommunale)
- Voie tertiaire de desserte interne
- Voie en impasse
- Chemin



Rue des Marchands



Rue des Allobroges

La rue des Allobroges est le support du développement de la commune, ainsi qu'un vecteur dans la répartition et la structuration des espaces publics au sein du centre bourg.

A cet axe vient se connecter un réseau de voirie secondaire desservant l'ensemble du bâti ancien du centre bourg. Ce réseau viaire assure une desserte complète et maillée du centre bourg. Ce réseau dessine alors une composition d'îlots denses au sein du bourg



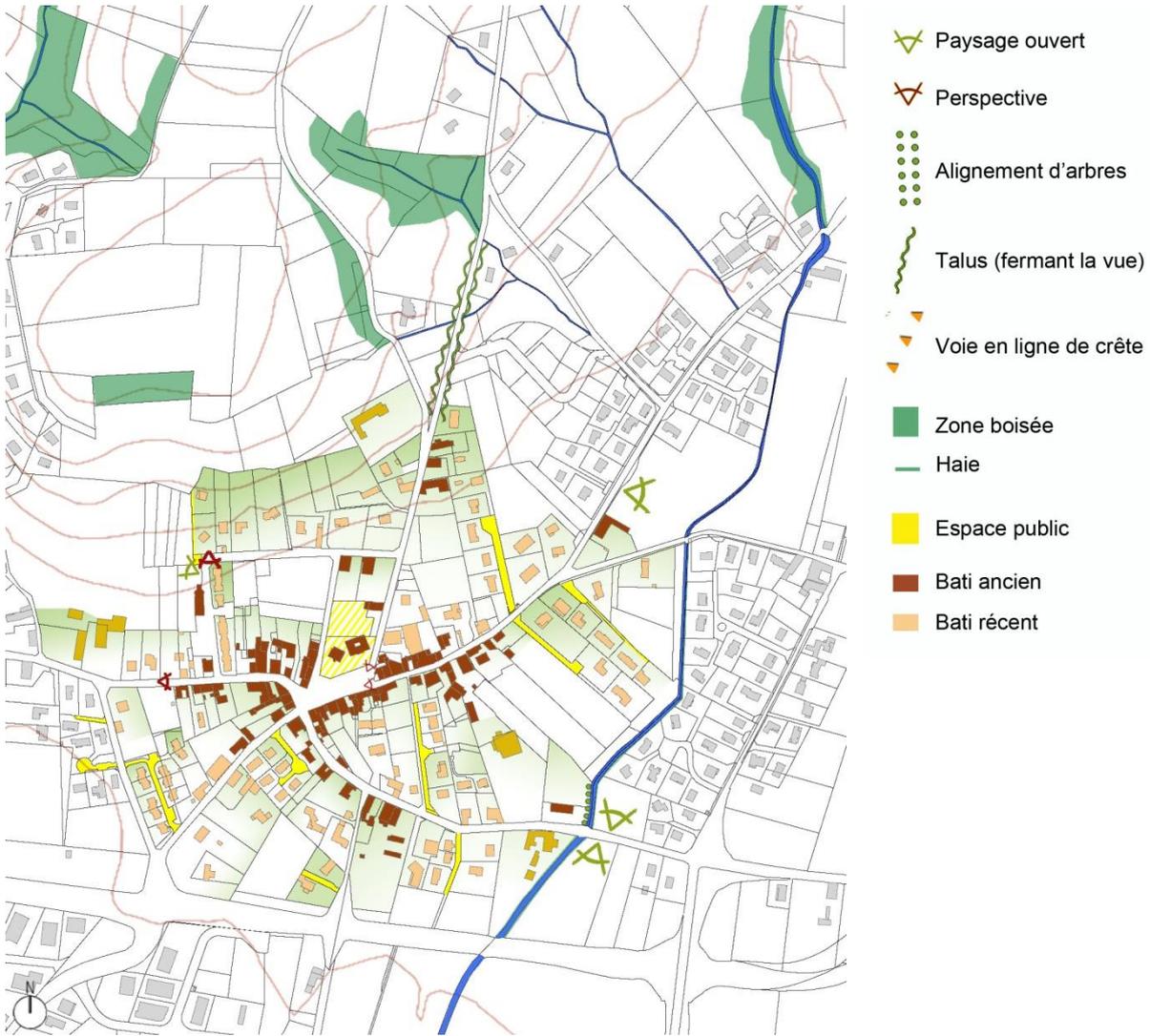
Le gabarit étroit des voies, particulièrement de la rue des Allobroges reliant les deux polarités du bourg, rend difficile la continuité des aménagements piétons. Cette problématique est au cœur des enjeux de déplacements touchant le centre bourg.

Le maillage du centre bourg est également complété par des impasses, conduisant à des ensembles d'habitations généralement plus récents.

Fonctionnement du secteur

Le tissu historique préservé

La structure historique du centre bourg est préservée, avec un parcellaire très dense et imbriqué ainsi que des constructions relativement massives occupant une majeure partie de la parcelle. Le bourg s'étant aujourd'hui étendu, cette structure historique préserve l'identité historique du village.



L'espace public de la mairie est identifié comme le lieu de centralité de la commune. La place est mise en avant par le cadrage des bâtiments. Mais c'est également un espace d'aération dans le tissu historique dense du bourg, un espace auquel sont connectés les autres secteurs du bourg.



Espace public central, avec la Mairie et la bibliothèque municipale

Devant l’Eglise se trouve également un espace public, un « square » végétalisé ponctué de mobiliers urbains. Cet espace est peu mis en valeur et son accès n’est pas facilité, notamment par l’absence d’aménagement piéton reliant la centralité de la Mairie et la zone de l’Eglise.

Les abords de l’Eglise, jouxtant directement la chaussée, ne sont que très peu qualifiés, ce qui ne favorise pas la mise en valeur du bâtiment. Le bas-côté tient lieu de zone de stationnement pour certains riverains.



Les abords de l’église



Les abords de l’église

Le centre bourg est également ponctué d’impasses ou de rues piétonnes traversantes permettant de relier différents espaces. Ces traversées créent une certaine porosité dans le tissu dense du centre bourg et maille de manière cohérente et unitaire cet espace.



Typologie et densité

Le bâti ancien de Luzinay présente une typologie assez homogène, organisé en front urbain autour des voiries principales (la rue des Allobroges) et des voiries secondaires (la rue des marchands et la route du plan principalement).

Le bâti est compact et dense. Les habitations et les annexes ne sont que d'un tenant, alignées à la voirie, et forment des ensembles bâtis occupant une majeure partie de la parcelle. La limite entre l'espace privé et l'espace public se fait par un front urbain, constitué par les façades des habitations (généralement entrée principale du bâti en question).



Outre le bâti ancien, le centre bourg se compose également d'un bâti plus récent, lié au renouvellement ou à l'extension continue du centre bourg dans certaines zones.

Le bâti lié au renouvellement urbain autour de la centralité (place de la mairie), s'intègre plus particulièrement dans le tissu historique et préserve harmonieusement son identité.



Bâti à l'Est de la place centrale de la Mairie, lié au renouvellement urbain



Bâti le long de la rue de l'Eglise

Autour du tissu ancien s'est développé un habitat récent et moins dense, en juxtaposition avec la structure historique. Ce dernier présente une typologie et une structure davantage différentes que celle du tissu ancien. Toutefois, le maillage relativement complet et lisible du centre bourg intègre ce tissu plus récent dans la trame historique.

Des commerces sont également présents dans le centre bourg, au RDC des habitations.



Les équipements publics administratifs et de service composent également ce lieu de centralité



Hauteur du bâti

Les hauteurs de bâti sont plutôt homogènes. Autour de la place centrale particulièrement, où le bâti a la même hauteur quasiment partout, en R+1 avec en sus un étage sous les toits. Cette homogénéité crée une perspective continue.



Architecture

De manière générale, l'architecture du centre bourg est simple, sans traitement particulier ou style affirmé.

Des façades simples ...

Elle se caractérise par une simplicité du plan façade, sans relief ni décroché, les façades sont traitées de manière uniforme et régulière.

... Et hétérogènes

Les couleurs, claires globalement, varient ponctuellement. Il n'y a pas de réelle harmonie dans les nuances des façades. Leur aspect et leur composition varient également, en termes d'ouvertures, d'entrée...



ENJEUX :

- > Préserver le découpage en îlots et s'en inspirer pour les projets de renouvellement ou d'extension
- > Poursuivre les aménagements en faveur des piétons
- > Respecter le gabarit des voies existantes et leur inscription dans une structure villageoise
- > Préserver la structure bâtie jouxtant l'espace public
- > Agir dans des logiques de renouvellement et de densification en privilégiant l'urbanisation dans ce secteur

3.4 Le secteur du Petit Mongey / La Gargoderie / La Lombardière / Le Rozon / Le Pan perdu

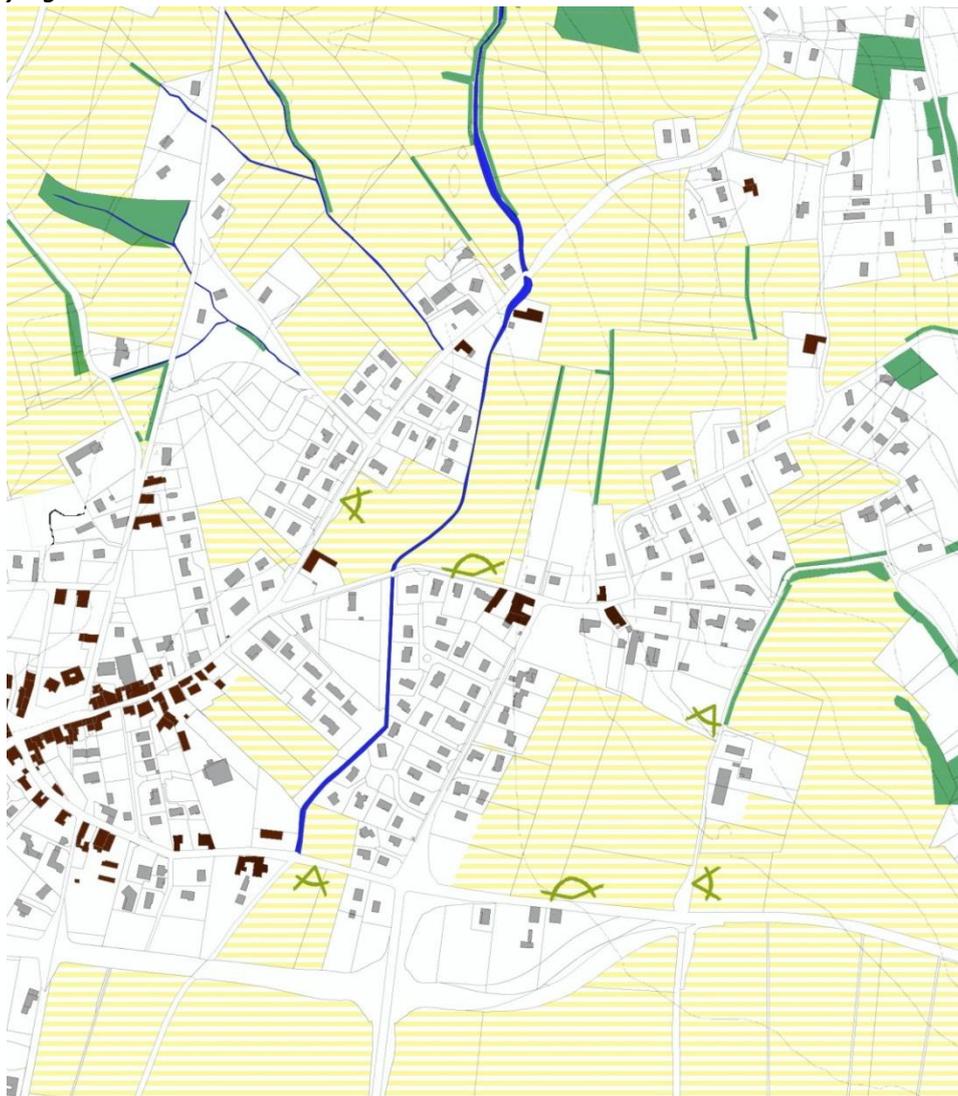


Ce secteur est une zone monofonctionnelle constituée par un habitat diffus qui s’est développé principalement sous la forme de lotissements. Aucune structure historique significative ne compose cette zone, hormis la présence ponctuelle d’un bâti ancien.

Ce développement est le plus récent sur la commune, et sa diffusion vers l’Est est toujours en progression. C’est un habitat peu dense, qui s’est formé au grès des opportunités, ne révélant ainsi aucune structuration d’ensemble. Cet habitat épars est peu homogène. Ces modalités d’urbanisation ont engendré de nombreuses dents creuses dans ce secteur, avec une alternance marquée entre poche d’habitats et terres agricoles.

Il forme un secteur d’entrée de ville à l’Est de la commune, cependant très peu compréhensible.

La structure paysagère



Un paysage ouvert ponctué par les terres agricoles

Le paysage de ce secteur est relativement ouvert, de par l'alternance entre zones urbanisées et terres agricoles. Ces continuités agricoles, vastes et laissées libres de toute urbanisation, créent de nombreuses perspectives sur le grand paysage ainsi que des aérations dans le tissu épars et urbanisé de ce secteur. Ces perspectives confèrent des vues sur les collines au Nord du territoire, ainsi qu'une perception des « poches » de tissu urbanisé.



Route de la Gardoderie ouverture agricole



Route de la Lombardière – ouverture agricole

En revanche, on note une faible présence de structure végétale naturelle dans ce secteur. Situé sur un replat dans la continuité du centre bourg, le secteur conserve les marques de l'activité agricole initialement présente sur cette partie du territoire de Luzinay. L'unique structure naturelle est la présence du béal de Maras, traversant le secteur du Nord au Sud. Cette entité paysagère est peu perçue dans le paysage et faiblement mis en valeur. Aucune structure végétale ne l'entoure et ses limites sont celles des terres agricoles qu'elle traverse.



Une faible mise en valeur du Béal de Maras

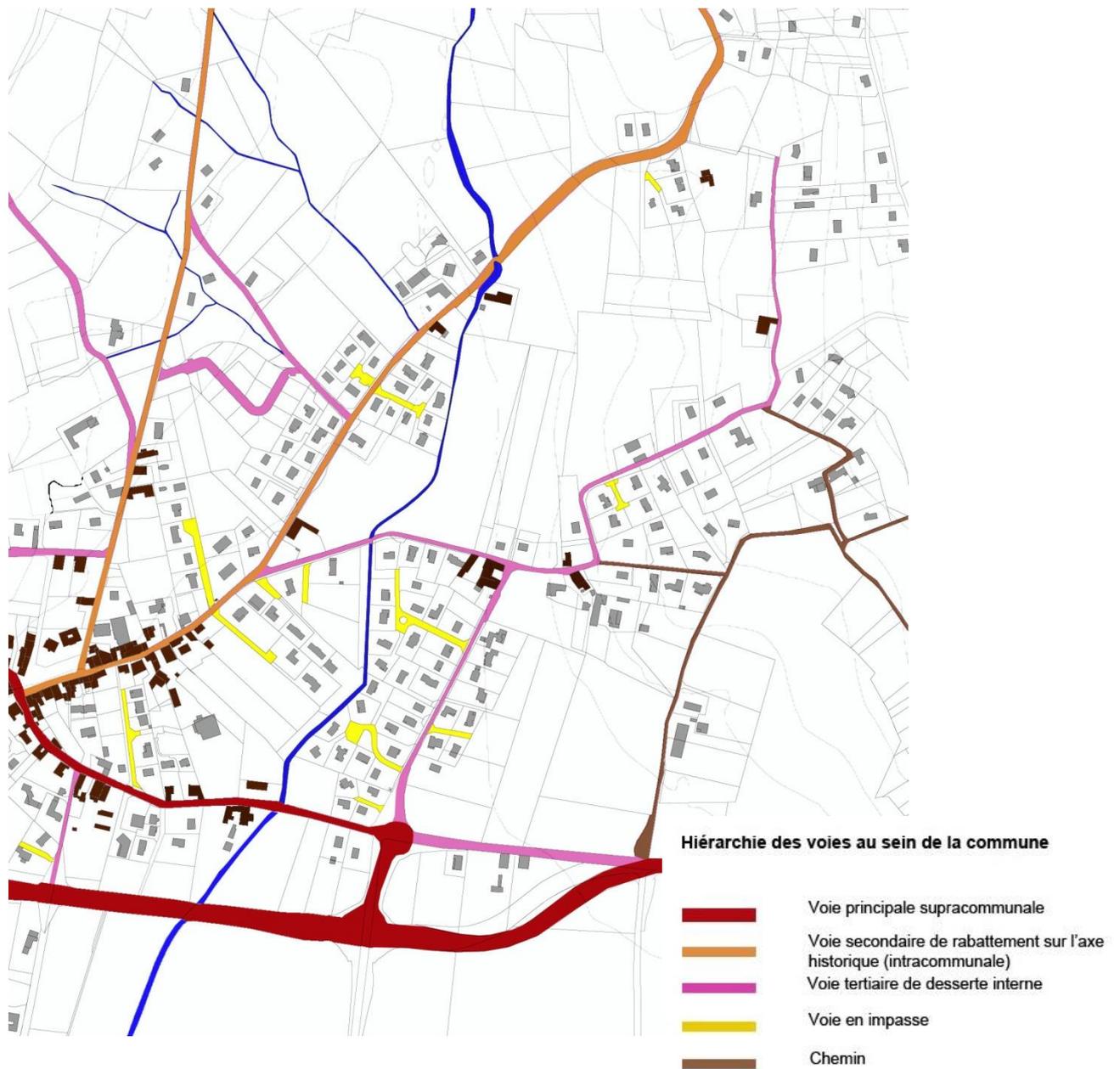
Le paysage des zones urbanisées est banal. Il est assuré par la délimitation de clôtures, pour la majeure partie végétale. Elle ne structure que partiellement la voirie et leur apport en termes de qualité paysagère est faible. Leur hétérogénéité crée des discontinuités dans le paysage et conforte le manque de structuration globale de ces secteurs.



Route du Petit Monqey, paysage par les clôtures



Lotissement le Rozon, paysage par les clôtures



La trame viaire s'est formée progressivement, au rythme de développement de ce secteur. Cette organisation de la voirie, formée par l'ajout ponctuel de lotissements et de voies en impasse, confère au secteur un manque de lisibilité et un manque d'unité.



On se retrouve avec une hiérarchie intermédiaire : l'extension de l'habitat n'a pas été associée à un changement de statut des voies. Ainsi, la route du Plan, la route de la Lombardière, la route de Rozon et la route du petit Mongey sont devenues des axes importants de circulation.

Les voies en impasse ont un gabarit relativement large au regard des flux qu'elles supportent, alors qu'à l'inverse, les voies « à caractère rural » sont désormais les voies de connexions principales de ce secteur. Elles sont fréquentées de manière beaucoup plus importante, et se retrouvent alors que très peu aménagées au regard de leur fréquentation.

Cette organisation des voies crée de nombreuses confusions concernant leur place à l'échelle de la commune et leur dénomination. On constate en outre que les gabarits de voies sont fortement contraints. Les rues sont globalement étroites, limitées uniquement par des talus, et ne sont plus en adéquation avec les flux et le développement dont elles sont le support aujourd'hui.

Les aménagements que ce soit en termes de trottoirs ou de déplacements doux, ou bien en termes de qualité de la voirie sont très succincts.



Route du Plan



Rue de Rozon



Lot Les jardins de Rozon

La rue de Rozon est une rue majeure à l'échelle du secteur, connectée au giratoire d'entrée de ville. Elle dessert le quartier du Rozon et conduit à celui de la Lombardière. Peu qualifiée, les bas-côtés sont détériorés et ne possèdent aucun aménagement piéton.

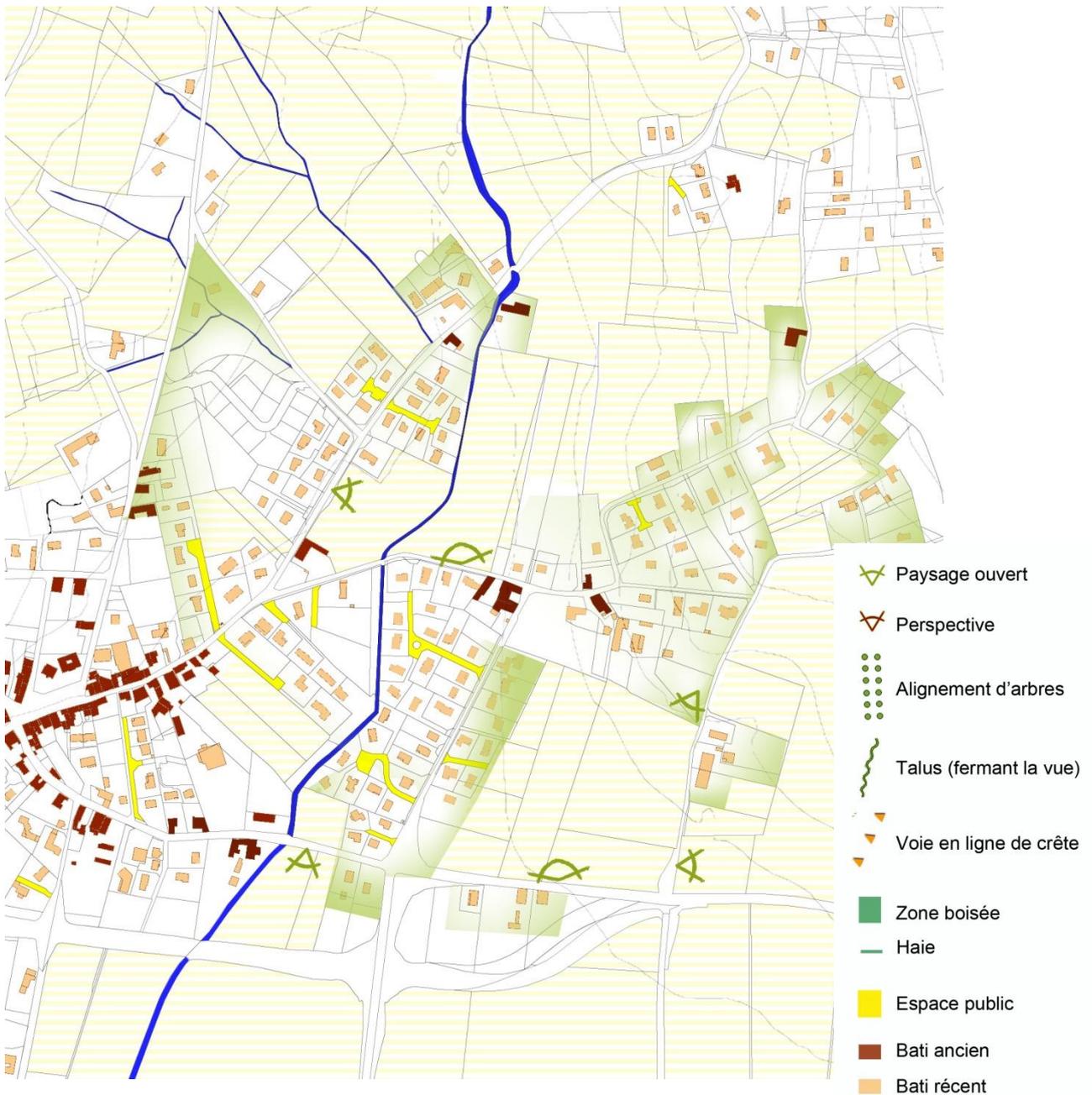
ENJEUX :

- > Hiérarchiser les voies de ce secteur pour une meilleure lisibilité et en fonction des besoins :
 - Gabarit des voies
 - Déplacements piétons
 - Structuration de la voie
- > Redéfinir les entrées de ville

Fonctionnement du secteur

On note une diffusion importante de l'habitat. Le secteur présente un tissu peu dense et étendu en extension du centre bourg. On constate une absence de structure et d'organisation de ce secteur, il s'est diffusé au grès des opportunités sur des terres agricoles. Ce secteur s'est développé sous la forme de lotissement, venant segmenter la continuité des terres agricoles ainsi que le paysage.





Alternance entre terres agricoles et zones urbanisées, les problématiques touchant ce secteur sont complexes. Il est nécessaire de recomposer cet espace non structuré et de stopper l'extension de son urbanisation. Il s'agit de privilégier davantage la densification de cet espace et de palier à la formation des dents creuses que cette forme d'urbanisation a provoqué. Il est également nécessaire de penser au devenir des terres agricoles.



Secteur du Petit Mongey et de la Gargoderie

**ENJEUX :**

- > Stopper la diffusion de l'habitat et une urbanisation discontinue au tissu existant
- > Organiser et recomposer le développement du secteur
- > Prendre en compte le devenir des terres agricoles et préserver la continuité des terres agricoles

Typologie et densité

De manière beaucoup plus diffuse, ce secteur s'est développé un peu à l'image de celui de la Garenne / la Calliolat / le Garon, sous la forme de lotissement peu dense, implantés sur des terres agricoles.

Les typologies de cette zone d'habitat sont variées, en termes de hauteurs, de formes et d'aspects. Les matériaux employés sont divers, tout comme les nuances de couleurs et le type de clôture séparant l'espace privé de celui de la voirie. Outre le fait que ces poches d'urbanisation soient segmentées, ces typologies hétérogènes renforcent le manque d'unité de ce secteur.



ENJEUX :

- > Limiter les hauteurs afin de ne pas impacter davantage le paysage
- > Imposer des clôtures adaptées à l'environnement naturel (intégration, biodiversité...)

3.5 Secteur le Grand Mongey / la Picardière

Ce secteur est uniquement composé de pavillons et ne présente pas de structuration spécifique de l'espace. C'est davantage la configuration paysagère autour et les activités de l'espace environnant qui ont limité son développement.

Les constructions se sont implantées au coup par coup le long de la voie principale qui traverse ce secteur. De manière éparse, le secteur possède également quelques éléments de bâti anciens.

Le secteur se trouve déjà fortement excentré du centre bourg et son accès se fait par des voies très étroites.

Structure paysagère

La composante paysagère est très présente sur ce secteur, et conditionne fortement son développement linéaire du sud vers le nord du territoire. Les bois davantage en hauteur, jouxtent en ligne de crête toute la longueur du secteur.



Une topographie marquée

La topographie est assez importante et a fortement conditionné l'armature urbanisée de ce secteur. De fait, les constructions ont un impact davantage affirmé sur le paysage de Luzinay. Ces habitations sont perceptibles de loin et depuis de nombreux points de vue lorsque l'on se situe plus au sud du bas coteau.



Vue depuis les ouvertures agricoles dans le secteur de la Lombardière



Vue depuis le giratoire d'entrée de ville à l'Est



Des constructions dans la pente

L'urbanisation s'inscrit dans la continuité de la topographie de ce secteur, de nombreuses habitations sont construites dans les pentes.



Vue depuis la route du Plan

La topographie offre également de larges perspectives sur le grand paysage du territoire ainsi que sur le bourg centre.

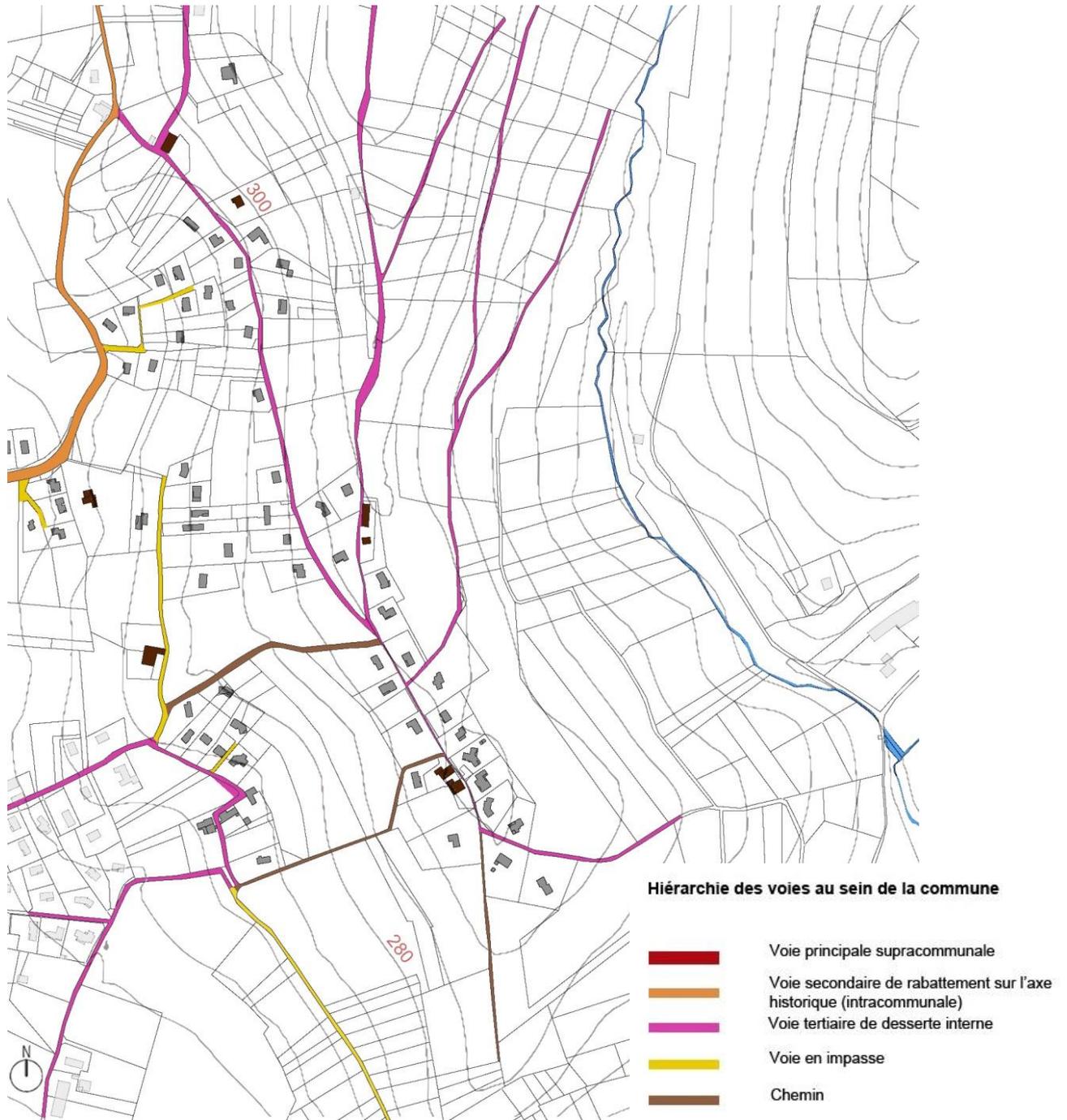


Des ouvertures sur le grand paysage



Des ouvertures sur le grand paysage

Hierarchie des voies



Le secteur est traversé par une voie tertiaire à l'échelle de la commune, qui dessert de part et d'autres les récentes habitations. Une voie transversale au Nord du secteur se connecte à cette voie principale afin de pouvoir reconduire les flux vers le centre bourg.

Des voies en impasse ce sont formées, afin de desservir les nouvelles zones d'habitats qui se sont développées plus en profondeur dans les terres et qui ne sont pas accessibles depuis la voie principale. Cette structuration confère une structuration de la voirie très peu poreuse et très peu transversale.

Les gabarits de voie, support de cette urbanisation, ne sont plus adaptés aux flux du secteur. Ce secteur, composé initialement de quelques habitations anciennes, est aujourd’hui doté d’un tissu urbanisé diffus augmentant davantage la fréquentation des voies. Ces dernières sont très étroites, peu aménagées, elles sont principalement bordées de talus ou de fossés, ou en contact direct avec les parcelles agricoles.



Route du Grand Mongey



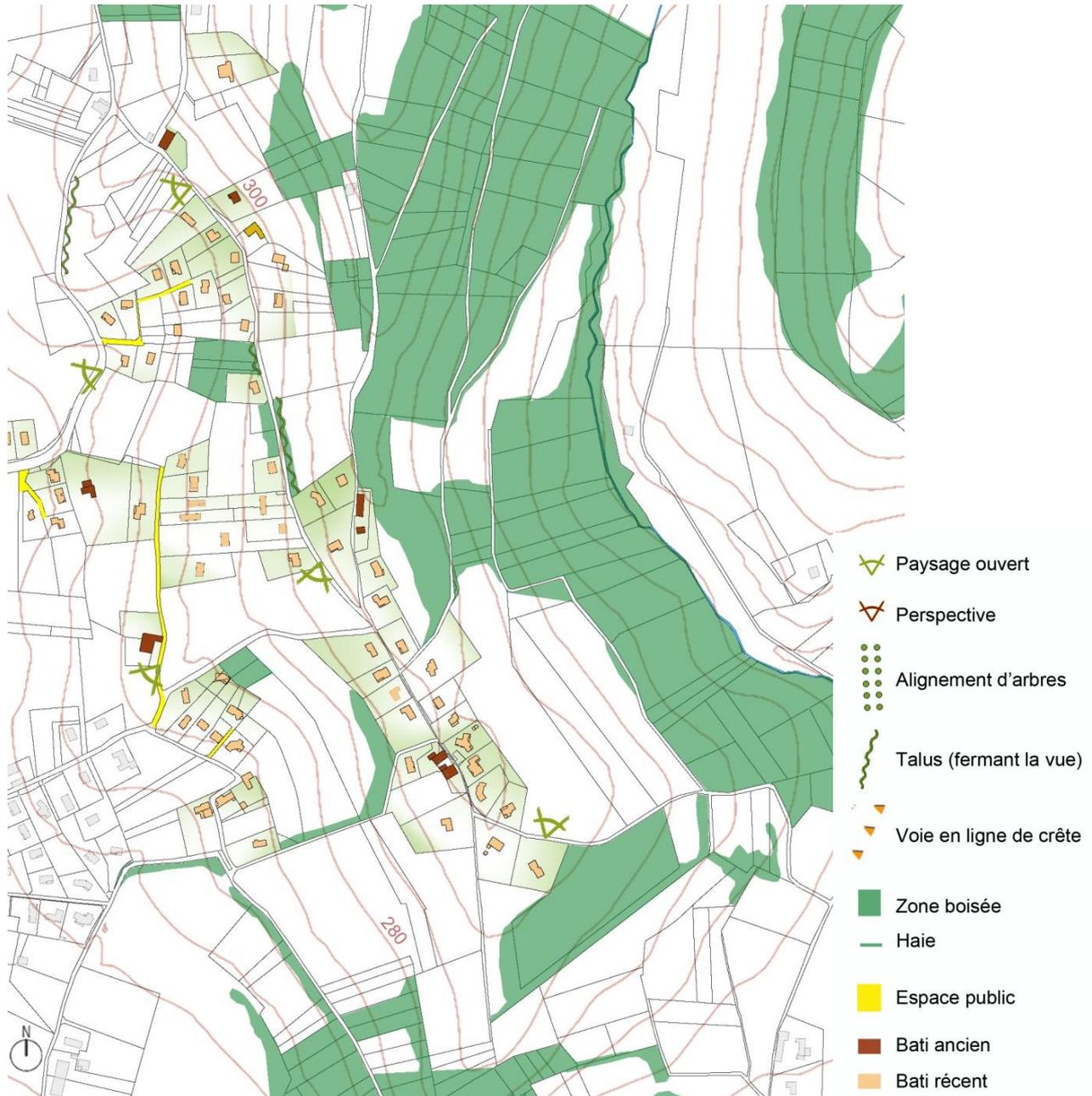
Route du Grand Mongey



Chemin de la Lombardière



Route du Grand Mongey

Fonctionnement du secteur

Le secteur s'est formé de manière diffuse et peu dense autour de l'habitat ancien déjà présent sur le territoire, bâties anciennes ou exploitations agricoles, qui ont progressivement cédées des terres au profit de la formation de zones d'habitats.

Les poches d'habitats sont segmentées et ce sont développées en fonction de la contrainte formée par l'environnement naturel et par les activités déjà présentes dans la zone. Malgré son détachement spatial, le secteur a un impact fortement visible depuis le centre bourg qui marque le paysage à l'Est de la commune.

Les parcelles construites viennent découper et enclaver les terres agricoles n'ayant pas un accès direct à cette voie linéaire.

Le développement et l'artificialisation des sols dans ce secteur est à stopper afin de ne pas davantage impacter le paysage et les espaces naturels à proximité.

Les typologies et architecture



Bâti ancien marquant l'entrée à l'Ouest du secteur



Bâtisse au nord, marquant l'entrée dans le secteur



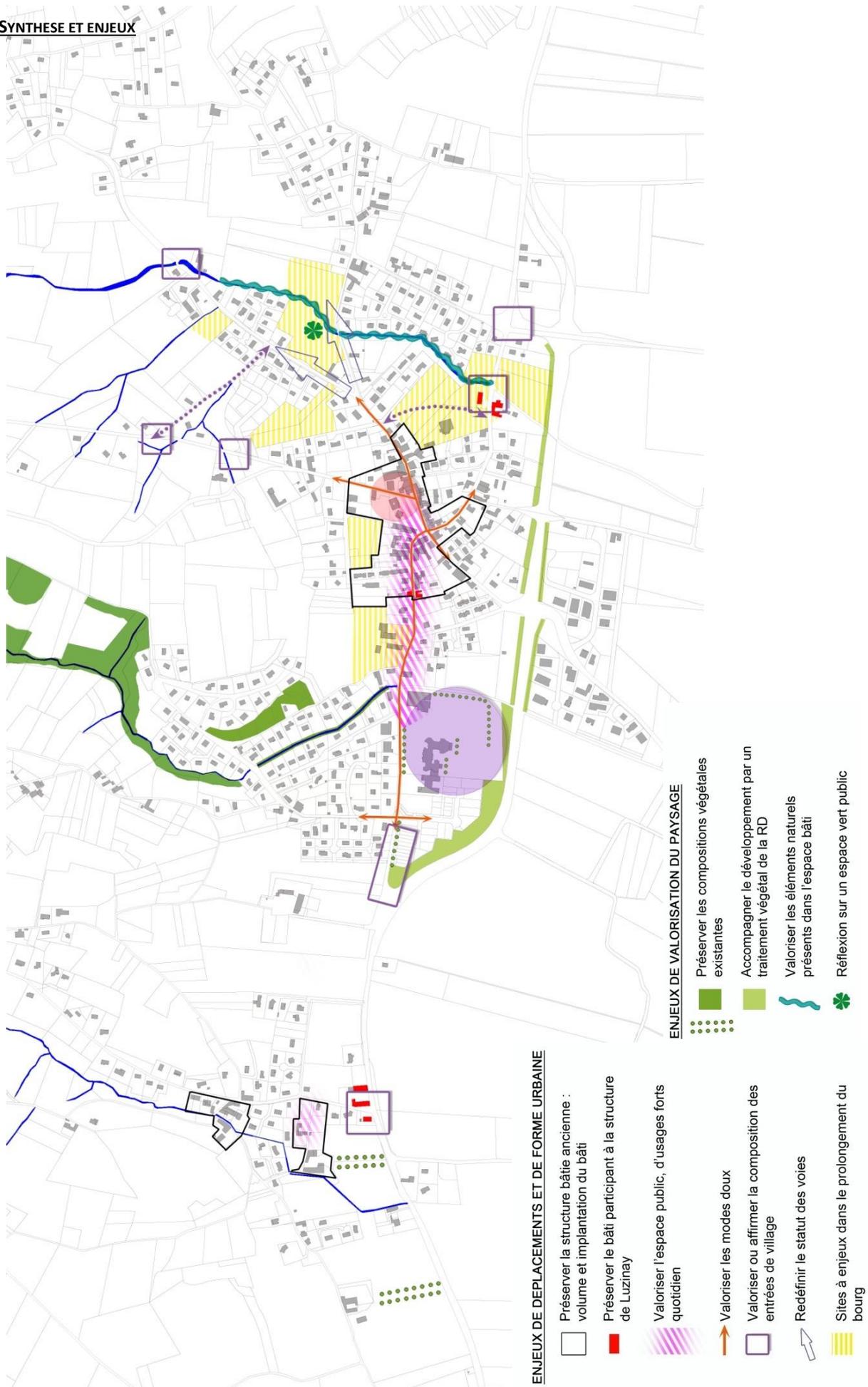
Les habitations sont juxtaposées, et se sont implantées progressivement les unes à côtés des autres, sans logique d'ensemble et d'unité. Elle présente un caractère très hétérogène en termes de :

- Composition sur la parcelle
- Forme du bâti
- Aspect et couleurs
- Clôture

ENJEUX

- > Stopper la diffusion de l'habitat
- > Imposer des clôtures adaptées (intégration, biodiversité) à l'environnement naturel
- > Gérer la topographie et les mouvements de terrain

SYNTHESE ET ENJEUX



3.6 Les autres hameaux

Le Fourgeon et Le Corbet



Une base ancienne structurée

Ce hameau est constitué d'une base historique avec un bâti jouxtant la voie et d'un axe de faitage perpendiculaire à la route. Les constructions anciennes sont venues étirées l'urbanisation le long de la voie, sans apporter de structuration.

ENJEUX

- > Stopper la diffusion de l'habitat le long des voies
- > Imposer des clôtures adaptées (intégration, biodiversité) à l'environnement naturel, interdire les murs pleins
- > Conserver le caractère « vert » des parcelles



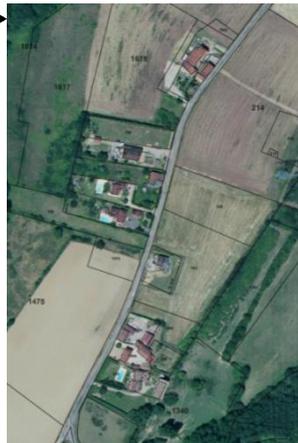
Une continuité avec Saint-Just-Chaleyssin

Formes bâties type pavillon avec une architecture et des implantations diverses.

Route du Plan : une succession de hameau



Une base ancienne peu marquée ; ce hameau est avant tout constitué de constructions récentes. Ces dernières se sont implantées sur la profondeur par un système de voie en impasse, apportant une « consistance » au hameau.



La base historique est formée d'un ancien corps de ferme. S'est ensuite développée des constructions de type pavillonnaire sans continuité bâties forte le long de la voie mais par constitution de petites poches d'habitat.



La base historique est formée d'un ancien corps de ferme. Les constructions de type pavillonnaire se sont ensuite installées de part et d'autre. Leur implantation proche de la voie apporte une certaine structuration et continuité avec la forme ancienne.

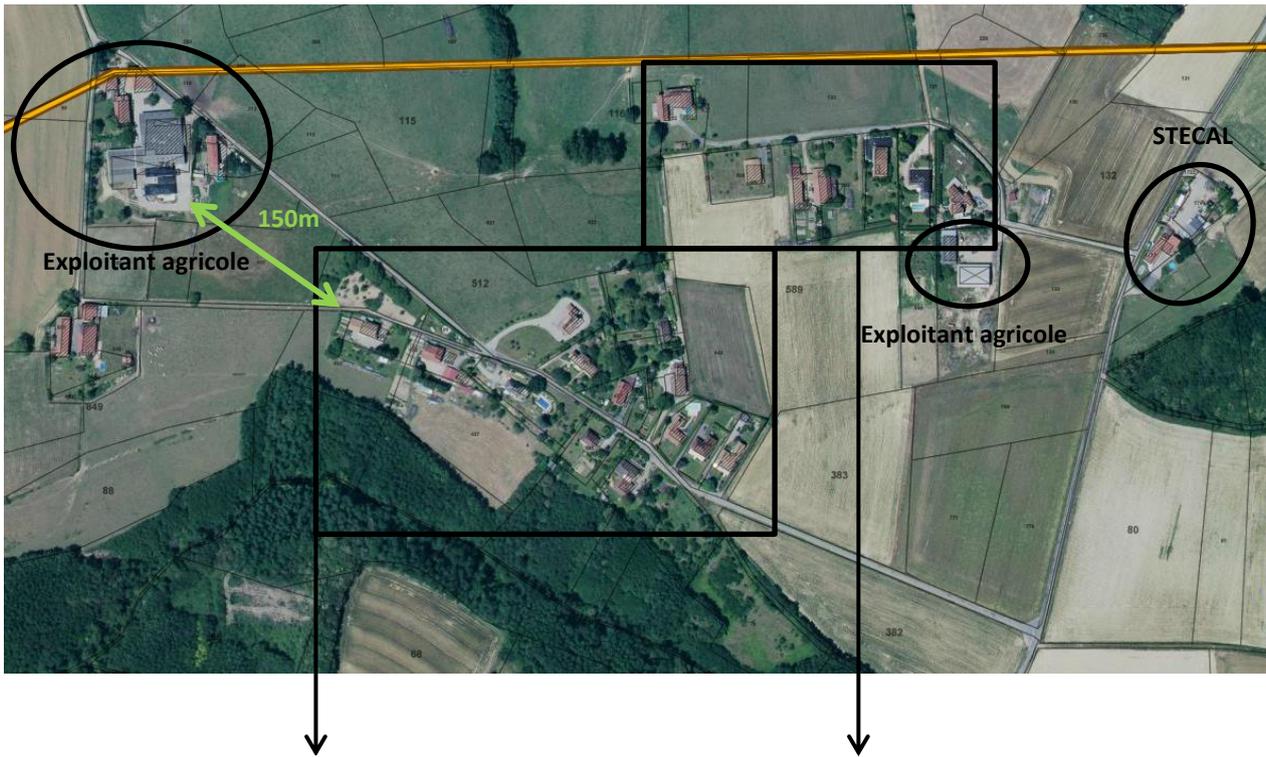
Pour l'ensemble de ces sites, les habitations se sont implantées progressivement les unes à côtés des autres, sans logique d'ensemble ni recherche d'unité. Elle présente un caractère très hétérogène en termes de :

- Composition sur la parcelle même si la composante commune est la présence d'un jardin et d'un cadre paysager privé
- Architecture (souvent banale)
- Clôture : haie de thuya, mur,

ENJEUX

- > Stopper la diffusion de l'habitat le long des voies
- > Imposer des clôtures adaptées (intégration, biodiversité) à l'environnement naturel, interdire les murs pleins
- > Conserver le caractère « vert » des parcelles

Revou-Bayard / Trémoula



Revou-Bayard
 Ce hameau se compose de formes de constructions principalement contemporaines. L'espace est marqué par les haies de thuya et de laurier à la fois sur rue et en limite séparative.

Trémoula
 Cet ensemble bâti se compose de formes de constructions principalement contemporaines. L'urbanisation s'est faite d'un seul côté de la voie préservant la parcelle agricole au Nord. La construction au Nord est une construction ancienne.



Des haies très présentes et peu intégrées au cadre agricole

Le développement de ces 2 hameaux a participé à rendre moins fonctionnelle les parcelles agricoles à proximité immédiate.

ENJEUX

- > Stopper la diffusion de l'habitat le long des voies et préserver les limites avec l'exploitation agricole à l'Ouest
- > Imposer plus de diversité dans les futures clôtures : intégration à l'environnement naturel
- > Conserver le caractère « vert » des parcelles

Mons



Une forme ancienne affirmée, liée à des bâtiments anciennement agricoles. Ces bâtiments sont implantés à l'alignement de la voie avec des axes de faitage perpendiculaires. L'extension au Nord vient déstructurer ce hameau par des implantations en retrait et en milieu de parcelles. Ce site est bordé par l'emprise d'étude du PPRT lié au dépôt pétrolier.

Les constructions présentent un caractère varié en termes de :

- Composition sur la parcelle
- Couleurs parfois peu intégrées
- Clôture : haie de thuya, mur,



Pavillons à la couleur peu intégrée, en retrait de la voie



Bâti ancien, à l'alignement, aux couleurs plus traditionnelles (source : google maps)

ENJEUX

- > Stopper la diffusion de l'habitat le long des voies
- > Prendre en compte les limitations apportées par le PPRT
- > Imposer plus de diversité dans les futures clôtures : intégration à l'environnement naturel
- > Conserver le caractère « vert » des parcelles

CHAPITRE 6

LES RISQUES ET POLLUTIONS

1. LES RISQUES

1.1. Les aléas naturels (carte des aléas)

La carte des aléas réalisée en parallèle du PLU a permis de mettre à jour un document préexistant. Plusieurs types et niveau d'aléas sont identifiés sur Luzinay :

Cruces torrentielles, ravinements et ruissellements, inondations

Les phénomènes torrentiels sont les plus visibles et peuvent être reliés à ceux de ravinements. Dans la plupart des cas, il s'agit de lits peu ou modérément actifs, souvent canalisés.

Des événements ponctuels indiquent des dégâts dus à des débordements de torrents ou des ruissellements. A noter que certains cas de ruissellements, notamment sur les plateaux dans des zones avec peu de bassin versant, tiennent plus d'une mauvaise application des règles de l'art (ex : entrée de garage en entonnoir collectant directement les écoulements de la voirie) que des ruissellements d'origine naturelle à proprement parler.

Glissements de terrain

On ne voit que peu de manifestations de ce phénomène sur la commune. Des indices de mouvements superficiels passés sont visibles dans une combe exposée Nord vers le Gachet, au Sud-Est de la commune, et dans deux combes des bois du Vernay en rive droite du Béal Maras. Des traces de fluages ou mouvements anciens indistincts sont également visibles en aval de ces combes du Vernay, et sous Fourgeon.

La carte des aléas ainsi que le note de présentation sont annexées au PLU.

1.2. Risques sismiques

Le nouveau zonage sismique de la France classe la commune de Luzinay en zone de sismicité modéré (niveau 3) d'après le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010. La nouvelle réglementation parasismique s'applique aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

1.3. Aléa retrait-gonflement des argiles

La commune est entièrement concernée par un aléa faible de retrait-gonflement des argiles.

1.4. Canalisation de transport de gaz naturel haute pression

La commune de Luzinay est traversée par plusieurs canalisations de transport de gaz naturel haute-pression

Canalisations	DN	PMS (bar)	(1) Zone de dangers très graves Distance (m)	(1) Zone de dangers graves Distance (m)	(1) Zone de dangers significatifs Distance (m)
TERSANNE MIONS	500	67,7	140	195	245
MIONS LE PEAGE	200	54	30	45	60
Poste					
LUZINAY SECTIONNEMENT DP			26	26	26

Ces canalisations génèrent des servitudes :

Une bande de servitude, libre de passage (non constructible et non plantable) de :

- 12 mètres de largeur totale (3 m à droite du Ø200, 4 mètres entre le Ø200 et le Ø500 et 5 m à gauche de l'axe du Ø500 en allant de Tersanne à Moins), pour les parties en doublement.
- 10 mètres de largeur totale (3 m à droite et 7 m à gauche de l'axe de la canalisation Ø500 en allant de Tersanne à Moins.
- 6 mètres de largeur totale (3 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation Ø200).

Les modifications de profil du terrain ainsi que la pose de branchements en parallèle à l'ouvrage dans la bande de servitudes sont interdites.

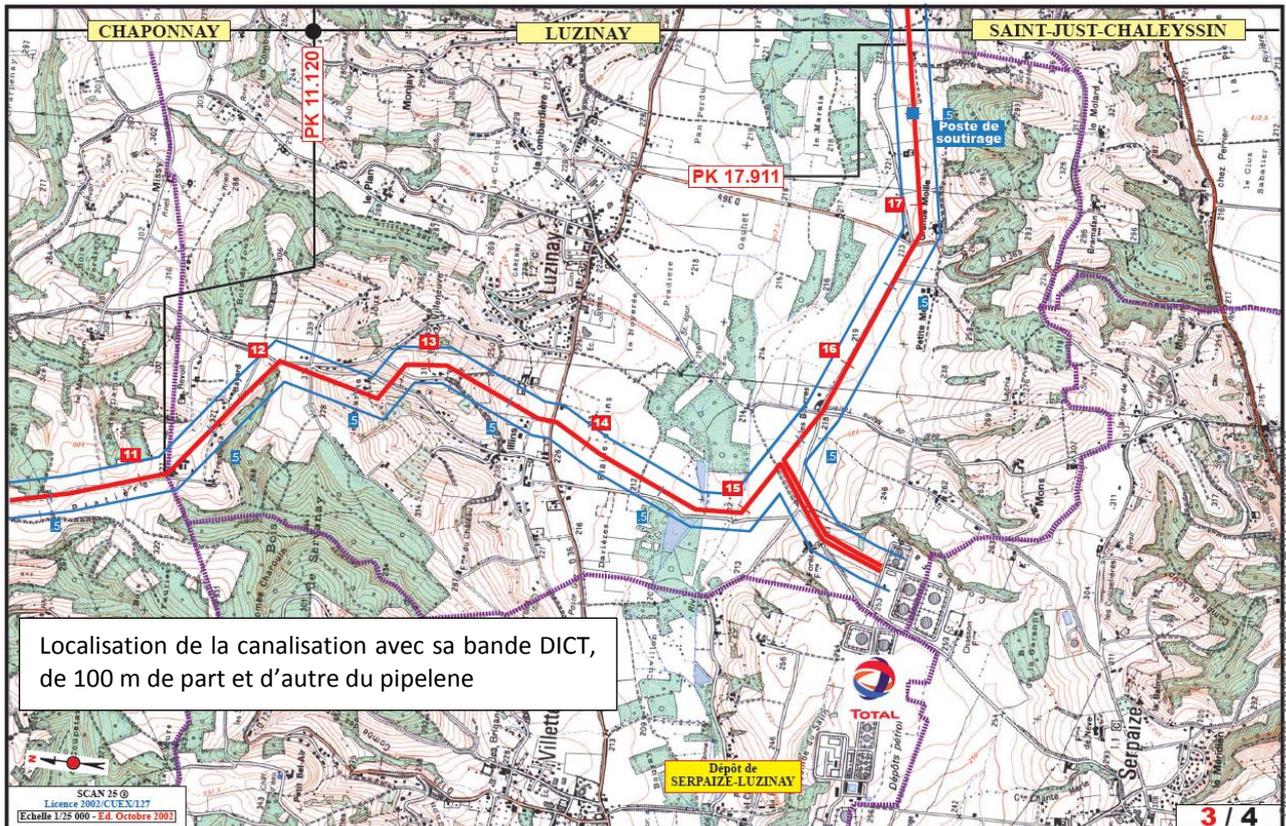
Les modifications règlementaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 prévoient l'introduction progressives de servitudes d'utilité publique pour les canalisations existantes. Elles ne sont pas encore effectives pour les canalisations traversant Luzinay.

Dans l'attente, l'Etat demande donc de prendre en compte uniquement les zones de dangers graves et les zones de dangers très graves dans le PLU.

1.5. Canalisation de transport de matières dangereuses

Total Raffinage :

Le pipeline a pour vocation d'assurer le transfert de produits blancs (essences, naphta, kérosène et gazole) entre les terminaux suivant : la plate-forme de Feyzin, le stockage de Serpaize et la station de pompage d'Oytier Saint Oblas.



Les distances à prendre en compte sont les suivantes :

Type de fuite	Pipeline 12"		
	SEI	Cas général	
		SEL	SELS
12 mm	32 m	27 m	23 m
70 mm	245 m	195 m	165 m
Rupture guillotine	324 /207* m	142 m	142 m

Les modifications règlementaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 prévoient l'introduction progressives de servitudes d'utilité publique pour les canalisations existantes. Elles ne sont pas encore effectives pour les canalisations traversant Luzinay.

Dans l'attente, l'Etat demande donc de prendre en compte uniquement les zones de dangers graves (=SEL) et les zones de dangers très graves (SELS) dans le PLU. Il est donc pris en compte les distances les plus importantes soit 165m pour le SELS et 195m pour le SEL.

1.6. PPRT - en cours d'élaboration

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) « Vilette de Vienne » a été prescrit par arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 lié aux entreprises : Total Raffinage France, ESSO, SPMR et Compagnie de distribution des hydrocarbures.

1.7. Sites et sols pollués

Source : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr>

Le site TOTAL RAFFINAGE FRANCE (ex-ELF ANTAR FRANCE) est classé Séveso. Il exploite, depuis sa création en 1969 à Serpaize un stockage pétrolier tampon. Le dépôt est implanté un site appartenant à TOTAL FRANCE, d'une superficie totale de 70 ha, situé sur les communes de Serpaize et Luzinay, à 13 km au sud-est de la raffinerie de Feyzin. La superficie du dépôt proprement dit est de 70ha. Six réservoirs permettent de stocker jusqu'à 340 000 m³ de produits raffinés, de type essences ou gazoles, en attente de fabrication finale. Un petit réservoir, maintenu en niveau très bas, permet de garder provisoirement de petites quantités de produits à retraiter, issues des différents mouvements de produits dans les pipelines. Il n'y a dans le stockage de Serpaize aucune activité de fabrication, et les entrées et sorties de produits se font exclusivement par pipelines, en liaison avec l'ensemble des installations pétrolières de la région.

2. LA QUALITE DE L'AIR

2.1. Sources de pollution

La région Rhône-Alpes a mis en place un observatoire de la qualité de l'air qui donne des informations moyennes annuelles par commune pour 2012 :

- Concentrations moyennes de dioxyde d'azote (NO₂) :
Seuil réglementaire - valeur limite annuelle : 40 ug/m³
 - ▶ Moyenne annuelle 2012 Luzinay : 16 ug/m³.
- Nombre de jours de dépassements de la valeur limite pour les particules PM10 :
Seuil réglementaire - valeur limite annuelle : 40 ug/m³
 - ▶ Moyenne annuelle 2012 Luzinay : 21,4 ug/m³.
- Nombre de jours de dépassements de la valeur cible pour l'ozone O₃ :
Seuil réglementaire de 25 jours
 - ▶ Moyenne annuelle 2012 Luzinay : 10 jours.

La commune est touchée par les épisodes de pollution dans la vallée du Rhône à proximité.

En moyenne, au regard du contexte des communes alentours, les seuils réglementaires ne sont pas dépassés.

A l'échelle plus communale, deux principales sources d'émissions peuvent être envisagées :

- **Les sources dites mobiles** essentiellement liées aux transports.
- **Les sources dites diffuses** : il s'agit de sources de pollution peu faciles à localiser précisément : par exemple le chauffage individuel des particuliers.
Plus ponctuel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est loin d'être anodin. Un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :
 - une voiture à essence récente qui parcourt 8500 km ;
 - une demi-journée de feu de bois d'une cheminée ouverte ;
 - 16 jours de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois récente.

Sources : Magazine de l'air en Rhône-Alpes.

2.2. Les pollens

Le pollen est dit allergisant lorsqu'il dispose de certaines substances reconnues comme immunologiquement néfastes pour certaines populations sensibles.

Le potentiel allergisant du pollen des principales espèces est le suivant (Potentiel allergisant de 0 : nul à 5 : très fort) :

Les Arbres

Cyprès : 5	Platane : 3	Noisetier : 3	Mûrier : 2	Aulne : 4
Hêtre : 2	Peuplier : 3	Chêne : 4	Orme : 1	Pin : 0
Saule : 3	Bouleau : 5	Frêne : 3	Tilleul : 3	Charme : 4
Châtaignier : 2				

Les herbacées

Oseille : 2	Ortie : 1	Graminées : 5	Chénopode : 3	Plantain : 3
Armoise : 4	Pariétaire : 4	Ambroisie : 5		

En secteur habité, les principales essences rencontrées sont :

- Les platanes pour les alignements d'arbres.
- Des arbres exogènes comme le thuya, le sapin et des arbustes comme le laurier dans les jardins.
- On observe également des pins, des frênes, des tilleuls et des arbres fruitiers.

Quelques essences rencontrées sont particulièrement allergènes comme l'ambroisie ou les graminées.

La commune est également concernée par le développement de l'ambroisie. Des informations sont parues dans le bulletin municipal afin de lutter contre son extension.

Les essences produisant des pollens allergènes sont très communes et ne peuvent donc être exclues des aménagements. La dispersion des pollens étant générée par le vent, il est difficile d'éliminer totalement une espèce particulièrement allergène. Les principales mesures consistent à limiter la concentration des espèces au sein des aménagements.

Les plantations de haies monospécifiques seront donc évitées et cela tout particulièrement autour des établissements accueillant des populations sensibles. Les espèces allergènes seront également évitées.

3 – LES DECHETS

Source : rapport annuel 2012

ViennAgglo a pris la compétence « collecte et traitement des déchets » par délibération du 20 juin 2002. Le traitement des déchets (transfert, incinération et enfouissement des ordures ménagères) est délégué au SYVROM (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères).

Organisation du service collecte et traitement des déchets

Le service assure en régie la collecte :

- des ordures ménagères sur Vienne, Seyssuel et Serpaize,
- des déchets recyclables sur Vienne,
- du verre en porte à porte sur Vienne, St Romain en Gal, Chasse sur Rhône et Pont Evêque,
- des cartons des commerçants à Vienne et Saint Romain en Gal,
- des lampes et néons,
- des piles et cartouches d'imprimantes.

Les autres collectes sont confiées à des prestataires privés.

Le service se charge en régie du gardiennage des déchèteries situées à Vienne, Pont Evêque et Vilette de Vienne. Celle située à Chasse sur Rhône est confiée à un prestataire.

Les ordures ménagères

- Fréquence sur Luzinay : 1 fois par semaine
- Tonnage collecté pour ViennAgglo : Pour l'année 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a collecté 17 693,3 tonnes d'ordures ménagères sur les 18 communes. Après avoir stagnée jusqu'en 2007, puis diminuée, la quantité d'ordures ménagères résiduelles se stabilise avec - 0,4% en 2012)

- Le traitement des ordures ménagères a été délégué au SYVROM (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères). En 2012, 17 226 tonnes, soit 97,3 % des OM de l'agglomération ont été incinérées, le reste a été enfoui dans un Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

L'incinération a été réalisée sur 2 installations :

- Bourgoin : 15 554,3 tonnes,
- TREDI à Salaise sur Sanne : 1 671,8 tonnes.

L'enfouissement :

- Nicollin à Saint Romain en Gal : 467,2 tonnes.

Les emballages et journaux/magazines

- Un contrat a été signé avec Eco-Emballages pour la mise en place de la collecte et le tri des emballages recyclables. La collecte est effectuée en points d'apport volontaire sur Luzinay.

La commune compte 4 points d'apport volontaire :

- Rue du 19 Mars 1962
- Rue des Allobroges près de la rue des Croisettes
- Parking de la salle Polyvalente
- Zone artisanale

- En 2012, ViennAgglo a collecté 2 426 tonnes de déchets recyclables contre 2 502 tonnes soit une diminution de 3 % par rapport à 2011. Ces déchets est envoyé au Centre de tri de la Société Veolia à Rillieux la Pape pour être triés et valorisés par différents repreneurs.

Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire, alors qu'ils ne sont pas recyclables. Ces refus de tri ont représenté 16,8% des emballages déposés en points d'apport volontaires et 13,8% des déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes individuels, soit 223,25 tonnes.

NATURE DU DECHET	FILIERES DE REPRISE
Cartons	Emin Leydier et RCP
Aluminium	Affimet
Papier	Norske Skog
Acier	Arcelor Mital
Plastiques (emballages)	Valorplast
Briques alimentaires	Revipac

Le verre

Luzinay est équipée de 5 colonnes.

Le recyclage des 1 647,8 tonnes de verre collecté est assuré par la société BSN Glasspack.

Le compostage

- Le compostage individuel permet de limiter la quantité de déchets à traiter par la collectivité et donc de maîtriser les coûts de traitement. L'objectif est également pour les habitants de fabriquer du compost qu'ils peuvent réutiliser dans leur jardin.

Ce sont 20,8% des foyers en habitat individuel qui sont équipés sur les 18 communes de l'agglomération, soit environ 5 834 composteurs distribués, dont 237 composteurs livrés en 2012.

- Parallèlement au développement du compostage individuel, ViennAgglo promeut, depuis quelques années, le compostage collectif. Aujourd'hui, 21 structures telles que des écoles, centres loisirs ou encore crèches ont choisi de s'initier au compostage autonome. 8 résidences et lotissements ainsi que 2 jardins partagés pratiquent également le compostage partagé.

CHAPITRE 7 GESTION DES RESSOURCES

1. ASSAINISSEMENT

ViennAgglo assure depuis le 1^{er} janvier 2007, la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire viennois. Depuis 2011, les eaux usées de Luzinay sont acheminées puis traitées dans la Station d’Epuración de Reventin-Vaugris. La moitié des habitations de la commune est raccordée. Une redevance assise sur la consommation d’eau permet d’alimenter le budget de fonctionnement de ce service.

L’assainissement non collectif ou autonome concerne les maisons d’habitation non raccordées au « tout à l’égout » ou plus précisément à un réseau public de collecte des eaux usées. Dès le transfert de la compétence en 2007, ViennAgglo a créé son Service Public de l’Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service est obligatoire depuis la loi sur l’eau de 1992. Il concerne les habitations qui ne sont pas raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. Le SPANC a pour mission de vérifier : la conception du projet et la conformité des travaux.

Le SPANC a également la charge de vérifier régulièrement, le bon fonctionnement et l’entretien des 2 800 installations existantes sur le territoire pour une meilleure préservation du milieu naturel. Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires du dispositif d’assainissement autonome des conseils techniques et d’aide à l’entretien de leur installation. En 2011, ViennAgglo a lancé une opération de réhabilitation groupée pour aider les propriétaires à mettre en conformité leur installation d’assainissement non collectif.

1.1. L’assainissement collectif

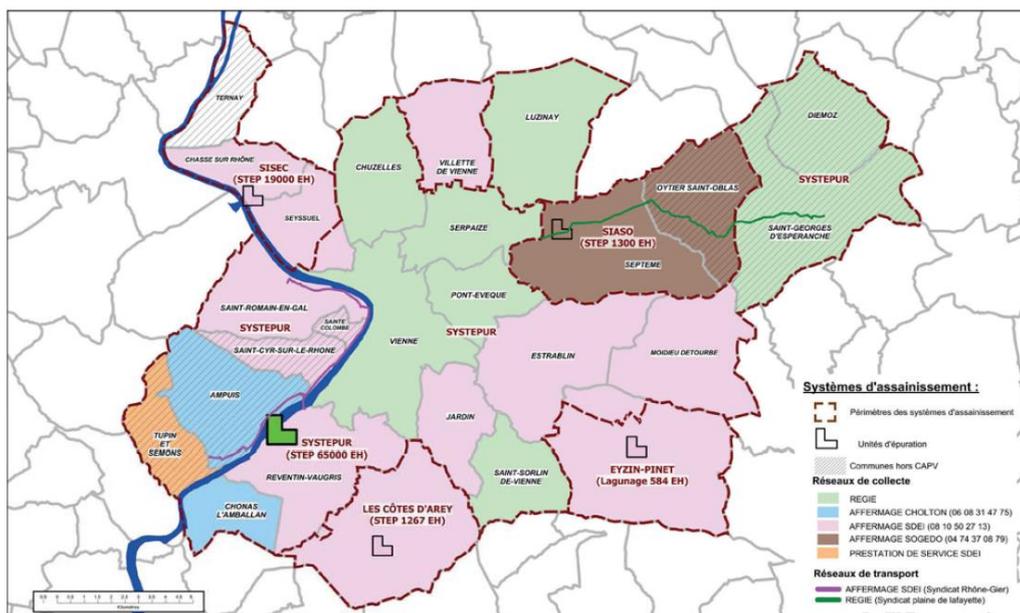
Les eaux usées de la majeure partie de l’agglomération, sont acheminées puis traitées à la station d’épuration située à Reventin-Vaugris, à laquelle est également raccordée Luzinay.

Cette station est gérée par un syndicat d’assainissement, le Systepur, qui reçoit les eaux usées de 22 communes des départements de l’Isère et du Rhône dont 16 communes de ViennAgglo.

La station d’épuration du SYSTEPUR d’une capacité de **65 000 équivalents habitants** (pollution urbaine et industrielle rapportée à une personne) a été construite en 1995.

Elle est composée d’une succession d’ouvrages, qui extraient au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux. Un décanteur lamellaire retient les matières en suspension par décantation. Un procédé à l’aide de bactéries et d’oxygène traite la pollution particulière et dissoute biodégradable. L’ensemble des éléments retenus forme des « boues » qui sont déshydratées avant d’être valorisées, après analyse, en compostage.

Depuis 2010, la station est dotée d’un traitement spécifique des graisses et des matières de vidange (fosse septique des particuliers) afin d’améliorer le traitement des eaux.



Modernisation de la station d'épuration des eaux usées située à Reventin-Vaugris

Les eaux usées de 90% des foyers de l'agglomération viennoise arrivent à la station d'épuration du syndicat d'assainissement du SYSTEPUR située à Reventin-Vaugris. Construite en 1995, puis améliorée en 2010, la station arrive en limite de ces capacités. La station verra de nouveau son paysage évoluer avec le projet d'extension de sa capacité qui se dessine dans les années à venir.

L'extension de la station a pour objectifs d'augmenter ses capacités face à l'évolution croissante des raccordements et d'assurer un meilleur traitement des eaux usées.

Cet important projet est prévu sur 6 ans et peut se résumer en 2 grandes étapes :

- Juin 2010 - septembre 2012 : définition de la capacité future de la station, du type de filière de traitement à mettre en place et du dimensionnement des ouvrages
- Septembre 2012- février 2016 : construction de la nouvelle station d'épuration. Le lancement des travaux a eu lieu à l'automne 2013. La nouvelle station pourra traiter la pollution équivalente à 125000 habitants/jour.

Les réseaux et ouvrages associés sur Luzinay

- 16,99 Km d'eaux usées séparatifs,
- 0 Km d'eaux usées unitaires,
- 10,02 Km de réseaux d'eaux pluviales,
- 1 déversoir d'orage
- 1 poste de relevage

En 2013, le réseau d'eaux usées a été étendu Route d'Illins sur un linéaire de 505 mètres pour raccorder 15 habitations.

Les abonnements

Luzinay compte en 2013, 655 abonnés représentant 1638 habitants.

1.2. L'assainissement non collectif

ViennAgglo a mis en place le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) depuis 2008 sur l'ensemble de ses 18 communes membres. Depuis fin 2010, un technicien de ViennAgglo assure la gestion de ce service et notamment l'information des usagers concernés. Par ailleurs, les contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves ou existantes sont réalisés par la société SAUR par le biais d'un marché de prestations de service qui prend fin le 31 décembre 2013.

2. EAU POTABLE

2.1. L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par un syndicat des eaux. Celui-ci a délégué la gestion du service à un prestataire, fermier SOGEDO. Ce syndicat assume les investissements pour garantir une ressource en eau suffisante et de qualité et un réseau de distribution performant. Chaque année, il investit sans cotisation des communes (La vente de l'eau constitue ses recettes, ainsi que les subventions).

La ressource en eau est située :

- à Septème - Combe du mariage sous le château : réalisé en 2003, il offre un débit moyen de 600m³ par jour
- à Oytier : réalisé en 1955, il offre un débit moyen de 1100m³ par jour.

En 2010, ces deux puits ont permis la production de 507 000m³ d'eau potable. Le stockage est assuré par 4 réservoirs dont 1 sur Luzinay à Illins (1 cuve de 200m³).

Pour couvrir l'ensemble des besoins des 6 communes membres, le Syndicat a importé 14 000 m³ supplémentaires en 2010. Ces ajustements sont possibles via des interconnexions avec le SIE du Nord de Vienne, avec la commune de Valencin (fonctionnement autonome).

La qualité de l'eau en 2013 :

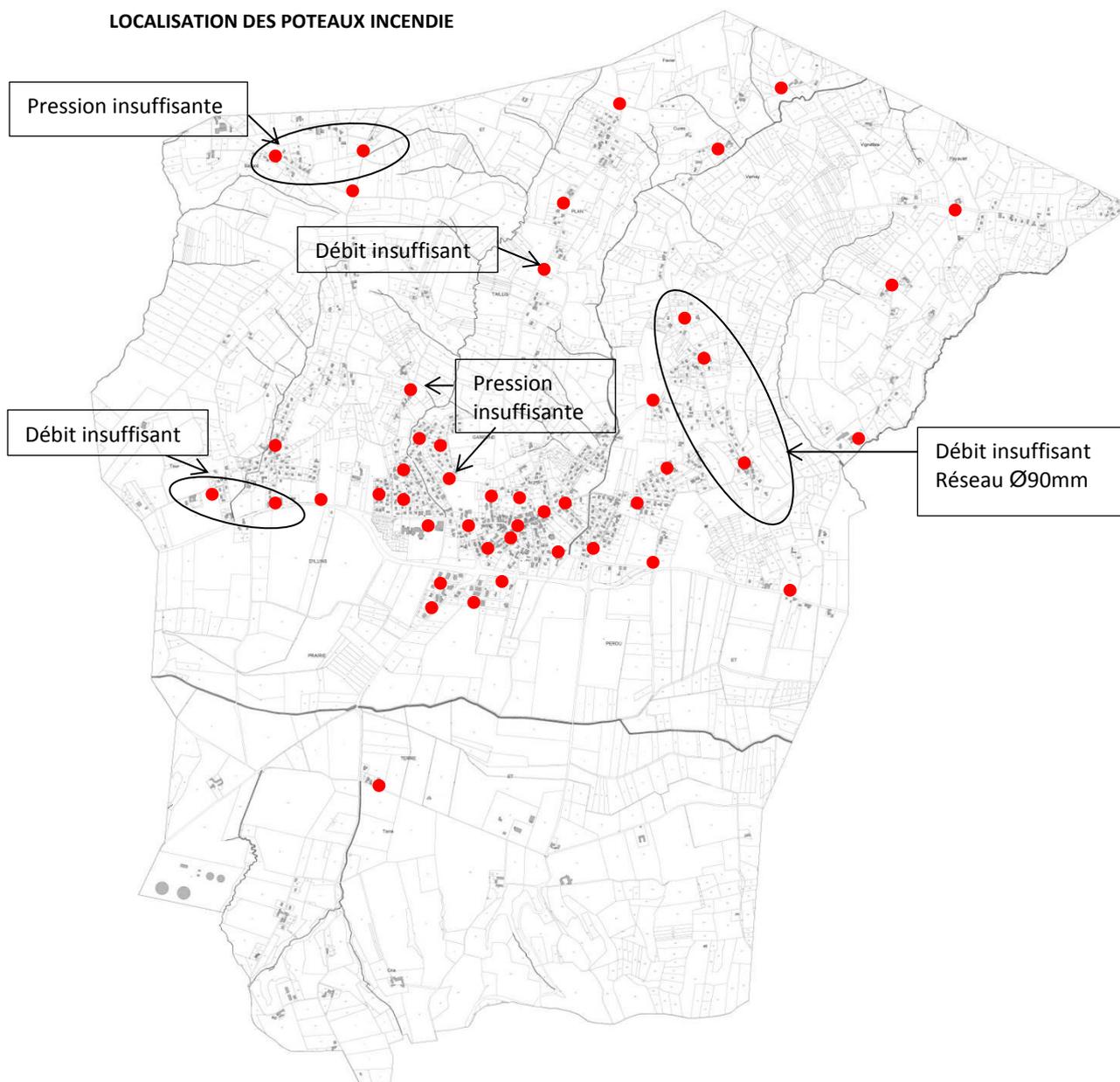
Critères	Limite de qualité	Résultats
Bactériologie (E.Coli et entérocoques)	<1n/100ml	Conforme Eaux de qualité satisfaisante
Nitrates	50 mg/l	Entre 14,4 mg/l et 28,4 mg/l Eau conforme
Fluor	1,5 mg/l	Entre 0,05 mg/l et 0,06 mg/l Eau conforme
Pesticides	0,1 µg/l	Valeur maxi : 0,03 µg/l Eau conforme

L'eau est traitée par chloration.

2.2. La défense incendie

La défense incendie est identifiée comme insuffisante sur plusieurs poteaux incendie soit par un débit trop faible ou pression insuffisante.

LOCALISATION DES POTEAUX INCENDIE



3. EAU PLUVIALE

ViennAgglo exerce la compétence assainissement pluvial (canalisé) depuis janvier 2007. La compétence ruissellement est assurée par le Syndicat Rivières des 4 Vallées.

Réseau de collecte

Le réseau de collecte est présenté dans les annexes sanitaires du PLU. Le réseau est relativement bien développé sur certains secteurs (bourg notamment). Ailleurs, il s'agit des fossés ou de petits tronçons isolés.

Les exutoires de ces ouvrages sont des fossés ou cours d'eau superficiels. Il n'y a pas d'ouvrages d'infiltration en tout cas sur le réseau public. En revanche une rétention en dérivation sur le ruisseau du Maras est réalisée.

Fonctionnement actuel

On note plusieurs problèmes hydrauliques reportés sur la carte en annexe.

- Centre bourg, Route de Serpaize
Le réseau pluvial est généralement confronté à des problèmes liés à sa très faible pente, d'accumulation de matériaux et en particulier, le réseau principal route de Serpaize qui est doublé en Ø400 devra être remplacé par un Ø800 sur le tronçon qui collecte les eaux pluviales de la place de la Maire.
L'ouvrage existant présente des dimensions insuffisantes en cas de crue, comme le révèle l'étude d'IOSIS de 2010.
- Bassin Versant du Maras, nœud 1, au niveau de l'ouvrage RD36 sur le Ruisseau du Maras
Etant donné qu'une étude précise a été réalisée et qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de réaliser des travaux en amont de cet ouvrage, il est plus pertinent d'attendre les conclusions de la phase étude puis de se reporter à ses conclusions.
Nous ne détaillerons par conséquent pas cette problématique.
- Nœud N2, problème de gabarit d'Ouvrage VC n°2, concernant la combe en contrebas d'Illins
L'ouvrage existant présente des dimensions insuffisantes en cas de crue. Celui-ci est en domaine privé.

Modalités de gestion des eaux pluviales

Les projets d'aménagements (constructions neuves et réhabilitations) devront privilégier les techniques dites alternatives. Les techniques sont nombreuses et permettent une intégration dans le tissu urbain : matériaux poreux, bassins secs ou en eau, tranchées, noues, chaussée à structure réservoir, toitures végétalisées.

Selon le contexte de l'aménagement (surface, possibilités d'infiltration), les ouvrages seront collectifs ou individuels.

Les avantages de ces techniques sont les suivants :

- Gestion des eaux pluviales à la source, au plus près du lieu de production ;
- Diminution des volumes et débits d'eaux pluviales dans les réseaux existants ;
- Réalimentation des nappes lorsque l'infiltration est possible ;
- Limitation des phénomènes de lessivage et des apports de polluants ;
- Epuration par filtration ;
- Urbanisation à moindre coût en évitant la construction de réseaux.

Zonage pluvial

Le zonage pluvial définit trois zones de niveau de risques :

- Zone sans risque majeur connu ;
- Zone à risque potentiel, à surveiller ;
- Zone à risque connu, où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation, voir améliorer la situation.

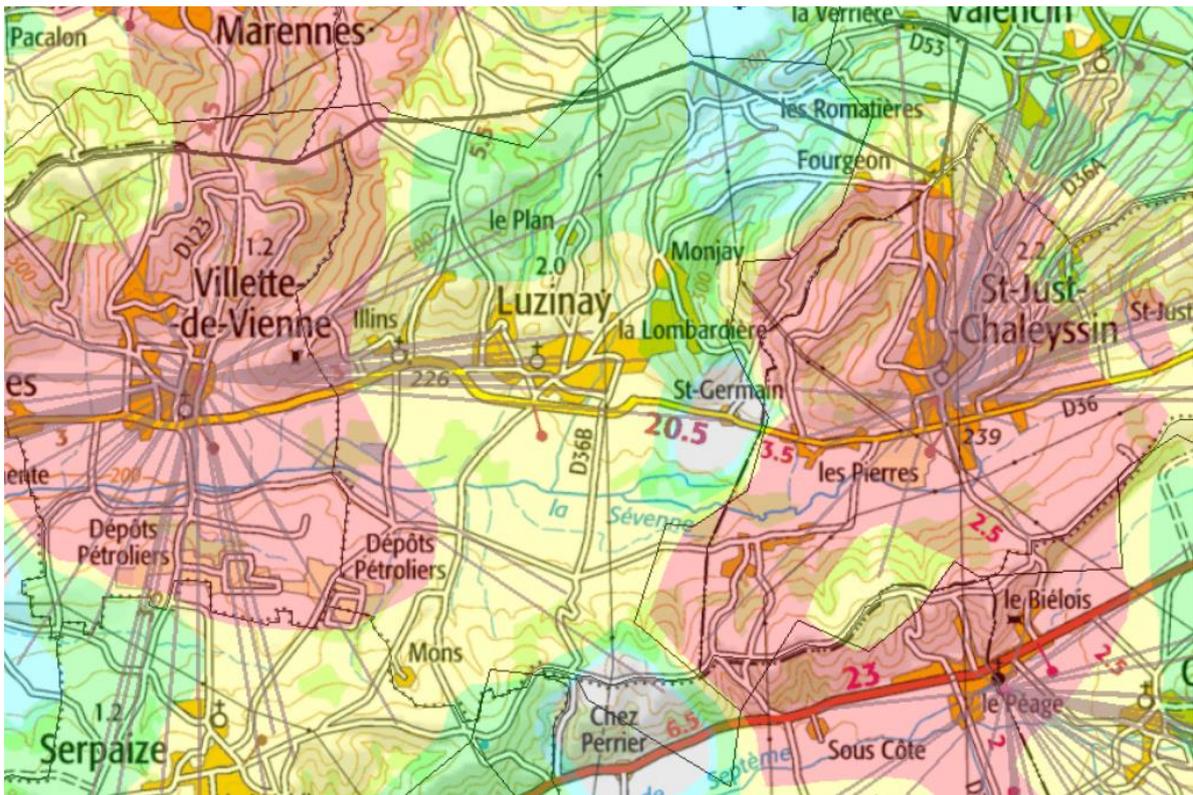
La zone à risque connu est identifiée par des problèmes d'évacuation des eaux pluviales récurrents, identifiés par la Collectivité et/ou des habitants de la commune.

La zone à risque potentiel présente soit de rares problèmes d'évacuation des eaux pluviales, soit un risque qui pourrait être généré par une imperméabilisation plus importante.

Les différentes zones sur la commune sont présentées dans le tableau suivant

Les projets doivent se référer aux annexes sanitaires du présent PLU.

4. AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE



↘ Raccordement des points d'accès aux nœuds de raccordement

Affaiblissement ADSL :

- 0 - 37 Db
- 37 - 51 Db
- 51 - 70 Db
- ReADSL
- non éligible